

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

20 mai 2021

Adopté à la majorité (1 vote contre : Mme Maud Bonté) lors de la séance du conseil municipal du
24 juin 2021

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	4
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	4
IV- APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE.....	5
V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2021.....	6
VI- DÉCISIONS DU MAIRE.....	7
VII- COMMUNICATIONS DU MAIRE	25
VIII- VIE LOCALE CULTURELLE ET SOCIALE	29
Convention d'objectifs entre la Ville et le Centre social et culturel des Blagis.	29
Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Animathèque - Maison des jeunes et de la culture de Sceaux.....	38
IX- AFFAIRES CULTURELLES.....	44
Attribution de prix dans le cadre du prix littéraire Coup de cœur 2021 des lycéens de Sceaux	44
X- VIE SCOLAIRE.....	47
Temps de la famille et de l'enfant - charte pour l'Éducation.	47
XI- PETITE ENFANCE.....	61
Approbation de la convention de partenariat avec la société « 1001 crèches ».....	61
XII- SANTÉ.....	66
Répartition des dépenses liées au fonctionnement du centre de vaccination mutualisé contre la covid-19 entre les villes d'Antony, de Sceaux, de Bourg-la-Reine et le centre communal d'action sociale d'Antony – approbation de la convention.	66
XIII-DOMAINES COMMUNAL.....	70
Mur mitoyen situé 3bis rue Marguerite Renaudin-cinéma le Trianon :	70
o désaffectation et déclassement,.....	70
o vente du mur mitoyen et autorisation de déposer un permis de construire.	70

XIV- VŒUX PROPOSES PAR LE MAIRE.....	71
Vœu de soutien au peuple birman.	71
Vœu demandant le maintien du bureau de poste dans le quartier des Blagis.....	74
XV- VŒUX ET MOTIONS PROPOSES PAR LES GROUPES D'ÉLUS	81
Motion en faveur de l'apprentissage	81
Vœu en faveur d'itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sur les départementales.	85
XVI- QUESTIONS ORALES.....	95
Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN	95
Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI.....	96
Question orale de M. Fabrice BERNARD	99
Question orale de Mme Maud BONTE.....	101
Question orale de Mme Christiane GAUTIER.....	102
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES	103
XVII-QUESTIONS DIVERSES.....	106

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 33 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être présents pour cette réunion du conseil municipal. J'espère qu'il s'agit de la dernière réunion dans cette configuration et que nous pourrons nous retrouver à la fin du mois de juin à l'hôtel de ville.

Je crois que tout le monde ou presque est connecté.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le maire

Je vais demander à Théophile Touny, notre benjamin, de bien vouloir procéder à l'appel.

Théophile TOUNY

Merci, Monsieur le maire.

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Emmanuel Goujon

- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Franck Tonna
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Christian Lancrenon, en retard.
- ✓ Sabine Ngo Mahob, en retard, devrait arriver à 20 h 30, a donné pouvoir à Philippe Laurent.

M. le maire

Merci, Théophile. Je crois que nous sommes à peu près au complet. Christian Lancrenon devrait nous rejoindre dans quelques instants. En tout cas, merci à toutes et à tous de votre assiduité.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc ouvrir la séance.

IV- APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE

M. le maire

Comme d'habitude, nous devons approuver les modalités de réunion du conseil municipal en visioconférence. Je ne crois pas nécessaire de revenir sur ces modalités, puisqu'il s'agit toujours de la même délibération.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Liliane WIETZERBIN

Je serai brève. Je rebondis sur vos propos, Monsieur Laurent, pour dire que j'espère également que c'est la dernière fois que nous aurons à voter ce type de délibération en début de conseil.

J'avais un petit espoir que l'on puisse tenir ce conseil en présentiel, au moins partiel. Je regrette que ce ne soit pas le cas, mais j'espère de tout cœur que nous votons cette délibération pour la dernière fois.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Patrice PATTEE

Monsieur le maire, puisque l'heure est aux vœux, j'aimerais que les conseillers qui rencontrent des problèmes de son trouvent une solution, car cela a été un calvaire au cours des précédents conseils municipaux. Ce serait bien, surtout si cette séance est la dernière, qu'elle puisse se dérouler dans une qualité sonore exemplaire.

M. le maire

C'est simple, il faut systématiquement fermer son micro si l'on ne parle pas. C'est ce que je fais. Il faut le faire. C'est une discipline que nous avons maintenant acquise.

S'il n'y a pas d'autres interventions sur cette délibération, je la mets aux voix. Si vous en êtes d'accord, nous allons procéder à un vote à main levée, car procéder à l'appel nominatif est fastidieux et nous fait perdre beaucoup de temps.

Peut-on considérer que cette délibération est adoptée ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2021

M. le maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021.

Est-ce qu'il y a des interventions ou des demandes de parole sur ce procès-verbal ? S'il y en a, le plus simple est de lever la main.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

VI- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

J'ai un peu modifié le déroulé de l'ordre du jour. Les décisions du maire intéressant beaucoup, je propose de les examiner en début de séance. Vous souhaitez en effet que les sujets qui vous intéressent le plus soient traités en début de séance.

Vous disposez du tableau répertoriant les décisions du maire. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui souhaite intervenir ?

Maud BONTE

Bonjour, Monsieur le maire. Je souhaite effectivement intervenir.

Il y a un écho. Merci à tous de bien vouloir éteindre vos micros. Est-ce que tout le monde m'entend bien sans écho ? Je vous remercie.

J'ai demandé un certain nombre de documents et je souhaitais avoir des explications sur la décision 2021-53. Il s'agit d'un avenant à la convention avec M. Brigas Rasteiro relatif à la mise à disposition d'un logement situé dans la cité des Bas Coudrais.

M. Brigas Rasteiro occupait un poste qui lui permettait de bénéficier d'un logement de fonction. À présent qu'il est à la retraite, vous avez décidé de l'autoriser à demeurer dans son logement.

Quelle était sa fonction s'il vous plaît ?

M. le maire

M. Brigas Rasteiro est un monsieur très âgé, de plus de 80 ans qui travaillait au service technique de la voirie. Pour une raison que j'ignore, car tout cela s'est fait avant même que je sois conseiller municipal, il a obtenu alors qu'il était en activité ce logement dont le loyer est équivalent au montant versé par la mairie à Hauts-de-Seine Habitat, ICADE à l'époque. C'est exactement équivalent. Nous n'avons donc pas remis en question cette occupation lorsqu'il a pris sa retraite. Il paye en effet ce qu'il aurait payé s'il avait été locataire direct. Je n'ai donc jamais remis en question cette convention.

Maud BONTE

Vous avez fort bien fait, Monsieur le maire.

Il y a un certain nombre de points pour lesquels j'avais demandé les documents, les contrats, les marchés, etc. Mme Dec, et non pas vous-même, Monsieur le maire, m'a répondu que les documents étaient tous très secrets, qu'il s'agissait de marchés, etc.

Pour m'être renseignée auprès d'élus dans d'autres villes, il semblerait que ce soit une attitude très atypique. À partir du moment où une délibération passe devant le conseil municipal, les documents sont en effet publics. Je souhaiterais donc — et j'aurai l'occasion de réitérer ma demande par mail, Monsieur le maire — avoir l'intégralité des contrats ou l'intégralité des marchés, à partir du moment bien évidemment où le choix a été fait.

Je voulais par ailleurs évoquer d'autres décisions. Alors, on ne peut évidemment rien dire de la requête de l'agent.

En ce qui concerne la décision 2021–61 : « *Demande de subvention auprès de la Métropole Grand Paris au titre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FIMN) pour les projets suivants : affichage numérique des actes, guichet numérique des autorisations d'urbanisme, création d'adresses mail pour les agents communaux, outil de gestion des interventions techniques* ». Cela concerne en fait cinq postes. Vous souhaitez que chaque enseignant ait un ordinateur dédié chez lui avec un système de vidéo-projection pour pouvoir faire cours en distanciel. J'ai lu le détail et je ne peux que souscrire à cette très belle volonté de la Ville d'aider ainsi les enseignants. D'autres points concernent les documents techniques et financiers, les projets d'affichage numérique, le guichet numérique des autorisations d'urbanisme, la création d'adresses et les outils de gestion des interventions.

Monsieur le maire, j'ai consulté les documents suite à votre autorisation. Je voudrais que vous suiviez avec moi ainsi que la responsable des finances. J'ai peut-être commis une erreur — et si tel est le cas, je vous prie de bien vouloir m'en excuser — mais je voulais quand même porter à votre attention le fait que les chiffres, que j'ai recalculés, ne me paraissent pas corrects. Selon moi, il y a une erreur.

Les demandes de subvention se répartissent en effet de la manière suivante :

- ✓ Documents techniques et financiers : 63 061,84 € HT
- ✓ Projets d'affichage numérique des actes : 5 000,20 € HT
- ✓ Autorisations d'urbanisme : 20 480 € HT
- ✓ Adresses mail pour les agents (seuls 300 sont connectés sur 600) : 8 420 € HT
- ✓ Autorisations d'urbanisme : 28 001,70 € HT

Soit un total de 124 783,54 € HT ce qui représente une différence de 10000 € par rapport aux 134 983,50 € HT que vous demandez. J'ai sans doute fait une erreur, mais je me permets d'attirer votre attention sur ce montant total, puisqu'il s'agit tout de même d'un document officiel qui part à la préfecture.

M. le maire

Cette demande ne part pas à la préfecture. C'est une demande qui a été faite au Fonds d'Investissement Métropolitain de la Métropole du Grand Paris. La préfecture n'est pas directement concernée puisque ce n'est pas l'État qui paye...

Maud BONTE

Oui, mais si mes chiffres sont exacts, on demande 9 999,96 € en trop.

M. le maire

Si on nous les donne, on ne va pas se plaindre.

Maud BONTE

J'aimerais bien avoir une réponse, peut-être pas immédiate. J'ai passé du temps à refaire les totaux et il y a quand même 10 000 € de différence. Si les finances sont ainsi organisées...

M. le maire

On arrondit toujours à 10 000 € supérieurs quand on demande de l'argent. Si les autres ne recalculent pas, c'est leur problème... Il ne faut surtout pas transmettre vos calculs à la Métropole.

Maud BONTE

Je veux bien que l'on traite ce sujet avec beaucoup d'humour, mais il faudrait tout de même vérifier.

M. le maire

Comme toujours dans les demandes de subventions, le montant n'est qu'indicatif. Les subventions seront versées sur le montant effectivement dépensé.

Maud BONTE

Est-ce que vous me permettez de poser un peu plus la question ? Il s'agit d'un montant découlant de cinq documents très bien organisés et très formels, si les chiffres ne correspondent à rien, cela m'ennuie. Je ne voudrais pas que vous m'en vouliez d'exploiter cette faille, mais c'est tout de même un peu étonnant.

Je souhaiterais ensuite relier la décision 2021-63 à la décision 2021-86. Il s'agit d'une convention de réservation de trésorerie souscrite avec la Banque Postale pour un montant maximum de 1 500 000 € pour une durée de 364 jours. La décision 2021-86 concerne une réservation de trésorerie d'un même montant souscrite auprès de la Caisse d'Épargne, toujours pour une durée de 364 jours. Cela représente donc 3 millions d'euros de trésorerie. J'ai vérifié et cette pratique est

routinière, puisque c'est ce que vous faites chaque année. Pourriez-vous m'expliquer quel est ce procédé et pourquoi l'utilisez-vous ?

M. le maire

Je pense que vous auriez dû poser la question lors des réunions de suivi budgétaire. Un tableau vous est présenté durant ces réunions sur lequel vous pouvez voir l'utilisation des lignes de trésorerie. Il y a en effet deux lignes de trésorerie de 1,5 million d'euros qui sont utilisées ou pas. Il y a des périodes de l'année où elles ne le sont pas. Elles sont parfois utilisées lorsqu'il y a un besoin de trésorerie particulier, lié par exemple à des paiements importants en matière d'investissement alors que les recettes ne sont pas suffisantes de manière ponctuelle. Cela évite de mobiliser des emprunts à long terme pour couvrir un besoin à court terme, les recettes venant après. À titre d'exemple, le fonds de compensation de TVA qui représente un montant relativement important est versé en une seule fois, parfois au début de l'été, parfois plus tard. On mobilise donc ces lignes de trésorerie pour éviter de mobiliser des emprunts à long terme. C'est un mécanisme classique qui existe dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants et qui est en vigueur depuis 20 ou 25 ans. D'une certaine manière, cela fonctionne comme un découvert.

Maud BONTE

C'est très pratique effectivement. C'est une facilité de découvert comme pour un ménage. Je pensais que c'était lié au fonctionnement plutôt qu'à l'investissement.

M. le maire

Non. La trésorerie est fongible. Il n'y a pas une trésorerie pour le fonctionnement et une trésorerie pour l'investissement. Toutes les dépenses et toutes les recettes partent du même compte qui est un compte ouvert au Trésor. En général, la ligne de trésorerie est remise à zéro en fin d'année.

Maud BONTE

J'ai bien compris. L'année dernière, vous avez fait en revanche ce même emprunt, mais sur 20 ans.

M. le maire

Non. Les lignes de trésorerie sont souscrites pour un an et jamais plus. C'est un produit financier particulier qui répond à certaines écritures comptables et qui n'est pas comptabilisé de la même manière qu'un emprunt à long terme. L'emprunt à long terme est comptabilisé en compte 16 et la ligne de trésorerie est comptabilisée dans un compte de caisse. Elle est toujours de moins d'un an. Dès lors que c'est plus d'un an, c'est considéré comme un emprunt.

Maud BONTE

Je vous remercie.

Décision 2021-66, il s'agit d'un terrain situé rue des Écoles. Je la regroupe avec les décisions 2021-67 et 2021-76. Ce sont des requêtes. Je sais que vous ne souhaitez pas en parler, mais cela concerne un permis de construire pour la construction d'un immeuble de 12 mètres de hauteur au 9 rue des Écoles, je crois. Cet immeuble est-il soumis aux modalités du nouveau PLU ?

M. le maire

Le permis de construire a été accordé sous l'ancien PLU, mais cela ne change rien, puisque le PLU modifié n'a en rien modifié la réglementation dans le centre-ville, dans la zone UAA. Cela ne change donc rien.

Je rappelle ce qui s'est passé sur ce dossier. Une discussion a eu lieu avec les riverains. Le propriétaire du terrain et le promoteur ont accepté une modification du permis de construire pour aller dans le sens de ce que souhaitaient les riverains qui avaient déjà déposé un contentieux sur le premier permis. Le permis a été redéposé avec ces modifications, mais les riverains, bien que le promoteur et le propriétaire du terrain aient répondu à leurs attentes, ont quand même déposé un nouveau contentieux auquel d'autres se sont joints. Si le jugement s'avérait favorable au propriétaire, nul doute qu'il se retournera contre les requérants puisqu'il perd quand même beaucoup d'argent dans cette affaire. Je ne parle pas du promoteur. C'est le propriétaire qui perd. C'est une très ancienne famille de Sceaux.

Maud BONTE

Pouvons-nous passer s'il vous plaît à la décision 2021-71 : « *Avenants prolongeant les conventions de mise à disposition de locaux au profit de l'association ASAS Basket* ». Ce sont trois appartements rue Houdan, rue du Four et allée de Trévise mis à disposition de l'ASAS Basket. Sont-ils mis à disposition gratuitement ou est-ce l'ASAS Basket qui paye ?

M. le maire

Ces logements sont mis à la disposition de l'ASAS de manière précaire pour loger quelques joueuses. Cela fait partie d'accords très anciens. En revanche, soit l'association, soit les joueuses payent les charges.

La plupart de ces locaux sont mis à la disposition de la Ville gratuitement. Au moins deux de ces appartements appartiennent à l'Établissement public foncier. Ce sont des immeubles qui ont été achetés dans le cadre d'opérations d'aménagement — je pense notamment à l'immeuble de l'avenue de la Gare — et voués à la démolition dans le cadre de l'aménagement futur de la place de la Gare que l'on ne connaît pas encore. C'est une façon d'accompagner le club et de lui permettre

d'avoir des joueuses d'un certain niveau, mais aussi des joueuses qui en contrepartie entraînent des équipes de jeunes.

Maud BONTE

C'est un soutien aux équipes féminines qui d'ailleurs nous le rendent bien, puisqu'elles ont de très bons résultats.

Je voudrais ensuite attirer votre attention sur la décision 2021-73. Je n'ai pas pu obtenir toutes les informations demandées. Il s'agit d'un *avenant au lot n° 1 « maçonnerie et pierre de taille-sols durs et dallages-drainage » pour la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste. L'aménagement de la base vie dans le respect des règles sanitaires entraîne une augmentation d'un montant de 50 603,18 € HT.*

Peut-être pourriez-vous préciser ce qu'est la base vie. Pour ma part, je viens de l'apprendre. Et puisqu'elle existait avant, comment se fait-il que cette base vie ait besoin de 50 000 € supplémentaires ?

M. le maire

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un marché de plus de 2 millions d'euros. C'est donc un montant relativement faible. Il a fallu revoir le cheminement des ouvriers pour qu'ils puissent se rendre sur le côté sud. Cela ne se voit pas forcément de l'extérieur, mais tout un cheminement a été organisé derrière l'église avec d'ailleurs une emprise sur le jardin des Félibres, afin que l'on ne soit pas obligé de déplacer la base vie. La base vie est restée à son emplacement actuel, mais les ouvriers ont travaillé pendant un temps sur le bas-côté sud.

Maud BONTE

La base vie, c'est un local ?

M. le maire

Ce sont les algécos. Mais cela ne concerne pas uniquement la base vie. Cela concerne les algécos et tous les cheminements des ouvriers sur le chantier.

Maud BONTE

Qu'est-ce qu'il y a pu y avoir de tellement différent pour que cela coûte 50 000 € ?

M. le maire

On a dû notamment procéder à l'aménagement d'un cheminement sur le bas-côté sud qui n'était pas prévu au départ.

Maud BONTE

En pourcentage c'est certainement dérisoire, mais 50 000 € pour cet aménagement... Si j'ai bien compris, c'est à la charge de la Ville. Or, vous savez que tous ces aménagements peuvent être compensés par l'État. À ce titre, l'entreprise doit se retourner contre l'État et non pas nous facturer cette somme.

M. le maire

Cela n'a pas forcément grand-chose à voir avec les règles sanitaires concernant la COVID. Cela concerne plutôt la réglementation en matière de conditions de travail.

Maud BONTE

Certainement, mais le respect des règles sanitaires...

M. le maire

Ce sont les règles sanitaires des conditions de travail. Tout cela fait partie de la vie normale d'un chantier. À la fin du chantier, on relèvera l'ensemble des dépenses. Beaucoup de dépenses étaient imprévues sur ce chantier important. Je pense notamment à la préservation du caveau du duc du Maine qui pourrait coûter environ 200 000 €. L'État nous impose de le préserver, ce qui nécessite de faire tout un montage de protection avec une espèce de chape qui coûte environ 90 000 €, sans compter le dévoiement des réseaux. C'est l'État qui nous l'impose, mais c'est pour le bien du patrimoine.

Maud BONTE

Je comprends et j'adhère tout à fait à l'idée de la sauvegarde du patrimoine.

Mais vous parlez de règles sanitaires pour justifier la création d'un cheminement. S'il s'agit de règles sanitaires, c'est à la charge de l'État. Et 50 000 € pour une modification qui me paraît très limitée, c'est une énorme somme. J'ai lu l'avenant et les règles sanitaires sont particulièrement contraignantes avec la pandémie. Ce surcoût doit donc être demandé à l'État et pas à nous. Pourquoi demander ce surplus ? C'est une décision qui me paraît tout à fait injustifiée. Ces 50 000 € ne devraient pas être à la charge de la Ville. Si cela ne concerne pas les normes liées au COVID, l'entreprise aurait dû anticiper et faire les aménagements correctement.

M. le maire

J'ai compris. Je vais suivre votre conseil et écrire à l'État, au préfet, au président de la République, à qui vous voulez, pour demander le remboursement de ces 50 000 €.

Chantal BRAULT

Et l'on votera ce courrier. Ce sera bien !

M. le maire

Qu'est-ce que vous croyez ? Que l'État compense tout ? Il ne faut pas rêver !

Maud BONTE

Si l'on ne fait pas...

M. le maire

Si vous permettez, Madame Bonté, je parle maintenant.

S'il y a une contrainte supplémentaire pour le bon fonctionnement du chantier, pour la protection des ouvriers, en tant que maire, je prends la responsabilité de signer un avenant de 50 000 € et je ne demanderai même pas le remboursement à l'État. Il y a d'autres choses dont nous allons demander le remboursement à l'État, mais on ne le fera pas en l'espèce, car cela relève de la responsabilité du maître d'ouvrage et que l'ingénierie publique, les travaux publics le nécessitent. Cela fait partie de la vie du chantier. Je le dis à nouveau. Et je n'accablerai certainement pas cette entreprise qui fait un excellent travail, dans le respect des délais, indépendamment des imprévus.

Maintenant, Madame Bonté, nous allons passer au dossier suivant, si vous le voulez bien.

Maud BONTE

Volontiers.

Décision 2021-81 : « *Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris relative à l'achat de locaux dans le cadre du projet de la place du Général de Gaulle* » pour 725 681 €.

Premièrement, j'aurais souhaité que le chiffre de 725 681 € soit inscrit. Je le sais parce que je me suis déplacée pour consulter les documents. J'estime que vous devriez donner une information plus complète.

Par ailleurs, vous demandez une subvention à la Métropole Grand Paris pour acheter des locaux dans le cadre de l'interconnexion avec le projet de la place Charles de Gaulle dans un réaménagement complet des espaces publics avec création de boutiques, etc. Jamais, vous n'indiquez, dans le document que j'ai vu, que ces trois locaux sont déjà des restaurants. Il y a le Tsar, Saveurs du monde et l'ancienne crêperie. Ce sont trois locaux que vous baptisez locaux et qui s'appellent en réalité des restaurants. Mais vous sollicitez la subvention de la Métropole du Grand Paris en disant qu'il s'agit d'acheter des locaux pour y installer des restaurants. Et vous expliquez que cela contribue à la convivialité, au dynamisme, etc. Ce sont déjà des restaurants.

Maintenant, je vous pose la question : pourquoi racheter des restaurants pour en refaire des restaurants ?

M. le maire

Je ne sais plus comment expliquer les choses. Je vous prie de m'excuser de vous le dire aussi clairement. Il s'agit de l'immeuble de la rue du Four. Cet immeuble compte trois locaux commerciaux qui sont des restaurants. La Métropole du Grand Paris a un programme d'aide aux communes pour l'achat de locaux commerciaux. Pourquoi voulez-vous que la ville de Sceaux ne demande pas ce financement. ? Voulez-vous priver la Ville de 360 000 € de recettes? Laissez-moi monter les dossiers comme je pense qu'il faut les monter pour qu'ils soient acceptés par la Métropole du Grand Paris afin que la ville de Sceaux puisse bénéficier de ces financements à hauteur de 360 000 €. La Ville est d'ores et déjà propriétaire de ces locaux. Si le coût d'achat d'un peu plus d'un million d'euros peut être diminué de 360 000 €, je ne vois pas pourquoi l'on s'en priverait !

Que voulez-vous que je vous dise de plus ? Je ne sais pas ce que vous cherchez exactement. Quel est votre objectif ? Vous savez très bien ce qu'il en est, puisque vous le dites vous-même. Que cherchez-vous ? Vous voulez faire en sorte que la Ville ait des difficultés financières en n'allant pas chercher de l'argent auprès de nos partenaires ? Que voulez-vous ? Si c'est cela, il faut le dire clairement.

Maud BONTE

Je ne souhaite absolument pas vous énerver. Je vous pose des questions. Puisque vous évoquez cet achat, ce petit bâtiment est le dernier bâtiment du XIXe siècle. Comme vous l'avez précisé lors de la précédente décision, le patrimoine, cela veut dire quelque chose. Vous avez fait voter la charte de Sceaux village, cela veut dire aussi quelque chose. Il ne s'agit pas de parler de formalisme et de procédure. On est là dans l'habitat du centre de Sceaux qui est à préserver. Vous avez préféré préempter un bâtiment à la famille Garnier pour 1,3 million d'euros hors-taxes et vous avez maintenant des projets qui n'étaient absolument pas inscrits dans « La place de Gaulle demain ». Ce n'était absolument pas à l'ordre du jour. Personne ne le souhaitait. C'est vous qui décidez de dépenser 1,3 million d'euros alors que vous venez d'augmenter les impôts parce qu'il vous manquait 700 000 €.

Vous voulez savoir pourquoi je vous pose la question. C'est une surenchère. Vous achetez un bâtiment, puis vous demandez à la Métropole du Grand Paris des financements. C'est toujours la course effrénée à l'argent. Je ne comprends pas pourquoi vous voulez mettre des commerces là où ils sont déjà existants. Je ne comprends pas la logique. Cela correspond à un aménagement qui ne me convient pas, mais je ne comprends pas le besoin de racheter des locaux qui existaient déjà.

M. le maire

La Ville a acheté ces locaux, d'ailleurs en accord avec la famille Garnier, pour protéger ce bâtiment.

Maud BONTE

Ah bon ? De quoi ?

M. le maire

Pour le protéger d'un acquéreur qui aurait pu en faire autre chose, car ce bâtiment n'est pas classé. Il n'est ni classé ni inscrit. On peut parfaitement le démolir et en reconstruire un autre plus haut, plus gros, etc. N'importe qui achète ce bâtiment et peut en faire autre chose, car le PLU le permet.

Maud BONTE

Et vous pouvez donc garantir aujourd'hui que vous n'allez pas le détruire et le conserver en l'état.

M. le maire

Bien sûr. Non seulement il faut le conserver en l'état, mais il faut même le réhabiliter. Il y a du travail à faire à l'intérieur, mais ce n'est pas une raison pour ne pas demander le financement à la Métropole, puisqu'elle vient en aide financièrement aux communes qui rachètent des murs commerciaux.

Maud BONTE

Alors, je vous remercie beaucoup. Vous m'avez donné une excellente nouvelle sur ce bâtiment...

M. le maire

Madame Bonté, tout cela a déjà été dit à plusieurs reprises. Cela a été dit au conseil municipal. Je crois même que cela a été dit au moment du vote du budget, car tout cela est inscrit au budget. Mais il est vrai que vous n'étiez pas là.

Maud BONTE

Non. Et j'assume cet état de fait.

Puis-je me permettre d'avancer ?

M. le maire

J'en serais très heureux et mes collègues également.

Maud BONTE

J'en suis ravie.

Je voudrais vous parler de la décision 2021-91 : *Marché avec le groupement Vincent PRUVOST (mandataire), OTCI, ACTE LUMIERE et CDVIA relatif à la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la place du général de Gaulle*. Cette société intervient en tant qu'assistance à la maîtrise d'œuvre pour une étude de faisabilité et de programmation sur la place Charles de Gaulle. Pouvez-vous me dire de quoi il s'agit et qu'est-ce qui justifie ce montant ? Vous avez lancé un appel d'offres. Le marché a été octroyé à la société NACARAT. Cette société a un aménageur sur le plan paysager. De mémoire, il s'agit de KOBE et BECHU, mais peut-être que ma mémoire me fait défaut. Pourquoi faut-il avoir une société supplémentaire pour 151 000,20 € HT pour assister la Ville dans cette étude de faisabilité et de programmation.

N'est-ce pas déjà pris en charge ? Vous avez lancé un marché avec force détails. C'est sans doute très bien fait et certainement dans les normes de la procédure, mais pourquoi faut-il rajouter cette aide supplémentaire ?

M. le maire

Je suis désolé pour tout le monde, mais je vais être obligé d'expliquer à nouveau comment tout cela se passe. Je reconnais que ce n'est pas très simple, mais lorsqu'on assiste régulièrement aux conseils municipaux ou qu'on lit les comptes rendus, on devrait comprendre. Il me semble que c'est expliqué et que c'est rédigé à peu près en français.

NACARAT est un constructeur. BECHU et KOBE sont des architectes. Ils font les bâtiments. Les espaces publics sont à la charge du Département et de la Ville qui ont conclu un groupement de commandes pour prendre un maître d'œuvre commun.

Un maître d'œuvre, ce n'est pas une assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce ne sont pas des études. Un maître d'œuvre définit les plans de détail et contrôle les entreprises qui réalisent les opérations. Ce maître d'œuvre a été désigné d'un commun accord entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux suite à un appel d'offres. Il s'agit du groupement PRUVOST que nous connaissons bien, puisqu'il travaille déjà sur le parvis de l'église. Le groupement PRUVOST a donc été choisi. Le montant des travaux est de l'ordre de 4 à 5 millions d'euros au total et la rémunération du maître d'œuvre s'élève à un peu plus de 300 000 €, dont 150 000 € à la charge de la Ville et 150 000 € à la charge du Département.

C'est ainsi que cela fonctionne. C'est quelque chose d'assez classique. Il n'y a pas d'innovation. On n'est plus dans l'étude. On est dans la réalisation, quand la réalisation viendra, ce qui n'est pas encore le cas, le permis de construire n'ayant pas encore été délivré. Nous sommes toujours en discussion sur une révision du programme de l'îlot Voltaire, pour prendre en compte les remarques

faites par les habitants lors de la consultation. C'est bien beau de les consulter, encore faut-il prendre en compte leurs remarques.

Maud BONTE

Cette société va-t-elle faire une étude d'impact ou pas ?

M. le maire

L'étude d'impact a été faite. Tout ce qui devait être fait a été fait. On est maintenant dans la réalisation.

Maud BONTE

Je vous remercie pour toutes ces explications.

M. le maire

Merci, chère collègue.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire. Bonsoir à tous.

Juste deux ou trois petites erreurs en termes de lecture de ces décisions du maire.

D'abord une question liée à la décision relative à la fameuse opération dans le quartier des Chéneaux-Sablons, la décision 2021-90. Vous parlez de la requête. Je voulais juste savoir où en était l'instruction du permis modificatif de la société ISABELLA qui a été déposé dans le courant du mois de mars.

Deuxième remarque, je ne ferai pas de commentaires supplémentaires sur l'avancement du projet Charles de Gaulle que je trouve extrêmement dommageable pour la Ville. Je pense que c'est encore une fois une opération dont on pourrait très largement se passer. Et je ne peux pas m'empêcher de faire le lien entre l'opération visant à assurer une réserve de trésorerie de 1,5 million d'euros et l'opération Lurçat qui me reste toujours en travers de la gorge, à savoir cet investissement pour cet architecte communiste qui a réalisé des choses pas terribles. Il suffit de taper son nom sur Google pour voir son œuvre. Encore une dépense de 30 000 € supplémentaires pour un projet qui me paraît totalement inutile. Je pense que si vous vendiez la maison Lurçat, vous pourriez faire figurer au budget une réserve de trésorerie Lurçat qui vous permettrait d'amoinrir votre appel à la Caisse d'Épargne. Je vous remercie.

M. le maire

Merci. Je ne pense pas que tout ceci appelle une réponse.

Xavier TAMBY

Sur le permis modificatif ?

M. le maire

Il est en cours d'instruction.

Fabrice BERNARD

J'ai deux points.

Décision 2021-54 : « *Contrat avec la société ZÉNITH pour la fourniture des produits lessiviels, la fourniture et l'entretien des équipements de distribution des produits lessiviels des offices de restauration scolaire et du restaurant du personnel communal.* »

Je voulais simplement m'assurer de la biodégradabilité de ces produits et savoir si l'on avait demandé quelque chose dans le cahier des charges dans ce domaine.

M. le maire

C'est le cas. On pourra vous transmettre les informations nécessaires.

Fabrice BERNARD

Deuxième et dernier point, il s'agit de la décision 2021-92 : « *Requête de M. le Préfet des Hauts-de-Seine tendant à la suspension de l'arrêté en date du 3 mars 2021 portant obligation d'élimination des déchets provenant de l'utilisation des produits phytosanitaires ou de pesticides* ».

Simplement une remarque pour dire que cette nouvelle action auprès des tribunaux fait suite à différents épisodes juridiques concernant l'arrêté glyphosate dont je rappelle les principales dates :

- ✓ 20 mai 2019 : arrêté municipal de la ville de Sceaux interdisant l'utilisation du glyphosate sur le territoire de la ville.
- ✓ Contestation de cet acte par le préfet au motif que seul le ministre de l'Agriculture est compétent. Référé du tribunal administratif le 8 novembre 2019 qui suspend la décision
- ✓ Cour administrative de Versailles qui donne raison au préfet.
- ✓ 31 décembre 2020 : le Conseil d'État rejette définitivement la requête et invalide définitivement l'arrêté.

On parle donc du glyphosate largement utilisé ou des pesticides de synthèse surtout en zones agricoles, ce qui peut amener certains maires à contester, à juste titre, l'utilisation de ces produits sous forme d'épandage sur de grandes surfaces parfois mitoyennes à des écoles primaires, Sceaux, le 20 mai 2021

représentant un danger imminent pour les populations. Mais à Sceaux, je croise rarement des tracteurs et des moissonneuses-batteuses dans la ville.

Les dispositions suivantes ont de plus été prises par les pouvoirs publics :

- ✓ Interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse sur le domaine public depuis janvier 2017 (Coulée verte, parc de Sceaux...)
- ✓ Interdiction de la vente de ces produits aux particuliers depuis janvier 2019.

Certes, il reste les talus du RER B qui traversent la ville et qui étaient traités au glyphosate, mais dont la RATP a annoncé en juin 2019 qu'elle arrêterait toute utilisation, et quelques espaces verts de copropriétés privées qui ont parfois recours à des prestataires d'entretien ou d'espaces verts qui peuvent encore les utiliser, mais en fait les abandonnent aujourd'hui, ne serait-ce que parce que les copropriétés intègrent cette contrainte dans leur cahier des charges.

Le risque d'exposition de la population scéenne à ces produits est donc aujourd'hui très faible. Aussi cette relance d'une nouvelle procédure sur ce dossier pose question.

Tout d'abord, le risque que ce nouveau procès se termine de la même façon que le précédent, c'est-à-dire : le ministre est compétent et non pas le maire. Je ne pense pas qu'en ce qui concerne les attributions et les compétences, les choses aient vraiment bougé depuis.

Ensuite, parce que nous pensons que ce dossier n'est qu'un prétexte pour mettre en scène un rapport de force entre les maires et l'Exécutif sur ce sujet.

Enfin, parce que cette guérilla juridique menée devant toutes les juridictions administratives commence à coûter beaucoup d'argent aux Scéens pour un bénéfice très relatif.

Je vous remercie.

M. le maire

Je proposerai à Florence PRESSON d'intervenir si elle le souhaite.

D'abord, certains Scéens sont encore exposés à ces produits. Ils ne sont pas nombreux, nous sommes d'accord, mais certaines copropriétés qui avaient renoncé à utiliser ces produits lorsque j'ai pris ce premier arrêté ont recommencé à les utiliser. Nous voulons continuer de protéger le plus possible les habitants de Sceaux, en dépit des insuffisances de l'État en la matière. Si vous voulez nous le reprocher, dites-le clairement, il n'y a pas de souci.

Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une guérilla entre les maires et l'État, mais d'une question de fond qui rejoint d'ailleurs ce qui s'est passé sur les masques et ce qui se passe entre l'État et les collectivités locales, et les maires en particulier, sur la gestion de la crise sanitaire. Cela rejoint la privation et la diminution considérable des pouvoirs du maire alors que le maire a toujours, selon le code des collectivités territoriales, la responsabilité de la lutte contre les épidémies, contre les

déchets, contre les nuisances, etc. C'est toujours le maire qui a cette responsabilité, indépendamment de ce que peut dire le Conseil d'État, qui n'a pas forcément raison en tous points. Il y a en effet un acte politique d'un certain nombre de maires, et ils sont nombreux, pour dire à l'État qu'il doit respecter leur capacité à exercer leurs responsabilités. Si vous voulez l'appeler guérilla, vous le pouvez, mais je pense que cela va un peu au-delà et que cela touche à l'équilibre des pouvoirs dans notre pays.

Quant au coût que cela représente, il est extrêmement faible. Parce que nous sommes nombreux et que nous partageons ces coûts avec le cabinet d'avocat qui, lui-même, par militantisme, nous facture ses actions de manière symbolique. Ce sont des montants extrêmement faibles.

Florence, voulez-vous compléter sur le fond ?

Florence PRESSON

Je voulais dire que nous avons été appelés par une Scéenne qui a constaté que son persil avait été aspergé avec ces produits. Nous avons contacté l'entreprise en question qui nous a dit que l'arrêté étant tombé, elle utilisait à nouveau ces produits, parce que cela lui coûtait moins cher. On a regardé les étiquettes. C'était du glyphosate. Et cette entreprise intervient dans 10 copropriétés. Nous avons expliqué à cet entrepreneur que nous avons pris un nouvel arrêté. Il nous a donc dit qu'il n'utiliserait plus ces produits. Pour lui, les choses sont simples. S'il y a un arrêté, il le respecte. S'il n'y a plus d'arrêté, il réutilise ces produits qui sont économiquement plus intéressants pour lui. Et nous n'avons contacté qu'une seule entreprise.

Je pense que nous devons effectivement assurer la santé et la sécurité des habitants. Cette Scéenne a vu ce qui s'était passé, mais elle aurait pu manger son persil. Et il y a des enfants qui pouvaient se trouver dans la cour. Vu l'attention que vous portez à la biodiversité et aux abeilles, je suis vraiment très surprise que vous ayez ce type d'interrogation vis-à-vis de nous.

Fabrice BERNARD

Pour terminer, je veux simplement vous dire que je passe 80 % de la semaine en zone agricole, en zone rurale. Je sais donc de quoi je parle.

Pour revenir à ce que dit Monsieur le maire, je pense qu'il ne revient pas aux Scéens de payer les frais de justice de cette démarche qui, comme vous l'avez d'ailleurs précisé à la fin de votre intervention, vise à défendre les intérêts des maires face à l'État. Cela devrait revenir à l'AMF ou à toute organisation qui prétend défendre les intérêts des maires. Il ne revient pas aux Scéens, même de façon modique, de défendre les intérêts des maires, leurs rapports de force et leur bras de fer avec l'Exécutif.

Florence PRESSON

Je pense que la Scéenne qui nous a téléphoné était contente de se sentir protégée et accompagnée par son maire.

M. le maire

Je crois, Monsieur Bernard, que vous confondez plusieurs choses. Un maire, et un élu d'une manière générale, n'est pas représentant de ses intérêts particuliers. Ici, nous sommes représentants de l'intérêt général tel que nous le concevons. Pour ce qui nous concerne, nous considérons que l'intérêt général est de bannir le plus vite possible, partout en France, en zones urbaines comme en zones rurales, l'utilisation de ces produits. Cela relève de l'intérêt général et non de celui des maires. Il faut faire attention aux mots qu'on utilise.

Lorsqu'on travaille sur ces sujets, il s'agit de défendre l'intérêt général tel que nous le concevons. Mais vous pouvez avoir une autre conception de l'intérêt général. C'est d'ailleurs tout l'intérêt du débat politique. Il s'agit de confronter des conceptions différentes de l'intérêt général. Pour ce qui nous concerne, il s'agit de protéger les gens.

Chantal BRAULT

J'ai une question, Monsieur le maire.

Comme je sens que les décisions du maire deviennent une tribune pour certains ou certaines, je pensais qu'il était utile que nous puissions soulever un point éminemment important qui sera très éclairant pour l'ensemble du conseil municipal. Je parle de la décision 2021-88 pour laquelle j'aimerais avoir des explications : « *Convention avec la société SL VENTURES relative à l'occupation du domaine public pour la mise en place d'un service de cadenas partagés placés sur les potelets du mobilier urbain de la Ville, pour une durée d'un an. Le montant est de 0,10 € mensuel par cadenas* ».

Monsieur le maire, je vous en supplie, expliquez-nous cette histoire de cadenas tellement importante.

M. le maire

C'est une longue histoire.

Chantal BRAULT

Vous pensez bien, Monsieur le maire, que j'ironise un peu.

M. le maire

C'est tout à fait bien compris. Je vais demander à Patrice Pattée, qui est compétent sur cette histoire, de nous expliquer ce dont il s'agit.

Patrice PATTEE

L'un des freins principaux au développement et à l'usage du vélo au quotidien, c'est la sécurisation de son stationnement. Nous recherchons donc des solutions pour apporter une réponse aux personnes qui utilisent leur vélo au quotidien. Nous avons aménagé des locaux sécurisés dans les deux parkings en ouvrage à Charaire et Robinson et diminué le coût de l'abonnement mensuel, ce qui nous a d'ailleurs permis de constater qu'il existait un petit frein lié au prix, puisque ces locaux sont désormais bien occupés. La réponse n'est toutefois pas entièrement satisfaisante, puisque l'on a envie de pouvoir disposer de son vélo à proximité de son domicile ou à proximité de son point de destination. Nous avons donc repéré une start-up qui a conçu un cadenas permettant de sécuriser son vélo dans l'espace public. Le gros avantage, c'est que l'on n'a pas besoin d'installer un mobilier spécifique. Ce cadenas est agile et peut s'installer sur du mobilier urbain existant. La start-up qui l'a conçu nous propose d'expérimenter ce service sur la ville. La seule chose que cela nous coûte, c'est la mise à disposition des potelets.

Ce cadenas présente plusieurs intérêts. Il est très résistant au cisaillement et il est connecté. En cas de tentative d'effraction, le propriétaire du vélo est alerté. Mieux encore, si la tentative de vol aboutit, le propriétaire du vélo est indemnisé à hauteur de 200 €, ce dispositif étant assuré.

Il s'agit d'une expérimentation. Comme vous avez pu le constater, cela coûte un euro par mois pendant six mois afin de pouvoir mesurer le marché, si je puis dire. Et l'abonnement sera ensuite proposé à son vrai tarif. Si ce cadenas ne rencontre aucun succès, l'entreprise Sherlock l'enlèvera et en débarrassera le territoire de la ville.

M. le maire

Merci beaucoup. Madame Brault, vous avez eu votre réponse et l'explication de ces objets.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions du maire ? Je vous signale qu'il s'est déjà écoulé une heure et que nous en sommes toujours aux décisions du maire, là où dans la plupart des collectivités, ce point ne pose aucun problème.

Philippe SZYNKOWSKI

Excusez-moi, je suis arrivé un peu en retard, car j'avais des problèmes de caméra qui ne sont d'ailleurs pas encore totalement résolus.

M. le maire

Ce n'est pas grave. On vous entend.

Philippe SZYNKOWSKI

C'est au sujet de la décision 2021-57 portant sur un contrat passé avec la société VISUEL VOX relatif à la réalisation de comptes rendus pour un montant de 24 000 € HT sur 3 ans.

Est-ce une pratique courante ? Qu'est-ce qui la justifie ? Et est-ce vraiment utile de recourir à cette société ?

M. le maire

C'est le compte rendu que vous avez voté tout à l'heure. Il est rédigé par cette société et ensuite revu. Est-ce une pratique courante ? Je ne sais pas. Cela fait une quinzaine d'années que nous faisons cela. Cela se fait à peu près partout. Je siège dans beaucoup de structures donnant lieu à la rédaction de comptes rendus officiels soumis à vote et il y a toujours soit un sténotypiste, soit une entreprise de ce type.

Je suis quand même un peu étonné de votre question.

C'est un contrat de 3 ans pour environ 8 séances par an, soit à peu près 1 000 € par séance. C'est une prestation de service assez classique.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire. Je souhaitais revenir sur la décision 2021-9. Je m'étonne de la description que vous avez faite du contrat relatif à la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la place du Général de Gaulle dans la mesure où l'enquête publique sur le déclassement de 118 m², lancée par le Département et qui s'est achevée au mois de mars, s'est conclue par un avis favorable du commissaire-enquêteur pour le déclassement accompagné de réserves. Et vous n'êtes pas sans savoir que lorsqu'un commissaire-enquêteur propose un déclassement sous réserves, il faut que celles-ci soient levées. Or, parmi ces réserves, il y avait une étude d'impact de la circulation des vélos en propre et du respect de la loi LOM.

Je m'étonne de la poursuite des travaux et du fait que vous passiez des contrats et des marchés sur des bases qui ne sont pas saines, avec un risque, une fois encore, de judiciarisation alors que les choses auraient pu être faites différemment. Je regrette cette décision du maire compte tenu du contexte dans lequel nous sommes et de la demande faite par plus de 250 Scéens ainsi que par des associations de cyclistes d'avoir des pistes cyclables en propre dans le cadre de cette opération de reclassement.

Je m'interroge sur le bon usage des finances de la Ville. On parle de 151 000 €. Que vont-ils devenir lorsque les associations de cyclistes et d'autres feront valoir la nécessité de lever les trois réserves émises par le commissaire-enquêteur, notamment celle autour de la loi LOM qui, bien heureusement pour les cyclistes, est une grande avancée pour le développement des mobilités douces ? Je vous remercie, Monsieur le maire.

M. le maire

Merci, Monsieur Dessanges. Votre enthousiasme de nouveau converti fait plaisir à voir et l'on sait pouvoir compter sur vous pour promouvoir l'utilisation du vélo pour toutes celles et tous ceux qui ne l'ont pas encore compris, dont nous ne faisons pas partie. Vous prêchez donc des convaincus.

D'abord, comme vous le dites vous-même, vous n'êtes pas sans savoir que c'est le conseil départemental des Hauts-de-Seine qui était à la manœuvre sur cette enquête publique. Le rapport lui a en effet été rendu. J'en ai eu connaissance par le président du conseil départemental et j'ai en effet constaté les réserves qui y étaient mentionnées. Dans le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement PRUVOST, la prise en compte de ces réserves est naturellement mentionnée. C'est au groupement de faire des propositions pour que ces réserves du commissaire-enquêteur puissent être levées. Tout ceci se présente, je vous le rappelle, en accord avec le Département qui, pour l'instant, était à la manœuvre sur le déclassement de cette emprise.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Pardon, Monsieur le maire. Je suis désolé de vous interrompre... (*Inaudible*)

M. le maire

D'abord, Monsieur Dessanges, on ne vous comprend pas. On ne vous entend pas. Par ailleurs, je pense que les réponses que j'ai apportées sont parfaitement claires et qu'il ne s'agit pas de rouvrir un débat sur cette question. Sinon, on ne va pas s'en sortir. On peut en effet revenir sur tout en permanence y compris sur la création du monde.

Nous passons maintenant à la suite, si vous le voulez bien.

VII- COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le maire

Je voulais vous faire quelques communications. Je le fais en début de conseil plutôt qu'à la fin, car vous n'êtes pas toujours là en fin de séance. Étant donné qu'il s'agit de communications intéressantes, je préfère, pour votre bonne information, que vous les entendiez.

Première communication, je veux vous rappeler le temps de parole de la séance du 25 mars 2021, comme nous l'avons fait lors de la séance précédente. La séance a duré au total 6 h 15, hors suspension de séance. Tout ce qui concerne l'animation de la séance et la présentation des rapports a duré 2 h 28. Il est vrai que c'est assez long, mais le rapport de Mme Drancy, qui était remarquable, a passionné tous celles et ceux qui étaient présents. Vous étiez d'ailleurs présents et vous l'avez entendu. Les débats ont duré 3 h 47. La majorité a parlé pendant 1 h 47 et l'opposition pendant 2 h, soit 52 % du temps des débats. Vous voyez que l'opposition à Sceaux est parfaitement bien traitée, et même mieux que cela.

La deuxième communication concerne le bilan de la vaccination dans notre centre de vaccination. Au 23 mai, le centre de vaccination aura réalisé 12 000 primo-injections et presque autant de secondes injections. Les choses vont donc assez vite. Je crois que nous en sommes à 20 000 injections au total.

S'agissant des Scéens, 1 600 primo-injections ont été faites et les services municipaux ont réalisé 201 transports de personnes vers le centre d'Antony.

C'est un centre qui fonctionne parfaitement bien grâce à une très bonne collaboration de l'ensemble des services d'Antony, de Bourg-la-Reine et de Sceaux. Je souhaitais également vous informer que pour la première fois le centre un dimanche le 23 mai prochain.

Il est aujourd'hui possible d'obtenir un rendez-vous dans un délai d'une semaine. Je pense que la campagne de vaccination est maintenant entrée dans un rythme de croisière. Il faudra encore quelques mois pour vacciner tout le monde, mais les choses fonctionnent bien et il y a également un bon approvisionnement des doses.

La troisième communication porte sur la deuxième édition du budget participatif 2021 dédié à l'environnement. 22 propositions de projets ont été déposées. 14 ont été déclarées recevables par le comité de recevabilité qui s'est réuni le 4 décembre 2020.

Je vous rappelle que ce comité est composé de 11 membres, dont quatre élus, trois agents de la Ville et quatre Scéens issus du comité consultatif des transitions.

Les projets recevables ont été soumis à études de faisabilité technique entre les mois de janvier et de mars. À l'issue de ces études, 10 projets ont été déclarés effectivement réalisables et ont été soumis au vote de la population du 9 avril au 2 mai 2021. Afin de présenter les propositions retenues aux Scéens, chaque porteur de projet a réalisé une vidéo de présentation qui a été publiée sur le site Internet de la Ville et relayée sur les réseaux sociaux de la Ville. La plupart de ces vidéos ont eu plusieurs centaines de vues. Elles étaient très bien faites et montraient l'imagination des porteurs de projet.

Nous avons eu cette année plus de 400 participants au vote, en nette augmentation par rapport à l'année dernière, ce qui montre que le budget participatif s'installe. Chacun pouvant voter pour trois projets, il y a eu 1 217 votes.

À l'issue de ces votes, 6 projets ont été retenus sur la base d'une enveloppe de 50 000 € allouée par la Ville :

- ✓ Outilthèque dans la recyclerie « L'île aux Ressources » ;
- ✓ Protégeons les hérissons de Sceaux ;
- ✓ Végétaliser et rafraîchir la cour de l'école élémentaire des Clos Saint-Marcel, ce qui fera plaisir à M. Szyrkowski ;
- ✓ Mur végétal extérieur pour l'école élémentaire des Clos Saint-Marcel ;
- ✓ À Sceaux, plus d'arceaux pour nos vélos ;
- ✓ Création d'un chemin de cueillette à l'école des Blagis.

Ces projets doivent être mis en œuvre dans les 18 mois suivant la clôture du vote, à compter donc du 3 mai 2021.

La dernière communication concerne le terrain de l'EHPAD Renaudin. Comme vous le savez, la maison de retraite est un établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes. C'est un établissement public autonome géré dans le cadre d'une convention d'objectifs tripartite signée par le préfet, le président du conseil départemental et le directeur de l'établissement. Je vous rappelle que le directeur de l'établissement, nommé par l'ARS, représente l'établissement sur toutes les pièces juridiques. Le maire préside le conseil d'administration, mais ne dispose pas de pouvoir de décision propre. Il préside la réunion et signe les convocations et les délibérations pour acter que ces délibérations ont bien eu lieu. Le maire vote, comme les représentants de la Ville, mais c'est le directeur qui exécute et qui prend toutes décisions de gestion.

En 2008, un projet a été élaboré à la suite d'un concours de maîtrise d'œuvre dont le jury était présidé par le directeur de l'époque. Ce projet avait pour objectifs de :

- ✓ Mettre aux normes réglementaires les chambres et les locaux. Je vous rappelle qu'il y avait encore beaucoup de chambres de deux personnes, ce qui était tout à fait hors-norme.
- ✓ Permettre l'augmentation de la capacité d'accueil de 80 à 100 personnes,
- ✓ Abriter un accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,
- ✓ Accueillir dans des conditions de confort et de sécurité des résidents dépendants.

Une première phase de l'opération a été réalisée. Des contentieux engagés sur le projet ont ensuite conduit à suspendre la poursuite de l'opération. Il y a eu sur ce chantier une addition de difficultés, notamment des contentieux sur le permis de construire, qui a toutefois fini par être validé. Ces contentieux étaient de fait inutiles, mais ont fait perdre énormément de temps et d'argent. Trois entreprises ont par ailleurs déposé le bilan pendant le chantier. C'était donc un chantier très compliqué. Aujourd'hui, la plupart des contentieux sont réglés, je crois qu'il n'en reste qu'un. Ils Sceaux, le 20 mai 2021

l'ont été à la faveur de l'établissement, ce qui explique que celui-ci soit aujourd'hui dans une situation financière bien meilleure qu'elle ne l'était il y a quelques années, lorsqu'une importante provision avait dû être passée en comptabilité.

Une deuxième phase reste à réaliser comprenant 14 chambres à destination de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ainsi que différents espaces de vie à destination de l'ensemble des résidents de l'établissement et des espaces à destination du personnel. Aujourd'hui, l'établissement fonctionne, mais il ne fonctionne pas dans des conditions totalement optimales compte tenu de l'absence de ces locaux.

Ces espaces complémentaires ne peuvent pas être réalisés dans l'emprise du bâtiment ancien au regard de sa configuration et des normes à respecter en la matière. Un projet d'extension du nouveau bâtiment est donc en cours d'élaboration par l'établissement. L'implantation du bâtiment sera définie de sorte que soit préservé l'arbre remarquable situé sur la propriété.

L'établissement n'ayant plus d'usage prévu pour le bâtiment ancien situé du côté de la rue Marguerite Renaudin, des discussions ont été engagées avec la Ville et différents partenaires pour en définir le devenir.

L'établissement Renaudin a obtenu en 2018 la levée des conditions du legs, fixées par Maître Renaudin en 1914 qui exigeait l'affectation de la propriété à usage d'hospice ou de maison de retraite. Néanmoins, et je voudrais que vous écoutiez attentivement, l'établissement ne souhaite pas céder la partie de la propriété qui n'est plus nécessaire à la réalisation de son objet. Je partage ce souhait de l'établissement de ne pas céder la propriété. L'établissement et son directeur ont donc engagé avec notre société d'économie mixte, la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, des discussions qui aboutissent à la conclusion prochaine d'un bail à construction. La SEM a accepté d'être preneuse d'un bail à construction d'une durée de 40 ans portant sur le bâtiment ancien et ses abords. Le bâtiment historique lui-même a vocation à être affecté à des activités. Une quarantaine de logements, dont 13 logements sociaux, seront construits de part et d'autre après démolition des bâtiments désaffectés (hors maison historique), et j'insiste sur le fait que ces logements seront en location. Aucun ne sera en accession. C'est la SEM qui construira et louera ces logements à un tarif qui est celui du marché de la location, à l'exception des 13 logements sociaux.

Je vous précise que le montant du bail à construction versé par la SEM s'élève à 4 millions d'euros. La réalisation de ce projet permet de :

- ✓ Répondre aux besoins d'extension de l'EHPAD,
- ✓ Préserver le bâtiment historique de l'établissement et ses deux ailes,
- ✓ Réaménager l'ensemble des espaces extérieurs de la résidence,
- ✓ Proposer une offre locative de qualité,
- ✓ Préserver les deux arbres importants du site ainsi que tous les arbres situés devant la maison historique rue Marguerite Renaudin,

- ✓ Proposer des espaces à usage d'activité en centre-ville et ouverts sur la ville.

Le choix d'un bail à construction conclu entre l'EHPAD et la SEM dont la Ville détient la majorité du capital permet de garantir une maîtrise publique de ces espaces dont l'emplacement est stratégique. Une maîtrise publique aujourd'hui et une maîtrise publique demain, puisque l'EHPAD reste propriétaire du terrain.

Ce partenariat permet donc de garantir la poursuite d'objectifs d'intérêt général en vue de répondre aux besoins des Scéens au premier rang desquels les résidents de l'établissement dans l'esprit du legs de Maître Renaudin, même si les conditions fixées par celui-ci sont aujourd'hui levées sur le plan juridique.

Voilà la communication que je souhaitais faire. C'est un travail de longue haleine que nous avons mené avec beaucoup d'expertise de part et d'autre. Les deux conseils d'administration à la fois de l'EHPAD et de la SEM Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat ont donc acté le principe que je viens de vous livrer. Il reste à mettre au point les documents juridiques et nous aurons probablement à délibérer au conseil municipal, mais simplement dans le cadre des activités de la SEM.

VIII- VIE LOCALE CULTURELLE ET SOCIALE

Convention d'objectifs entre la Ville et le Centre social et culturel des Blagis.

M. le maire

Nous passons au chapitre sur la vie locale culturelle et sociale avec deux conventions d'objectifs qui n'avaient pas été présentées lors du dernier conseil municipal, l'une avec le CCB et l'autre avec la MJC. La parole est à Madame Brault.

Chantal BRAULT

Merci, Monsieur le maire.

Il s'agit en effet de soumettre à l'approbation du conseil municipal le renouvellement de la convention d'objectifs entre la Ville et le CSCB pour trois ans, l'ancienne convention ayant pris fin au mois de décembre 2020.

Cette convention d'objectifs est une obligation qui nous est faite depuis la loi du 12 avril 2000 qui impose la signature de conventions entre les collectivités territoriales et les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs, les missions et les engagements des uns et des autres. Évidemment, il y a dans tout cela des aspects spécifiques à mettre en valeur et ces conventions, dans leur réécriture, prennent en compte l'évolution des missions ou des structures elles-mêmes ou encore de la politique de la Ville afin que tout ceci puisse s'opérer dans une certaine cohésion.

Sceaux, le 20 mai 2021

Le CSCB a une vocation particulière. Son action est assujettie à un projet social, lui-même défini pour plusieurs années et soumis à l'approbation de la CAF qui lui octroie également des financements.

Les objectifs prioritaires du CSCB sont l'intégration et l'implication de tous dans la vie du quartier, la lutte contre l'isolement, l'accompagnement des familles et des publics fragilisés. Tout cela est une manière de sentir le quartier, de l'accompagner, de l'animer, de protéger ceux qui en ont besoin, d'aider les enfants à travers de l'accompagnement scolaire, les personnes en difficulté, les seniors, de favoriser les liens intergénérationnels. Tout cela fait partie de dispositions très importantes qu'il faut signifier et dont il faut convenir en termes écrits et posés.

Ces conventions sont évidemment soumises à l'approbation du conseil d'administration du centre social et culturel des Blagis ainsi qu'à l'approbation du conseil municipal, tout cela étant lié à la subvention qui a été votée, mais pas encore affectée, les versements ne pouvant avoir lieu qu'à l'issue de la signature de la convention.

Cette convention reprend un certain nombre de dispositions déjà connues et que nous avons eu l'occasion d'approuver, de concevoir et sur lesquelles nous veillons, mais des précisions sont également apportées sur la vie du quartier. Nous sommes d'ailleurs en lien avec la démarche « Parlons ensemble des Blagis », puisque le CSCB s'empare de ces questions et a l'intention de devenir un acteur important de redynamisation de ces politiques, de ses missions et de la vie du quartier.

Les objectifs généraux sont connus et ont déjà été évoqués. Nous pouvons en faire une synthèse. Il s'agit évidemment de :

- ✓ Favoriser l'intégration et l'implication de tout le quartier à travers une fonction d'accueil, d'écoute des familles, des associations. Tout cela est une manière de prendre en compte l'ensemble des problématiques ou simplement la vie du quartier et des familles. Il s'agit de développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles qui sont encore très présents au CSCB.
- ✓ Accueillir et accompagner les personnes en situation difficile au travers notamment d'actions d'intervention sociale, etc.

Parmi les objectifs spécifiques :

- ✓ Conforter la parentalité est pour nous l'un des sujets prioritaires de notre politique d'accompagnement.
- ✓ Assurer une attention particulière aux publics les plus fragiles.

Le CSCB s'engage à participer à la politique de prévention initiée par la Ville, à participer à la promotion de la lecture auprès des jeunes enfants, à proposer de l'aide aux devoirs, à accompagner la réussite éducative.

Il est important que le CSCB s'associe aux actions menées par la Ville et ses partenaires, la crèche, l'école, le monde associatif. Ce partenariat doit être utile et dynamique. Toutes ces actions doivent être en interaction pour être efficaces.

Cette convention fixe également les engagements de la Ville. Celle-ci s'engage notamment à :

- ✓ Assurer son rôle d'accompagnement,
- ✓ Désigner un interlocuteur privilégié au sein des services de la Ville pour toutes les questions techniques et administratives,
- ✓ Défendre les intérêts du CSCB auprès des financeurs, notamment la CAF avec qui la municipalité est en relation.

L'association s'engage pour sa part à :

- ✓ Maîtriser le développement de l'équipement dans le cadre des moyens qui lui sont alloués. Nous veillons en effet à ce que cet équipement soit conforme à ses moyens financiers ;
- ✓ Transmettre régulièrement à la Ville les rapports produits par le commissaire aux comptes ;
- ✓ Prendre en compte les dispositifs mis en place par la Ville, tels que les coupons-jeunes et enfants pour les familles qui en ont besoin ;
- ✓ Solliciter avec l'accompagnement et l'aide de la Ville les organismes financeurs et pouvoir ainsi répondre aux appels à projets.

Il est en effet parfois compliqué pour un tel établissement de pouvoir répondre à un appel à projets éligible aux financements. Tout ceci mérite un accompagnement très important et une veille permanente.

Vous savez combien la Ville est attachée à cet équipement avec lequel nous entretenons des liens très étroits et réguliers. Et le point que nous faisons ensemble sur cette convention permet d'ouvrir, d'éclairer, de préciser et de remettre éventuellement les actions dans un sens favorable pour tous.

Voilà, Monsieur le maire.

M. le maire

Merci, Madame Brault. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Liliane WIETZERBIN

Merci beaucoup, Madame Brault pour votre présentation. Je voudrais compléter et rajouter quelques points.

Comme vous l'avez dit, je voudrais vraiment saluer la réussite du CSCB dans le développement social du quartier. Cela a été souligné lors de « Parlons ensemble des Blagis », il y a en effet entre 40 et 60 bénévoles qui aident aux devoirs par exemple. C'est donc vraiment quelque chose à saluer. Je me réjouis que vous ayez dit que le CSCB pourrait s'emparer des idées qui ont été émises lors de la concertation de « Parlons ensemble des Blagis », car c'était l'une des propositions que je
Sceaux, le 20 mai 2021

voulais faire. C'est une bonne idée que ce lieu s'empare de ces idées parce qu'il jouit de la confiance des habitants.

Mais je voudrais dire aussi que le CSCB n'est pas que cela. Certes, c'est un centre dédié au développement social, mais c'est également un centre culturel. On y fait des activités sportives. On y étudie les langues, la musique. Pour l'avoir fréquenté et pour connaître beaucoup de gens qui l'ont fréquenté, la lecture de la convention ne fait pas ressortir cet aspect. C'est peut-être un héritage, mais je trouve que cela manque. On ne voit pas cette dimension culturelle qui est pourtant très forte aux Blagis. Je pense que cela mériterait d'être cité et pourrait participer également à l'attrait du CSCB pour d'autres quartiers que les Blagis. Je suis convaincue que l'on ne doit pas avoir le CSCB pour les Blagis et la MJC pour le haut de Sceaux. Je pense qu'il pourrait y avoir une plus grande mixité et le fait d'insister sur les activités culturelles des Blagis est selon moi important. C'est le point que je voulais souligner.

J'ai un troisième point qui est un point d'attention sur la situation financière du CSCB, comme peut-être d'ailleurs de la MJC. Ces centres ont certainement souffert de la situation sanitaire : manque de recettes, nécessité de rembourser les adhérents, etc. Qu'en est-il du CSCB de ce point de vue ? Est-il prévu une aide de la Ville ? On a beaucoup dit que le rayonnement du CSCB était important pour le quartier, que c'était un point d'ancrage, ce qui rend d'autant plus nécessaire de veiller à ce qu'il dispose des moyens nécessaires pour assurer ses missions. Voilà pour mon troisième point.

Et j'en rajouterai un quatrième : comment explique-t-on cet écart de subventions entre le CSCB (195 000 €) et la MJC (450000 €) ? Est-ce lié au nombre d'adhérents ? Est-ce qu'il y a d'autres financements du côté du CSCB ? Est-ce suffisant ? Si le CSCB s'empare d'autres missions, ce qui serait effectivement une bonne idée, il y aurait peut-être besoin de financements supplémentaires.

Fabrice BERNARD

Pour rester dans la lignée des interventions précédentes concernant les conventions d'objectifs passées avec des associations, je dirai que même si l'on est passé du domaine du sport au domaine social et culturel, il y a toujours ce même problème. D'un côté, on donne à minima 23 000 €, ce qui est effectivement une obligation légale, et l'on parle même de centaines de milliers d'euros pour ce qui concerne ces deux dossiers, et de l'autre, on a des déclarations d'intention louables et respectables, mais sans aucun chiffre. Compte tenu des montants engagés par la Ville dans ces deux structures, je m'étonne qu'il n'y ait pas d'objectifs chiffrés.

Si je prends le cas du CSCB, dont je loue également le rôle culturel et social nécessaire si bien décrit par Mme Wietzerbin — et que je ne conteste pas — on pourrait fixer des objectifs chiffrés pour mesurer la fréquentation. Ce sont des indicateurs très généraux, mais cette vocation sociale doit aussi se traduire par des objectifs sur des populations cibles, sur des populations précaires, sur des populations socialement fragiles. Quel est le constat et quels sont les objectifs à atteindre à Sceaux, le 20 mai 2021

deux, trois ou cinq ans ? C'est tout ce qui manque dans cette convention. Et je retrouve la même problématique dans la convention relative à la MJC.

Si l'on prend une convention très simple signée avec une entité privée pour l'attribution de cinq places en crèche, des objectifs chiffrés sont fixés aux deux parties. En l'occurrence, les sommes engagées par la Ville sont très importantes, mais il n'y en a en face aucun chiffre. Je trouve dommage que l'on ne s'engage pas au conseil municipal, devant les élus, sur quelques priorités chiffrées. Une fois de plus, il s'agit de fixer des perspectives. On les atteint ou pas, ce n'est pas grave, mais il se trouve que cet exposé est un peu sec.

Deuxième point, excusez-moi, mais c'est ma marotte : je ne vois rien dans ces conventions sur le développement durable. Il n'y a aucun objectif de recyclage par exemple. Ces deux structures emploient beaucoup de personnes. Elles mobilisent beaucoup de visiteurs et d'adhérents. Elles organisent de nombreuses manifestations. Je trouve dommage, comme pour les clubs sportifs, que l'on n'ait pas quelques mots sur le tri des déchets, le recyclage, l'utilisation de matériaux non polluants, etc.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions avant d'apporter des réponses à ce qui a été dit ? Bien, je passe la parole à Madame Brault.

Chantal BRAULT

Merci, Monsieur le maire.

Évidemment, beaucoup de choses très intéressantes ont été dites et le descriptif de Madame Wietzerbin est tout à fait clair. Nous adhérons évidemment à cette idée du volet culturel de cet équipement. La bibliothèque joue notamment un rôle extrêmement important dans ce quartier. Elle vient d'ailleurs d'accueillir une nouvelle responsable très qualifiée.. Il y a des activités de loisirs, il y a de la musique, etc. Ce sont les fondamentaux d'une association d'accueil qui remplit sa mission de manière assez classique.

On insiste plus particulièrement sur les publics fragiles parce que c'est la spécificité d'un centre social qui a vocation d'accueil, mais qui a aussi une vocation sociale très précise dictée par le contrat passé entre le CSCB et la CAF. Tout cela est très formalisé, très conceptualisé et suit un chemin très précis.

Bien sûr, il y a une activité culturelle importante et il est certain que nous convenons qu'elle correspond à ce que l'on attend d'un tel équipement, même si cela n'est pas explicitement écrit dans cette convention d'objectifs. Ce qui existe, ce qui est fait est bien fait. Mais ce ne peut être dans cette convention que l'on décrit toutes les activités proposées. Cette convention fixe des objectifs auxquels la Ville est attachée pour l'octroi de cette subvention.

Il est vrai que nous aurions pu insister sur ce point, car il y a effectivement des activités culturelles très intéressantes et qui fonctionnent très bien et nous pourrions sans doute en parler davantage, mais nous nous en tenons aux objectifs dans leur ensemble.

S'agissant du montant des financements du CSCB et de la MJC, ils sont évidemment différents, car les dimensions de ces deux équipements sont différentes. Le CSCB bénéficie en outre d'un financement de la part de CAF alors que la MJC n'a plus aucun financement extérieur, même si elle cherche à en obtenir. Le CSCB bénéficie de financements publics, ce qui n'est pas le cas d'autres structures. C'est cela qui fait la différence, mais il y a aussi deux fois moins d'adhérents, deux fois moins de personnel et deux fois moins d'encadrement, d'équipes permanentes, d'enseignants, d'animateurs et de professeurs. Il ne s'agit pas du tout du même profil ni du même volume d'activités.

Madame Wietzerbin, je reviens sur un point que l'on n'a pas évoqué s'agissant de l'aspect culturel : les très belles expositions organisées par le CSCB. Elles ont vraiment pris leurs lettres de noblesse. Elles attirent du public nombreux et sont extrêmement intéressantes. Enfin les publics plus fragiles sont évidemment une priorité et c'est ce qui est mis en valeur dans cette convention.

Sur les chiffres, Monsieur Bernard, il faut savoir que nous siégeons au conseil d'administration, que nous suivons tout cela avec la plus grande attention. Nous connaissons ce budget et nous ne pouvons pas imaginer attribuer une subvention sans disposer de chiffres très précis. La gestion de cet équipement est extrêmement précise, performante et, en ce moment, très fine. Nous savons exactement à quoi servent ces financements et de quelle manière ils sont gérés. Les comptes sont publics. Le commissaire aux comptes certifie les comptes. Il y a des adhérents, un certain nombre de personnels rémunérés, une masse salariale. Il y a de l'argent public, l'argent de la ville de Sceaux. Tout cela ne se précise pas au travers d'objectifs.

L'objectif, c'est de faire fonctionner cet équipement, de s'assurer de la qualité de l'accueil et des activités. Tout cela est très surveillé, puisque nous faisons des points d'étape réguliers sur cette convention.

S'agissant du développement durable, il me semble bien que les préoccupations en la matière soient devenues une obligation pour toutes les conventions que nous signons. Ces associations sont quand même autonomes. On leur fixe des règles et des objectifs. À elles d'être ensuite actrices de l'environnement et de l'écologie en fonction de leurs activités, de leurs missions et de leur personnel. Elles le font. Elles ont bien compris ce message. Peut-être n'est-ce pas explicité sur un chapitre très large, mais c'est tout à fait dit et nous y veillons aussi parmi l'ensemble de ces objectifs. Les règles sont très claires. Les présidentes de ces équipements sont d'ailleurs très engagées sur le sujet. Elles participent à nos activités et assistent à nos réunions. C'est donc une problématique partagée.

Monsieur le maire, je crois que j'en ai terminé sur les réponses aux questions posées.

M. le maire

Merci. Je voudrais juste préciser deux ou trois points.

Vous l'avez dit, la différence dans le montant des subventions versées à la MJC et au CSCB est effectivement liée au volume d'activités de ces deux structures qui ne sont pas tout à fait les mêmes et au fait que le CSCB bénéficie par ailleurs de subventions de la CAF. Je crois que si l'on divise bêtement par le nombre d'adhérents, la subvention par adhérent du CSCB est supérieure à celle que nous versons à la MJC. Mais ce n'est pas le souci de toute façon. Par rapport à ce que disait M. Bernard sur les objectifs et contrairement à la convention signée avec une structure privée, une telle convention porte sur des objectifs politiques partagés. Il ne s'agit pas d'un bon de commande fixant le nombre d'enfants à accompagner par du soutien scolaire, etc. Ce que disait Madame Brault sur le contact permanent entre les administrateurs de ces structures et les directeurs et directrices est très important. Nous avons régulièrement des réunions d'évaluation partagée entre les uns et les autres. Ce fut encore le cas tout à fait récemment avec la présidente du CSCB à l'occasion de « Parlons ensemble des Blagis » et nous avons discuté des initiatives qui pourraient être prises par le CSCB et éventuellement soutenues par la Ville dans le cadre d'un plan d'action dont on discutera plus tard. Il faut voir ces conventions non pas comme une sorte de bon de commande, mais comme l'affirmation d'un partenariat avec des objectifs ayant un caractère politique, social et culturel.

Sur l'éco-responsabilité, un paragraphe a été ajouté avec l'accord des conseils d'administration des deux structures. On pourra le développer pour la prochaine convention, mais c'est en tout cas une préoccupation qui existe. Cela va de soi.

Mme Wietzerbin a posé la question de la situation financière des associations. Vous avez tout à fait raison de poser la question. Ces structures ne sont pas en difficulté. Beaucoup d'adhérents n'ont pas demandé le remboursement de leur cotisation. Des activités ont pu se dérouler en distanciel et des arrangements ont été pris, car il demeure quand même un peu d'esprit associatif au CSCB comme à la MJC. Un point précis sera fait et la Ville, si nécessaire, viendra en soutien de toutes les structures qui pourraient avoir des difficultés. Je me suis déjà engagé — et il me semble d'ailleurs en avoir parlé, lorsque nous avons fait un point sur la situation de la Ville pendant l'épidémie — à verser des subventions complémentaires aux structures ayant du personnel salarié qu'elles ont dû mettre au chômage partiel. Ce dispositif ne couvre pas la totalité des revenus. Or, ce sont des gens qui n'ont pas des revenus très importants. Il nous a donc semblé équitable, dans la mesure où le personnel de la fonction publique a été intégralement payé durant les périodes de chômage partiel, que la Ville puisse aider les structures associatives œuvrant dans notre champ d'action, comme c'est le cas du CSCB et de la MJC, mais aussi de certains clubs sportifs, à compenser pour leurs salariés le manque à gagner entre le chômage partiel et le salaire normal. Toutes ces personnes, bien que salariés du privé, remplissent d'une certaine manière une mission de service public. Nous sommes donc en train de faire le point avec les structures concernées et je serai amené à vous proposer à la rentrée de petits compléments de subventions pour certaines

Sceaux, le 20 mai 2021

d'entre elles, et probablement pour la MJC et le CSCB. Il ne s'agit pas de sommes très importantes, mais tout de même significatives. Il faut que nous fassions un point complet. Aucune d'entre elles ne rencontre des difficultés de trésorerie, je m'en suis assuré, mais nous serons donc amenés à la rentrée à voter un complément de subventions.

Liliane WIETZERBIN

Merci pour votre réponse.

Fabrice BERNARD

Un dernier point.

M. le maire

Vous vous rendez compte que si l'on revient à chaque fois sur un sujet après un premier tour de piste, cela va durer beaucoup trop longtemps. Il faut bien vous rendre compte que c'est cela qui fait durer les séances. Il faut poser toutes vos questions dès le départ. Allez-y, mais n'abusez pas.

Fabrice BERNARD

Je serai très court. Mme Brault a affirmé que toutes les dépenses étaient contrôlées et que tout était vérifié (la masse salariale, les subventions, etc.). Je ne parle pas de votre gestion ni d'un audit interne du CSCB. Je n'ai jamais parlé de cela. Ce n'est donc pas une réponse à ma question qui portait sur les objectifs à mettre en place.

Par ailleurs, vous dites que j'assimile les responsables du CSCB et de la MJC à des personnes éditant des bons de commande. Or, je n'ai jamais parlé de cela. Je dis simplement qu'il s'agit de voter une convention d'objectifs portant sur des objectifs sociaux et culturels et qu'il conviendrait de mettre quelques chiffres en face de ces objectifs. Si je prends l'exemple de la mention à l'environnement, il s'agit d'une phrase d'une ligne qui n'engage en rien. N'importe qui peut l'écrire sur n'importe quelle convention, peu importe son objet. Il aurait fallu écrire une phrase telle que « Le CSCB se fixe pour objectif de diminuer sa production de déchets de 20 % ». Tout ce que je demande, c'est d'avoir des objectifs chiffrés. Cela ne veut pas dire que je suis soupçonneux à l'égard de la gestion de l'établissement ou que j'assimile une association subventionnée par la Ville à une structure qui édite des bons de commande. Ce que je demande est simple. Je dis que ces structures ont une finalité sociale et culturelle et je demande que l'on inscrive trois ou quatre objectifs chiffrés en face des centaines de milliers d'euros qu'on leur confie. Je ne vois pas où est le problème.

M. le maire

Monsieur Bernard, j'ai essayé de vous répondre. Ce que j'ai essayé de vous dire, c'est que ces conventions ne sont pas des bons de commande passés par la Ville pour demander à ces structures associatives de s'occuper d'un nombre précis de jeunes. Les choses ne fonctionnent pas ainsi et vous le savez bien d'ailleurs.

L'évaluation doit se faire sur l'utilité sociale de ces structures en fonction de la situation de la population. Effectivement, à un moment donné, il y a des chiffres. Cela va de soi et ces chiffres sont discutés lors du conseil d'administration. Cela porte par exemple sur le nombre d'enfants accompagnés par du soutien scolaire. Cela existe, mais de là à les inscrire en tant qu'objectifs, c'est quand même un peu différent.

Je ne voudrais pas que la gestion municipale soit uniquement basée sur des tableurs Excel. Ce n'est pas ma conception de la gestion d'une collectivité publique. Je vous donnerai un exemple qui n'est pas étranger à ce dont nous avons discuté dans « Parlons ensemble des Blagis ». Pendant une vingtaine d'années, le quartier des Blagis était considéré comme un quartier politique de la ville et bénéficiait à ce titre de financements spécifiques ainsi que d'avantages donnés aux entreprises qui s'y installaient en termes de franchise d'impôts, etc. On considérait que ce quartier devait faire l'objet d'un soutien particulier de la part de l'État comme de celle des collectivités locales. Pourquoi cela a-t-il été supprimé ? Uniquement parce qu'à un moment donné, un type sans doute brillant, quelque part au sommet de l'Etat a eu l'idée de diminuer le nombre de quartiers politique de la ville parce que cela coûtait trop cher et qu'on allait raisonner uniquement sur le revenu moyen des personnes habitant dans les quartiers concernés. À Bagneux, le revenu moyen des habitants était inférieur à la limite. À Sceaux, Fontenay et Bourg-la-Reine, le revenu moyen des habitants était supérieur, peut-être de quelques euros seulement, mais il n'empêche que ces quartiers sont sortis du dispositif. C'est la raison pour laquelle nous connaissons aujourd'hui une dégradation réelle de ces quartiers. Je pense que cette situation est réversible si la Ville met les moyens nécessaires, car c'est à elle de le faire. L'État ne le fera pas, il abandonne ces quartiers. C'est à ce genre de situation que l'on aboutit avec un raisonnement uniquement chiffré. Je vous mets donc en garde contre l'excès de chiffrage. Vous allez me dire que ce n'est pas ce que vous souhaitez. Je l'ai bien compris, mais je voulais tout de même vous donner cet exemple. À force de raisonner avec des tableurs excel, le pays se casse la figure.

Nous passons au vote sur cette convention. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Animathèque - Maison des jeunes et de la culture de Sceaux.

Chantal BRAULT

Monsieur le maire, merci. Je ne reprends pas ce qui nous amène à signer cette convention. Les principes sont évidemment les mêmes sur les obligations de contractualisation entre les collectivités et les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

La MJC de Sceaux est une grosse maison. C'est l'une des plus grosses MJC d'Île-de-France. Elle a été beaucoup plus importante que ce qu'elle est aujourd'hui, mais reste identifiée comme étant un lieu culturel de qualité et d'excellence. C'est un gros équipement géré par une importante équipe et qui compte beaucoup d'adhérents, mais sa vocation est différente de celle du CSCB. C'est en effet une maison des jeunes et de la culture, ce qui la différencie d'un centre social.

Nous sommes depuis très longtemps très attachés à la MJC. Nous la suivons de très près et quasi quotidiennement. Nous sommes toujours intervenus dans les moments difficiles et nous nous réjouissons quand tout va bien. La MJC a la vocation de suivre les politiques de la Ville en s'associant à nos activités et à nos événements, en prenant part à ce que nous proposons et diffusons. Je ne donnerai pas le détail, mais l'on peut citer à titre d'exemple la Fête de la musique, ainsi que d'autres temps privilégiés, des animations et tout ce qui fait la vie de loisirs, d'actions culturelles dans laquelle la MJC est toujours présente.

Cette convention oblige la MJC, mais elle oblige également la Ville. Les objectifs généraux poursuivis par la MJC sont les suivants :

- ✓ La mise en œuvre d'actions intergénérationnelles ;
- ✓ La mise en œuvre d'interactions entre les activités pratiquées et les attentes de la Ville et des habitants de Sceaux.
- ✓ L'accueil du plus large public qui a vocation à découvrir le monde de l'art, des sciences, à être sensibilisé aux pratiques artistiques et artisanales, à rencontrer des artistes et des créateurs. C'est un fourmillement de compétences et de personnalités qui passent dans cette maison, qui animent des événements, des soirées et des rencontres.
- ✓ La participation à l'animation locale initiée par la Ville.
- ✓ Le développement et l'accompagnement de pratiques amateurs en direction du jeune public. La MJC souhaite contribuer au développement de l'accueil et de la convivialité, ce qu'elle fait d'ailleurs très bien. Les locaux ne sont pas toujours adaptés, mais elle s'en arrange. Elle parvient ainsi à organiser des concerts magnifiques alors que la salle dont elle dispose ne s'y prête pas vraiment, mais elle l'aménage et prend des dispositions permettant l'organisation de soirées extrêmement vivantes et très professionnelles dans ce lieu. Je pense notamment aux pratiques de musiques actuelles, la MJC étant devenue un site de référence en la matière aussi bien pour les amateurs que pour les professionnels. La Ville a par ailleurs confié à la MJC la gestion des studios de répétitions et d'enregistrements la

Caisse claire, lieu extrêmement visible, reconnu, porteur de sens et de projets.

Dans cette convention, vous trouverez, comme pour celle que nous venons d'étudier, les engagements des uns et des autres, les objectifs poursuivis par la MJC qui est une grosse structure ayant une vocation et des missions différentes de celles du CSCB, mais dont les objectifs généraux sont les mêmes.

Nous sommes en accord et en contact permanent avec la MJC pour faire régulièrement le point sur ces objectifs et ces missions, ce qui nous permet d'envisager avec confiance l'octroi de cette subvention importante permettant ainsi de porter toute la vie de cette maison qui compte un nombre important d'animateurs qualifiés, certifiés et offrant des activités de très grande qualité.

La MJC doit notamment répondre à l'évolution des pratiques des publics. Certaines activités passent, d'autres arrivent. Il y a des innovations, des choses qui perdent de l'intérêt, des publics qui changent d'avis ou de centres d'intérêt. La MJC doit y être sensible et modifier ses propositions en fonction des attentes que ce soit dans le monde de l'art, des sciences, dans la sensibilisation aux pratiques artistiques, les conférences, les événements, les concerts, etc. Bref, cette maison a un rôle majeur sur la ville, un rôle porteur de l'animation, du loisir et de l'accueil culturels à destination de tous. C'est un acteur majeur sur lequel la Ville s'appuie pour porter ses propres projets. Cette subvention a du sens, car elle a pour vocation de permettre cette vie très riche au sein de cette maison et à destination de publics très différents.

La MJC propose des activités très variées, des innovations très intéressantes dans le domaine des langues, du sport, de la musique, de l'art et de l'artisanat. On parlait tout à l'heure des musiques actuelles. Il y a depuis toujours des relations très étroites et très privilégiées avec les Gémeaux, et la Ville souhaite renforcer le rapprochement avec les Gémeaux pour certaines actions partenariales, en matière de diffusion des musiques actuelles notamment.

En matière de gestion administrative et financière, la veille est permanente. La Ville siège au sein du conseil d'administration de la MJC avec une vigilance très particulière. Nous disposons évidemment de toutes les informations financières. La gestion est toujours rigoureuse, même si la MJC a eu à souffrir du manque d'activités en raison de l'épidémie et de la mise en place de protocoles drastiques. Mais la rentrée de septembre se prépare et toutes les activités seront reconduites. La plaquette d'information est en cours de finalisation et sera prochainement diffusée.

La MJC s'engage par ailleurs à prendre en compte les coupons-enfants et jeunes édités par la Ville qui viennent en déduction des tarifs appliqués.

La Ville est destinataire du rapport produit par le commissaire aux comptes. Elle participe aux assemblées générales et la MJC lui communique une analyse fine de ses comptes. Tout cela se fait dans la plus grande transparence, la plus grande précision, efficacité et contrôle.

La Ville s'engage pour sa part à mettre à disposition les locaux municipaux que la MJC occupe, à désigner un interlocuteur privilégié au sein de ses services, à poursuivre la révision de la convention d'occupation des locaux occupés par la MJC afin de mieux préciser les charges de la Ville et celles de la MJC sur l'entretien du patrimoine. Des rénovations sont à prévoir, ce patrimoine étant un peu vieillissant. Il y a aussi l'idée de réaménager la salle d'exposition ainsi que l'espace d'accueil pour l'organisation d'un certain nombre d'événements.

La Ville s'engage en outre à valoriser les valeurs éducatives portées la MJC en favorisant les liens avec les écoles, avec d'autres associations et avec le CSCB.

Échanges annuels organisés pour suivre l'évolution des objectifs et veille permanente, tout cela reste des pratiques que nous connaissons et auxquelles nous sommes particulièrement attachés depuis très longtemps. Monsieur le maire, je crois avoir fait le tour de la question.

M. le maire

Vous avez été tout à fait complète et je vous en remercie.

J'ai une demande de parole de Monsieur Szykowski.

Philippe SZYKOWSKI

Je remercie Madame Brault de nous avoir fait une présentation très générale, et particulière même s'agissant des activités de la MJC, de ce lieu d'accueil, de programmation culturelle et de rencontres pour tous.

Je veux quand même rappeler d'où vient la notion de MJC. C'est André Malraux qui, dans les années 60, a initié le mouvement. La MJC de Sceaux date de 1964. André Malraux avait la volonté d'étonner les gens, de faire en sorte qu'ils se posent des questions sur la vie, sur l'art par l'intermédiaire de ces maisons. Et je crois que cela a eu un réel succès. Ce sont des notions qui se sont développées par la suite avec de nouvelles activités, un enrichissement permanent au fur et à mesure du temps, d'autres conceptions qui se sont greffées au projet initial. On peut estimer que si les MJC n'existaient pas, il aurait fallu aller les chercher quelque part.

Ce sont des lieux d'accueil, de programmation culturelle et de rencontres. Il nous est bien expliqué dans l'article 2 de la convention les objectifs généraux de l'association. L'article 3 décrit les engagements de l'association : animations, politiques administratives et financières, les valeurs d'éducation populaire, car ce lieu ne doit pas être réservé à une élite. Il doit être ouvert à tous.

Il est évoqué des actions partenariales, en particulier avec le CSCB. On peut souligner le problème de l'éloignement de la MJC dont les activités proposées sont réputées chères dans l'enquête relative aux Blagis. On parle du haut de Sceaux et du bas de Sceaux. Cela pose un problème.

L'association s'engage en outre plus particulièrement sur l'éducation informatique des seniors, les musiques, les tremplins musicaux, etc. C'est tellement vaste que cela couvre tous les champs de l'action culturelle.

S'agissant des nouveautés, vous avez parlé dans votre présentation des achats dits « responsables ». L'usage des papiers est limité grâce au recours à l'informatique. L'organisation du travail est également revue. Ce sont des choses également très importantes.

Vous avez parlé des engagements de la Ville : valoriser, fournir des locaux, les modifier pour plus d'aisance dans les concerts et subventionner la MJC pour environ 400 000 €. Et évidemment cette installation du studio d'enregistrement de la Caisse Claire. C'est effectivement quelque chose de remarquable qui intéresse beaucoup les jeunes, ceux qui veulent se lancer, et les personnes plus anciennes qui veulent également enregistrer leurs œuvres.

Ce que je voudrais dire plus particulièrement, c'est que j'ai entendu dire à plusieurs reprises, aux Blagis ou ailleurs, que la MJC était peut-être un peu élitiste. Il ne faudrait surtout pas que la MJC soit l'apanage de personnes habitant dans le centre de Sceaux, que ce soit toujours les mêmes qui en bénéficient, des connaisseurs si l'on peut dire. Il faudrait peut-être élargir sa fréquentation.

Avez-vous des chiffres connus sur sa fréquentation ? Les tarifs de la MJC vous semblent-ils adaptés à tous ? Sinon, que faudrait-il changer ? Faudrait-il aider en plus des personnes en particulier ? Vous avez parlé des rapports avec le CSCB et les Gémeaux. Tout ceci va ensemble. Pour les Gémeaux, on a vu émerger dans le cadre de « Parlons ensemble des Blagis » la demande de les rendre plus accessibles à tous, de faire en sorte de les démocratiser. La même question se pose pour la MJC, certaines personnes estimant que la programmation de la MJC ne leur est pas destinée, car un peu avant-gardiste ou affichant des tarifs trop élevés. Ce sont des questions que les gens se posent également à Sceaux ou ailleurs.

Est-ce que vous pourriez nous donner des précisions sur ce point ? Ce sont en effet des questionnements fondamentaux pour les années à venir. Merci de vos observations.

Liliane WIETZERBIN

Je compléterai rapidement ce qu'a dit Philippe.

Si je le dis de manière simpliste, la MJC est en effet victime de son succès. Les activités sont reconnues et appréciées. L'un des sujets, c'est d'assurer un accès équitable à tous les Scéens aux activités de la MJC. Je me disais que l'on pourrait peut-être ajouter dans la convention d'objectifs cet objectif d'assurer des modalités d'accès équitables. Selon moi, il existe deux leviers pour le faire.

Le premier porte sur les modalités d'inscription. Il est parfois compliqué de s'inscrire à la MJC. Les critères de prise d'inscription doivent être totalement transparents et doivent pouvoir se faire à distance pour ne pas pénaliser les personnes qui travaillent et qui ne peuvent pas se déplacer.

En outre, il faudrait peut-être instaurer des quotas par quartiers pour éviter que les quartiers excentrés n'aient pas accès à la MJC.

Le deuxième levier pourrait être de s'interroger sur la prise en compte du quotient familial. Je ne crois pas que ce soit le cas et cela pourrait faciliter l'accès de quartiers comme les Blagis ou l'accès de personnes qui estiment que les tarifs sont un peu élevés à la MJC.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Madame BRAULT, voulez-vous apporter quelques réponses ?

Chantal BRAULT

S'agissant de la question qui vient d'être posée, il se trouve que la MJC travaille à la mise en place d'une inscription à distance. Le dispositif devrait permettre de s'inscrire en ligne et toucher ainsi un public plus large grâce à des modalités d'inscription plus pratiques. C'est donc en cours.

S'agissant du quotient familial, il n'est pas pris en compte par la MJC, mais il existe des tarifs dits « familiaux ». Les tarifs sont revus à la baisse en fonction de la nature des activités et du nombre d'enfants inscrits dans une même famille. Cela contribue un peu à cette ouverture dont vous parliez. Tout cela est évidemment très transparent. Dans la convention, il est précisé très clairement que la MJC doit favoriser l'accueil du plus large public. Certaines activités sont évidemment plus chères que d'autres, je pense notamment aux activités musicales qui sont malheureusement la plupart du temps des cours particuliers. Cette question est soulevée depuis des années. Il est vrai qu'il est compliqué d'être plusieurs dans un cours de piano, mais certains cours se font maintenant en groupe, ce qui permet de réduire le coût de l'activité.

La MJC réfléchit par ailleurs à proposer des activités à l'essai. La COVID a rendu possible cette réflexion d'une inscription pour une période plus courte sans avoir besoin de s'engager sur toute une année. Cette question a été débattue au conseil d'administration assez fréquemment. Ce n'est pas si simple que cela, car il y a une obligation de qualité. Cela fait partie de l'image de la MJC, car c'est aussi l'excellence que l'on vient chercher. Et l'excellence suppose d'avoir des animateurs certifiés qu'il faut rémunérer à leur juste prix. C'est aussi la raison pour laquelle certaines activités sont parfois un peu chères. Mais des choix sont possibles et certaines activités sont plus accessibles que d'autres. Nous y veillons, car il faut que tout le monde puisse entrer dans cette maison. Je crois que la MJC a réussi à s'ouvrir à un public plus large et plus diversifié, mais les finances sont ce qu'elles sont, cette maison a besoin de moyens et c'est parfois un peu compliqué.

La MJC figure en revanche parmi les associations distribuant le plus de coupons-enfants et jeunes, ce qui permet d'amoinrir le coût d'une activité. Il est intéressant de pouvoir en faire bénéficier un maximum d'enfants. Les familles peuvent toutes en bénéficier, mais elles se servent assez peu de ces possibilités de réduction. On ne sait pas pourquoi, mais certaines familles n'en tirent aucun profit.

Évidemment, l'idée, c'est tout ce que M. Szykowski décrivait tout à l'heure sur la qualité, l'historique, le rapport avec les Gémeaux, etc. Les propositions sont très diversifiées, mais c'est une structure lourde qui pèse beaucoup. Le directeur actuel fait un travail remarquable. Il a pris en compte ces questions d'une manière très intéressante et très particulière. Mais il est vrai que la MJC a souffert du protocole sanitaire et de l'impossibilité de mettre en place certaines activités, même si elle s'est aussi mobilisée sur les activités en distanciel. Certaines d'entre elles se poursuivront d'ailleurs en distanciel, ce qui peut être aussi un moyen de revoir les coûts à la baisse.

M. le maire

Merci, Madame Brault.

J'entends souvent dire qu'il se passe beaucoup de choses à Sceaux, mais que c'est un peu élitiste. Je ne partage pas ce sentiment. Les tarifs pratiqués par la MJC ne sont pas plus élevés que ceux des structures comparables aux alentours. En revanche, il est vrai que tout ce qui touche à la musique et aux pratiques individuelles est assez cher. Même si la Ville apporte une subvention non négligeable, cela pèse quand même sur le prix de revient. À cet égard, pour les familles ayant des revenus plus faibles, le conservatoire est moins cher que la MJC, les tarifs étant fixés en fonction du quotient familial. Je le sais puisque j'en ai la charge en tant que vice-président de la communauté d'agglomération, et maintenant du territoire. Le conservatoire est en revanche plus exigeant en termes de pédagogie. Il donne lieu à des examens, ce que beaucoup de gens ne souhaitent pas. Mais il faut savoir ce que l'on veut. Plutôt que de parler d'élitisme, je parlerai de qualité. Je considère que la qualité doit être accessible à tous. Vous avez raison. Mais il s'agit de qualité et non pas d'élitisme. Il n'y a pas d'avant-gardisme à la MJC.

Monsieur Szykowski rappelait tout à l'heure l'histoire des MJC. Il a raison et cela a d'ailleurs très bien marché, puisque de nombreux élus de Sceaux, depuis 30 ou 40 ans, ont été membres du conseil d'administration de la MJC, à commencer par Mme Brault qui en a été pendant 10 ans la présidente. Bruno Philippe, qui a été longtemps adjoint au maire, l'a été également. Et il y en a eu d'autres. C'est donc une bonne pépinière pour devenir premier adjoint !

Il est vrai qu'historiquement la MJC était un lieu de construction de projets, de citoyenneté, d'activités, de rencontres. Elle l'est un peu moins, à Sceaux comme ailleurs. Elle est devenue davantage un lieu de consommation d'activités, mais nous essayons, avec le conseil d'administration, de préserver une activité associative, de préserver une activité de rencontres, de lieux festifs comme c'est le cas avec les musiques actuelles et les concerts qui y sont organisés. On

Sceaux, le 20 mai 2021

ne peut pas dire que les concerts organisés avec le Magic Michel Orchestra soient vraiment élitistes. Je pense que tout le monde peut y assister.

Attention à ne pas abîmer ce qui se fait à Sceaux en disant que c'est élitiste. C'est ce que disent parfois les gens de l'extérieur qui veulent nous nuire. J'espère que ce n'est pas l'intention des élus de Sceaux et de ceux qui s'intéressent et aiment notre ville.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- AFFAIRES CULTURELLES

Attribution de prix dans le cadre du prix littéraire Coup de cœur 2021 des lycéens de Sceaux

Jean-Philippe ALLARDI

Merci, Monsieur le maire.

La Ville et la bibliothèque en partenariat avec le Roi Lire, les lycées Lakanal et Marie Curie ont organisé la troisième édition du prix littéraire « Le Coup de cœur des lycéens de Sceaux » dans lequel les lycéens sont invités à élire un premier roman français.

Ce prix est destiné à soutenir et récompenser la jeune création littéraire française auprès du public jeune scéen, pour ce qui nous concerne.

La note rappelle la présélection des quatre romans :

- ✓ *Sale bourge* de Nicolas RODIER ;
- ✓ *La petite dernière* de Fatima DAAS
- ✓ *Ce qu'il faut de nuit* de Laurent PETITMANGIN
- ✓ *Cinq dans tes yeux* de Hadrien BELS

Deux classes ont participé, la classe de première HLP du lycée Marie Curie et la classe de seconde 5 du lycée Lakanal, encadrées par les équipes de la bibliothèque, des professeurs documentalistes et des professeurs de français.

Elles ont procédé au vote, après avoir lu les ouvrages, les 23 et 26 mars.

Le prix a été décerné à Nicolas RODIER qui doit en contrepartie venir pour une séance d'échanges avec les lycéens.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder à l'attribution du prix à Nicolas Rodier, soit 750 €. Voilà, Monsieur le maire.

M. le maire

Merci. M. Tamby souhaite intervenir. Ce sera ensuite à M. Szykowski.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

Je dois dire que je suis assez troublé, pour ne pas dire un peu scandalisé, non pas par le prix lui-même qui part d'une bonne intention, mais par la présélection de ces quatre ouvrages. J'ai lu les dernières de couverture pour avoir une idée de ce qui était proposé. J'invite l'ensemble des membres du conseil municipal à faire de même. Outre qu'il s'agit de littérature assez médiocre, c'est également une littérature qui répond à tous les poncifs de la pensée unique du moment comme la détestation de la France. *Sale bourge* de Nicolas Rodier est ainsi une critique acerbe et totalement gratuite du milieu versaillais catholique. Chez Hadrien Bels, on assiste en revanche à une mise en exergue de la beauté des quartiers nord de Marseille. Bref, tout y est ! *Sale bourge* de Nicolas Roudier est même un véritable torchon.

Me dire que les Scéens vont participer à donner 750 € à ce bonhomme, cela me fait vraiment mal. Quand on voit le génie de la littérature française qui va de Léopold Sédar Senghor en passant par Proust et Victor Hugo, je me dis qu'on pourrait essayer de transformer ce prix et éviter ainsi de donner de la médiocrité aux jeunes scéens.

Je revendique le côté élitiste de Sceaux. Il ne s'agit pas de donner le nec plus ultra de ce qui est branchouille, mais de mettre en valeur ce qui fait la littérature classique et les grandes humanités qui sont à l'honneur de la France et de la façon de vivre à la française. Je regrette vraiment que la politique culturelle à Sceaux se résume à la mise en valeur d'un architecte obscur d'obédience communiste avec la maison Lurçat ou le choix de petits écrivains aux petits bras et petits pieds alors que l'on a dans le répertoire littéraire français des monstres, dans le bon sens du terme.

Pour ce qui me concerne, ce sera évidemment un vote contre.

Philippe SZYNKOWSKI

Merci, Monsieur le maire.

Je ne partage pas vraiment l'avis de M. Tamby. Au contraire, on ne peut qu'approuver cette initiative de sélection d'ouvrages et le choix de l'un d'entre eux par des lycéennes et lycéens qui va dans le sens du développement de la lecture, car l'écrit s'est affirmé au cours des siècles comme une caractéristique propre à l'être humain, manieur de symboles, et aussi comme moyen de communication. Peu importe que l'on soit de nos jours à l'heure de l'image et de l'immédiateté...
(*Inaudible*)

M. le maire

Monsieur Szykowski, s'il vous plaît, ce que vous dites est très intéressant, mais on ne vous entend pas bien. Je ne sais pas pourquoi. Peut-être faudrait-il vous mettre un peu plus loin du micro ou alors parler moins vite. C'est bizarre parce qu'au début ça va, puis cela se gête.

Jean-Christophe DESSANGES

Philippe, je pense qu'il faudrait que vous appeliez avec votre téléphone portable.

Philippe SZYMKOWSKI

Pour le moment, on va continuer ainsi.

Développer des idées tout en sachant retenir l'attention du lecteur ou de la lectrice, c'est tout un art. La notion de « sale bourge » a inspiré les deux classes de Marie Curie et Lakanal qui ont choisi Nicolas Rodier comme lauréat. Reste à savoir pourquoi et peut-être en lisant l'ouvrage.

Le livre, ouverture sur la vie, selon la formule consacrée, est bien adapté quand on est lycéenne ou lycéen. J'espère qu'on a pu m'entendre.

M. le maire

Merci, Monsieur Szykowski. Le son n'était pas de très bonne qualité, mais je crois que nous avons tous compris ce que vous souhaitiez exprimer. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Jean-Philippe ALLARDI

Juste un mot, Monsieur le maire. Je rejoins les propos de M. Szykowski sur l'encouragement à la lecture. C'est quelque chose d'important, notamment dans la formation, quels que soient les sujets. L'essentiel est d'encourager la lecture.

Ensuite, n'en déplaise à notre cher collègue, Xavier Tamby, je pense que la formation doit aussi développer le sens critique. Je rappelle par ailleurs que ce prix s'est aussi ouvert à la jeune création, n'en déplaise à notre collègue qui vit dans les siècles passés. Je pense que le XXI^e siècle doit apporter ses pierres à l'édifice. Je ne reviendrai pas sur ses propos à propos de la maison Lurçat. Je donnerai un exemple : *L'Enfant* de Jules Vallès. Il a fait aussi couler beaucoup d'encre, mais il est aujourd'hui considéré — pour reprendre vos propos — comme un monstre.

Je vous remercie.

M. le maire

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, nous allons mettre aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je ne vois pas d'abstentions.

La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, je vois surtout beaucoup de caméras éteintes.

M. le maire

Oui, il y a notamment celles de Mme Gautier, Mme Wietzerbin, M. Tamby. C'est vrai qu'il y en a beaucoup.

X- VIE SCOLAIRE

Temps de la famille et de l'enfant - charte pour l'Éducation.

Chantal BRAULT

Merci, Monsieur le maire.

Le temps de la famille et de l'enfant, c'est un beau sujet. Par cette charte, nous avons souhaité faire valoir ce qu'est la politique de la famille et de l'éducation à Sceaux, en fixer les priorités et les principes fondamentaux.

Pourquoi cette délibération ? Parce que nous avons convenu avec l'ensemble de nos partenaires, l'Éducation nationale et les familles de Sceaux par leurs représentants au sein des associations de parents d'élèves de revenir sur l'organisation du temps scolaire.

Je rappelle rapidement ce qui s'est passé en 2014. La semaine de 4,5 jours nous est arrivée par injonction expliquant la nécessité d'obtenir une organisation du temps scolaire « *plus propice à l'apprentissage et visant à faciliter l'acquisition pour chaque élève de savoirs fondamentaux de la lecture et à développer en chacun d'eux un véritable goût pour apprendre* ». C'était la décision du ministre de l'époque qui, toute affaire cessante, nous a imposé la réorganisation des rythmes scolaires, ce que nous avons fait. Les communes ont eu l'obligation de mettre en place des activités de découverte de la culture, du sport, de l'art, etc. C'est ce que nous avons fait à l'époque avec les nouvelles activités périscolaires installées sur la pause méridienne.

En 2017 s'est ouverte la possibilité d'un retour à la semaine des 4 jours. Il n'y avait plus cette grande préoccupation qui nous avait été décrite auparavant sur le fait qu'il fallait à tout prix fixer la semaine à 4,5 jours. Tout devenait possible. Les communes avaient désormais la possibilité de choisir. À chaque maire de décider le maintien de la semaine à 4,5 jours ou le retour à la semaine de 4 jours.

Tout cela était un peu compliqué, de tels changements impliquant pour la commune, les agents, toute la population municipale entourant l'action éducative, les partenaires et prestataires de services une réorganisation et des remises à niveaux parfois lourdes et compliquées. Mais c'est ainsi.

Nous avons fait le choix de maintenir la semaine de 4,5 jours. Nous avons en effet considéré qu'il fallait mettre l'enfant au cœur de ce débat et que cela constituait la meilleure solution. À cette occasion, nous avons lancé le continuum éducatif pour reconsidérer l'ensemble du parcours des enfants depuis la crèche jusqu'au lycée pour savoir comment se déroulait leur vie, comment leurs activités se poursuivaient, comment leur réussite pouvait se concevoir avec ce regard porté sur l'ensemble de ce temps d'éducation par les enseignants, par les puéricultrices pour les plus petits, par les animateurs. Tout cela devait trouver une sorte de cohérence. Nous avons d'ailleurs beaucoup avancé sur ce sujet. Nous avons cette idée qu'il était plus important de maintenir les choses en l'état avec cette préoccupation du continuum éducatif.

Il se trouve que l'Éducation nationale et les enseignants étaient tous opposés à cette semaine de 4,5 jours, considérant que la semaine de 4 jours était moins fatigante, plus facile et plus pratique. Nous avons entendu leurs arguments et fait le bilan de tout cela. Les familles pour leur part étaient partagées avec une courte majorité pour la semaine de 4,5 jours. Les directeurs d'école ne voulaient plus dédier des heures supplémentaires destinées aux enfants en difficultés le mercredi matin. Bref, toute une série d'alertes nous est arrivée à ce moment-là. L'organisation du temps scolaire pendant le confinement a en outre imposé la semaine de 4 jours avec les enfants prioritaires. L'Inspecteur académique, nouvellement nommé, qui est arrivé avec beaucoup d'intelligence et de pondération, nous a dit qu'il était compliqué d'organiser les formations ou le remplacement des enseignants dans sa circonscription en raison des disparités des rythmes scolaires entre Sceaux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses, les autres villes étant déjà à la semaine des 4 jours. Il nous a assuré de son aide et de son soutien si nous envisagions de revenir sur notre organisation, que ce travail se ferait avec beaucoup d'intelligence et de subtilité et en coopération avec les parents, les équipes éducatives et les agents œuvrant dans nos écoles et nos centres de loisirs afin d'éviter les conflits.

Aujourd'hui, nous avons trouvé la bonne formule. Elle a été présentée et approuvée par chaque conseil d'école. Je crois que l'on a aujourd'hui la possibilité d'adopter une organisation pratique, intelligente, relativement fluide et qui reste tout de même très intéressante pour l'ensemble des enfants et des familles, la demi-journée abandonnée se répartissant sur l'ensemble de la semaine.

Les modifications sont très légères. Nous avons très légèrement revu l'administration de l'étude et de la garderie du soir. Les enfants peuvent rester à l'école de 7 h 30 le matin jusqu'à 18 h 30 le soir. On leur propose après l'école, à 16 h 30, des activités et de la garderie. Il s'agit d'activités physiques ou de loisirs ou de l'étude, ou encore les deux, en fonction de ce que les parents souhaitent et pensent être le meilleur pour leur enfant.

Tout cela est évidemment guidé par notre politique co-éducative. Nous considérons que la ville de Sceaux n'est pas simplement un bâtisseur d'écoles, un porteur de rénovations ou de travaux simplement présente pour acheter des meubles et des chaises, mais qu'elle doit prendre sa part dans l'éducation des enfants, la revendiquer et en être fière.

C'est aussi ce que dit la Ville à travers cette évolution des rythmes scolaires et à travers cette charte qui reprend les grands principes auxquels nous sommes attachés : l'éducation, la responsabilité partagée, l'intérêt et le bien-être de l'enfant en priorité, la connaissance, le savoir, tout ce qui fait la spécificité de Sceaux, et l'épanouissement de l'enfant de l'entrée à l'école jusqu'à l'enseignement supérieur. Elle comprend aussi un volet lié à la formation de citoyens responsables que nous favorisons depuis la maternelle jusqu'au lycée.

Les parents restent évidemment les éducateurs majeurs et prioritaires, mais dans le cadre de ces rythmes familiaux, nous pensons que nous pouvons les accompagner. Nous évoquons tout à l'heure le soutien à la parentalité. Certains parents attendent que nous les accompagnions.

Nous nous engageons par ailleurs à veiller à un égal accès de tous les enfants à l'éducation, ce que nous appelons l'éducation inclusive de tous les enfants, ceux qui sont en difficulté, ceux qui sont handicapés, ceux qui ont des problèmes familiaux. L'accès de tous à l'école, c'est ce que favorise l'école obligatoire.

Il y a enfin toute la particularité de Sceaux en matière de temps scolaires, à savoir la mise à disposition dans les écoles de personnel qualifié pour le sport, pour la musique, etc. La ville de Sceaux soutient des projets d'école, des classes transplantées que beaucoup de villes ont depuis longtemps supprimées.

Bref, cette charte pour l'éducation souligne la priorité donnée à l'intérêt de l'enfant et la volonté de donner à chaque jeune scéen toutes les chances de se développer grâce à une organisation éducative de la meilleure qualité possible. Et l'on ne parle pas nécessairement de réussite, mais de développement.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le principe d'une nouvelle organisation du temps de l'enfant autour de 4 jours scolaires par semaine et la charte pour l'Éducation annexée à la note de présentation que vous avez eu l'occasion de lire et que vous allez sans doute commenter.

M. le maire

Merci, Madame Brault. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Maud BONTE

Merci, Monsieur le maire.

Au niveau de ce temps de l'école et de la charte pour l'Éducation, je ferai un commentaire groupé, si vous me le permettez.

En ce qui concerne la charte pour l'Éducation, je me suis demandé à quel titre la Ville prenait cette initiative. Effectivement, Sceaux n'est pas la seule ville à rédiger une charte pour l'Éducation. Cela semble être à la mode. Les maires se donnent le moyen de montrer ce qu'ils font. Pourquoi pas, mais je voudrais quand même rappeler les fondamentaux. L'éducation est en premier lieu l'affaire des parents. Éducation et limites sont transmises dans un cadre d'affection et c'est cela qui établit le caractère et la personnalité d'un enfant.

En second lieu, celle qui s'occupe de l'éducation, c'est l'Éducation nationale avec une majuscule qui est en charge de l'instruction pédagogique ainsi que de la sociabilisation. Ce sont deux rôles principaux. D'ailleurs, l'équipe pédagogique est constituée des enseignants et des parents. C'est donc bien au niveau individuel et au niveau familial ainsi que sociétal que sont appris le respect ou le travail ainsi que la tolérance.

La Ville, contrairement à ce qu'elle prétend, n'est pas un acteur à part entière. C'est un échelon politique qui propose aux villes des choix de développement culturel, sportif, etc.

Quand je lis que « *la participation citoyenne est favorisée dès l'enfance* » ou encore que la Ville « *promeut la cohérence éducative autour de ces valeurs* », sans préciser lesquelles, je me demande à quel titre la Ville intervient.

La Ville n'est absolument pas co-éducatrice. Ce serait mêlé de l'idéologie à destination des enfants, ce qui se fait dans certains pays et ce ne sont pas des pays très démocratiques. Aussi, il serait bon que la Ville soit plus modeste dans ses ambitions.

Quand je lis enfin que la Ville est fédératrice, « *Sceaux, ville fédératrice* », « *Sceaux, ville amies des enfants* » alors que ce titre n'est qu'une estampille obtenue en payant une cotisation, il faudrait que Sceaux reste à un niveau plus modeste.

Cette charte ne représente qu'un argument de communication. La Ville fait beaucoup de choses, mais n'est pas co-éducatrice. Les parents en premier, l'Éducation nationale en second.

Alors, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt ce qui nous a été confié et repris par le discours de Madame Brault. Et je comprends très bien ces difficultés à organiser la semaine de 5 jours, étant donné qu'il y avait quand même eu ce souci les années précédentes. Les parents d'élèves avaient depuis des

années réclamé 4,5 jours. Ils avaient d'abord voté, par un vote de six écoles élémentaires et maternelles sur sept, pour 4 jours, se plaignant des écoles avec un rythme de 4,5 jours. Effectivement, les activités sportives, culturelles, voire religieuses étaient contrariées par cette obligation. Le mercredi matin, c'était cours de 8 h à 11 h, juste deux heures qui bloquaient absolument les activités familiales. Il était temps de voir la réalité que Madame l'Inspectrice vous a mise en face, mais que connaissaient tous les parents au niveau de l'organisation du rythme hebdomadaire des enfants. Les écoles avaient beaucoup de mal à remplacer des instits qui travaillaient 4,5 jours alors que tout le reste du département était à 4 jours. On ne trouvait pas de remplaçants. Les enseignants étaient épuisés, les enfants également, ce qui veut dire que les études soi-disant menées n'étaient pas pertinentes.

Je suis donc satisfaite de voir que la sagesse est revenue et que nous repassons à 4 jours pour qu'il y ait un réel continuum pédagogique tant au niveau de l'école qu'au niveau des parents et que la Ville soit au service de ses concitoyens.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

Philippe SZYNKOWSKI

Voici donc une affaire que je qualifierai de délicate, qui a fait l'objet de débats divers et variés comme on l'a vu, comme viennent de le dire Madame Brault et Madame Bonté. Le comité technique et les partenaires concernés ont donné leur accord pour la semaine de 4 jours dès la rentrée 2021-2022, puisque cela perturbe les familles qui ne s'y retrouvent pas... (*Inaudible*).

M. le maire

Monsieur Szykowski, je suis désolé. Je vous assure qu'on ne vous entend pas. C'est trop haché. Je ne sais pas pourquoi. C'est peut-être votre matériel qui ne fonctionne pas. Peut-être faut-il le faire par téléphone. Il faut vraiment améliorer cela, car on ne vous entend pas bien. On n'entend que des bribes.

Philippe SZYNKOWSKI

Et si je parle comme ça ? Est-ce que ça va ?

M. le maire

Au début, puis cela se gâte au bout de 30 secondes.

Philippe SZYNKOWSKI

Je vais quand même essayer de continuer un peu.

On connaît les motifs qui ont inspiré la réforme des 4,5 jours en 2013. On connaît les motifs qui restent d'ailleurs la règle en France. En particulier, les spécialistes en pédiatrie, chrono-biologistes et pédagogues estiment que des semaines de 4 jours sont lourdes à supporter pour des petits et sont mal adaptées à des rythmes d'apprentissage trop rapprochés.

Quelle est l'influence de l'industrie du tourisme, des clubs de loisirs, des clubs sportifs, des cultes qui peuvent être impactés en termes d'horaires par une journée de 4,5 jours ? Rappelons-nous, il y a quelques années, que l'école élémentaire était ouverte le samedi matin, ce qui parfois gênait les activités familiales le week-end. Les avis étaient comme souvent partagés.

Les pays du nord de l'Europe ont des journées moins longues, mais étalées sur 5, voire 6 jours avec des résultats qui sont meilleurs que ceux des écoles françaises selon les évaluations comparatives. Sans doute à Sceaux, les activités scolaires à la carte sont-elles développées avec des tarifs liés au quotient familial permettant d'articuler parfois les temps scolaires et périscolaires.

La charte d'objectifs ici présentée couvre toutes les questions liées à l'éducation... (*Inaudible*)... et le point numéro deux parle du bien-être de l'enfant comme priorité, mais ici, quand on revient à la semaine de 4 jours, en est-on vraiment sûr ? Car ce retour à 4 jours avec toute l'organisation que cela requiert ne peut être considéré comme... (*Inaudible*)... Un psychologue sociologue pourrait avoir des choses à dire sur ce rétablissement de la semaine de 4 jours qui aurait pu d'ailleurs donner lieu à l'audition devant le conseil municipal de deux points de vue... (*Inaudible*)...

De telles interventions explicatives sont actuellement envisagées pour auditionner devant le conseil municipal des personnes concernant les activités du Conseil consultatif des transitions. Pourquoi pour des décisions majeures qui vont impacter des milliers de Scéens ... (*Inaudible*). C'est une autre manière de concevoir le fonctionnement du conseil.

J'en ai terminé et je vous remercie.

M. le maire

Merci, Monsieur Szykowski. On ne vous a pas très bien entendu, mais on a quand même compris ce que vous vouliez dire. On aura l'occasion de vous répondre sur ce sujet.

Monsieur Tamby.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

Je voulais dire plusieurs choses. Serait-il possible de dissocier le vote entre la charte d'une part et le rétablissement de la semaine de 4 jours d'autre part, parce que ce n'est pas tout à fait pareil ? Vous me répondrez plus tard.

Sur la charte pour l'Éducation, je souscris pleinement aux propos de Maud Bonté. Je ne vois pas en quoi la Ville, sous prétexte de sa compétence générale, s'érige en co-acteur de l'éducation. J'aime bien ce terme. Il y a du « co » partout : de la co-construction, de la co-éducation. Bref, c'est le jargon à la mode des territoriaux. Je ne vois pas en quoi on va mettre un étage supplémentaire dans un sujet qui est d'abord et avant tout celui des familles. C'est aux familles d'éduquer les enfants. C'est aux familles de les instruire. L'Éducation nationale instruit sur des sujets qui dépassent la compétence des familles et je ne vois pas en quoi la Ville a cette prétention, que je trouve un peu dérisoire, de participer à la formation du citoyen de demain. On se croirait encore une fois dans un pays communiste sur certains points.

S'agissant de la semaine de 4 jours, j'ai envie de dire qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Pour ce qui nous concerne, nous le disions déjà sous le mandat précédent. Il fallait absolument revenir à la semaine des 4 jours et ne pas céder aux injonctions du président François Hollande.

Pour ce qui concerne Aimer Sceaux, c'était un point principal de notre programme et je ne peux que me féliciter de voir que vous vous rangez à notre proposition de revenir le plus rapidement possible à la semaine de 4 jours. On sent que vous le faites un peu à contrecœur. Vous n'êtes pas totalement convaincu, mais au moins les choses sont là. J'ai tendance à croire que nous avons été un peu visionnaires. Et si d'aventure, vous vouliez être visionnaire comme nous l'avons été, à la lumière notamment de la crise sanitaire, sur les sujets d'urbanisme et de densification, la ville de Sceaux en sortirait par le haut et pourrait préserver son cadre de vie, ce qui n'est pas du tout le chemin qui est pris.

Pour ce qui me concerne, je propose un vote en deux temps : un vote favorable au retour au bon sens des 4 jours et un vote défavorable sur la charte pour l'Éducation qui, si elle a la même valeur contraignante que la charte de l'architecture village dans le cadre du projet Charles de Gaulle, est totalement inutile. En plus, dans le cas d'espèce, cette charte me semble plus nocive qu'autre chose. Je vous remercie.

Liliane WIETZERBIN

Je voudrais m'exprimer très rapidement sur les 4,5 jours. Je ne remets pas du tout en cause la concertation menée avec les familles et la décision de revenir à la semaine des 4 jours. Si cela a été le cas, c'est très bien. Je remets juste un peu de contexte.

Avant la mise en place des 4,5 jours, il y avait les 4 jours, mais encore avant les 4,5 jours. Il y a eu pendant des années des semaines à 4,5 jours et c'est le passage à la semaine de 4 jours qui a posé question. On est quand même dans un pays où les élèves ont le plus d'heures de cours et le plus grand nombre de jours de congés, ce qui fait des journées extrêmement chargées. C'est ce qui, à l'époque, avait fait basculer sur du 4 jours ou 4,5 jours. Je le rappelle juste pour qu'on n'oublie pas le contexte.

Sceaux, le 20 mai 2021

Ensuite, je suis très consciente qu'il n'est pas du tout évident en gardant le même système scolaire de s'adapter à 4,5 jours et je ne remets pas du tout en cause la décision de repasser à 4 jours si tel est le consensus qui se dégage.

En ce qui concerne la charte pour l'Éducation, je suis assez partagée. J'ai été un peu surprise de la voir ainsi rédigée. De prime abord, j'ai pensé que les principes énoncés étaient plutôt fédérateurs et de bon sens, mais il est vrai qu'en l'étudiant de plus près, j'y ai vu quelques biais. Il est ainsi énoncé le principe de l'intérêt et du bien-être de l'enfant comme priorité, mais juste en dessous il est écrit : « *Accompagner le développement de l'enfant dans le respect de son rythme, de ses capacités et de son individualité. Cultiver l'autonomie et prévenir les comportements violents sont au cœur des projets éducatifs et pédagogiques* ». Cela me choque un peu de voir cette mention aux comportements violents, je trouve que cette vision de l'enfant est plutôt négative. Je vous propose donc de remplacer la notion de prévention de la violence par celle d'écoute et de respect. Je trouve que cela renvoie à une idée assez négative de l'enfant. C'est l'un des aspects de cette charte qui m'a choquée et qui pourrait me faire aller dans le sens de Maud Bonté pour dire que la Ville n'a pas forcément vocation à se mêler de l'éducation des enfants.

J'avoue que je suis un peu partagée sur cette charte également. Je voulais savoir si c'était la première fois qu'on la mettait ainsi en œuvre ou si elle existait auparavant. J'ai cru comprendre que c'était une nouveauté. J'aurais donc voulu avoir quelques éléments d'explication sur ce point.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

Je vais essayer d'être court. Ce qui me choque, en complément de ce qui a été dit ce soir, c'est qu'il n'y a pas eu de concertation avec les parents d'élèves. Or, une charte se construit à plusieurs. Cela obère d'une méthode qui ne me plaît pas beaucoup. Je suis donc circonspect sur la pertinence de cette charte faite dans un coin.

J'avais une question par rapport au passage à la semaine de 4 jours. Lors de précédents conseils municipaux, Monsieur le maire, vous aviez expliqué que le passage à 4,5 jours augmentait les frais de personnel puisqu'il fallait accueillir les enfants une demie journée de plus. Maintenant que l'on repasse à 4 jours, quel sera l'impact sur le tarif de la cantine qui est l'un des plus élevés du 92 ?

Enfin, pour revenir à la charte pour l'Éducation et paraphraser mon honorable collègue, Xavier Tamby, si la charte pour l'Éducation fait aux enfants ce que la charte de l'arbre a fait aux arbres de la ville, je ne peux décidément pas voter pour.

Merci, Monsieur le maire.

M. le maire

Madame Brault, je suppose que vous avez des choses à dire.

Sceaux, le 20 mai 2021

Chantal BRAULT

J'ai beaucoup à dire. Ce que nous venons d'entendre est très intéressant et très instructif. J'ai le sentiment que certains d'entre vous n'ont jamais mis les pieds dans une école ou en tout cas ne savent pas quelles sont les responsabilités de la Ville dans ce domaine. C'est l'une de ses compétences prioritaires et obligatoires. Je crois que les enseignants enseignent, que les parents éduquent et que la Ville met en place tout ce qu'il faut pour que cela se passe au mieux et dans les meilleures conditions.

Alors, de quoi se mêle la Ville ? Elle se mêle de ses priorités, de ses compétences et de ses obligations. Elle se mêle notamment d'intervenir sur l'organisation de la pause méridienne, des garderies, des études dirigées du soir, des classes transplantées, des centres de loisirs qui travaillent en accord avec les enseignants. Il faut être tous les jours au contact avec l'école, avec les parents et avec les enseignants pour comprendre exactement ce que nous faisons et comment cela se passe. De 8 h à 11 h du matin, cela ne fait pas deux heures, mais trois heures. Et l'inspectrice n'est pas une inspectrice, mais un inspecteur. Ce n'est pas grave, mais cela veut dire qu'on ne sait pas ce qui se passe dans les écoles.

S'agissant de la semaine de 4,5 jours, nous étions évidemment favorables à cette organisation. J'ai fait des tribunes à l'Observatoire des rythmes et du temps de la vie des enfants et j'ai présidé des commissions à l'Association des maires d'Île-de-France pour expliquer ce que cette organisation apportait aux enfants. Des analyses ont été faites par l'OCDE en la matière. On sait pertinemment qu'en France le temps d'instruction est particulier et qu'il est beaucoup moins important dans d'autres pays qui proposent en outre d'autres activités. On le sait très bien. Cela fait partie des spécificités françaises.

Cette organisation des 4,5 jours a été largement débattue et les chiffres qu'on a entendus tout à l'heure sont complètement farfelus, car nous avons les résultats de la concertation que nous avons menée au pourcentage près. Il faut assister aux conseils d'école pour savoir ce qui se passe. Nous avons les chiffres. Tous les enseignants étaient d'accord pour revenir à la semaine des 4 jours et les parents étaient très partagés avec une préférence pour les 4,5 jours, ce qui a d'ailleurs évolué en fonction du temps et en fonction de la vie des familles et de ce qu'elles envisageaient pour leur enfant. À tel point qu'aujourd'hui, les familles qui, soi-disant voulaient revenir à 4 jours, nous demandent de garder leur enfant le mercredi, et notamment le mercredi matin, ce qui n'était pas prévu dans notre organisation du temps.

Ce retour aux 4 jours, nous ne l'avons pas décidé à contrecœur. Nous avons considéré objectivement que le temps était venu de passer à la semaine de 4 jours. Et nous ne regrettons pas d'avoir tenu bon sur les 4,5 jours pendant un temps certain.

Il faudrait reprendre le détail de tout ce qui s'est passé, car nous avons énormément de concertations et de rencontres. Cette charte décrit les principes que nous portons pour que les choses se déroulent

au mieux. Ce n'est pas une épée de Damoclès. Elle décrit tout ce que nous conduisons jour après jour. Certains le savent pertinemment, mais il est de bon ton de dire autrement. Cette charte est le relais de ce qui se fait vraiment.

S'agissant de la prévention de la violence, je crois que vous ne savez pas très bien ce qui se passe. Lorsqu'il y a du harcèlement à l'école, lorsque des enfants insultent des enseignants, qui croyez-vous que l'on va contacter pour régler ces problèmes et trouver du soutien et du support ? C'est le maire ! Moi, je passe mon temps à entendre les enseignants, à partager les problématiques, à rencontrer les familles, à essayer de pallier les inconvénients d'enfants parfois insupportables et de parents parfois perdus qui nous appellent au secours. Je rencontre régulièrement l'inspecteur et il va d'ailleurs organiser des formations spécifiques sur le harcèlement pour aider nos enseignants et nos animateurs à gérer ces problématiques de conflit. Nous pouvons dire que nous sommes là tout en étant à l'écoute et dans le respect. Cela figure aussi dans le texte que nous avons sous les yeux. Mais nous sommes aussi confrontés à des situations extrêmement compliquées.

S'agissant de la cantine, la question n'est pas celle du coût de la cantine, mais celle du coût de la pause méridienne qui rassemble un nombre d'animateurs important et propose des animations en plus du repas. C'est tout ce qui fait la vie des enfants sur deux heures qui leur permet de passer au cœur de la journée un temps apaisé, un temps d'activités et un temps d'expression et d'épanouissement.

Voilà, Monsieur le maire. Il y a beaucoup d'autres choses à dire. Je ne sais pas pourquoi cette charte génère une telle violence. Je vois ici que je continue à contribuer à faire de l'enfant un futur citoyen. Je vois des classes de grande section de maternelle venir visiter la mairie avec plaisir. Je vois que je conduis l'action du Conseil d'enfant composé d'enfants engagés et passionnants. Ils assistent aux cérémonies. Ils viennent avec moi sur les champs du souvenir de la mémoire dans les villes qui ont terriblement souffert, car c'est un moyen de leur apprendre à comprendre ce qui s'est passé. Et il y a aussi des enfants engagés dans la réunion du Conseil de transition ainsi que sur le budget participatif. L'un des projets retenus dans ce cadre a d'ailleurs été conçu par un enfant.

On passe notre temps à discuter et à accompagner les familles. On les rencontre sans arrêt. On ne fait rien sans les familles et sans leur demander leur avis. Que les parents soient les premiers éducateurs, cela va de soi. Mais la Ville de Sceaux porte cet accompagnement et cette histoire comme le font d'ailleurs toutes les villes sans qu'il y ait forcément de charte pour l'Éducation. Il y a de l'action, de l'accompagnement, des choix qui sont faits. C'est sûr que l'on est peut-être moins actifs sur les questions liées au numérique, car nous avons pris notre temps et que l'on considère que l'on peut se passer de techniques trop performantes pour être davantage axés sur les fondamentaux de l'éducation à l'école.

Monsieur le maire, je pense que vous avez beaucoup à dire aussi.

M. le maire

Sceaux, le 20 mai 2021

Oui. Merci, Madame Brault.

Nous sommes sur une délibération dont je constate que c'est une délibération éminemment politique, ce qui ne me déplaît pas. Lorsque j'entends Mme Bonté faire preuve d'un tel mépris pour les 120 agents municipaux qui travaillent dans nos écoles, et notamment nos ATSEM qui font partie de la communauté éducative à part entière. Lorsque je l'entends faire preuve d'un tel mépris en disant qu'elles ne jouent aucun rôle éducatif — et je ne parle pas de pédagogie — les bras m'en tombent. Comment croyez-vous que se construit un enfant aujourd'hui, au XXI^e siècle à Sceaux et ailleurs en France ? Comment se construit-il ? Bien sûr dans sa famille, mais pas toujours complètement. Les familles d'aujourd'hui ne sont pas celles qu'on a connues dans les années 60. L'enfant se construit par ailleurs à l'école. Et j'aimerais d'ailleurs que l'on revienne à la dénomination Instruction publique pour le ministère de l'Éducation nationale. C'était d'ailleurs le titre qu'il portait sous une République que j'affectionne : la III^e République, celle des instituteurs.

Et l'enfant se construit également à travers toutes les activités périscolaires, les centres de loisirs, les clubs sportifs, le CSCB, la MJC, toutes ces structures qui sont dans l'orbite communale. Il y a donc bien trois partenaires dans l'éducation : la famille, l'école, la Ville et les satellites qui gravitent autour d'elle. C'est ainsi dans toutes les communes de France. Et je suis étonné que vous ne l'ayez pas encore compris. Vous vous dites intéressée par les affaires communales, sachez que la participation à l'éducation des enfants est la première préoccupation de la Ville, de toutes les villes.

Comment pouvez-vous dire cela aujourd'hui ? Comment pouvez-vous nier le rôle des communes ? Comment pouvez-vous dire que les maires se gonflent d'importance sur le sujet ? C'est une injure aux maires, Madame Bonté ! C'est une injure envers tous ces personnels ! C'est une injure aux communes qui ont construit tout ce système ! Oui, c'est une injure. Nous avons bien compris dans quel milieu et dans quelle direction politique vous souhaitiez aller. Je n'en dis pas davantage.

Jean-Christophe DESSANGES

C'est scandaleux !

M. le maire

Je voudrais maintenant revenir sur ce que disait Monsieur Szyrkowski. Nous ne proposons pas cette délibération sur les 4 jours de gaieté de cœur. À titre personnel, je reste convaincu que la semaine des 4,5 jours, et même une autre organisation du temps scolaire, serait souhaitable. Il y a malheureusement la pression du système et celle des parents. Certains d'entre eux préfèrent parfois leur confort personnel au bien-être de leur propre enfant. Je le dis, et vous pourrez dire que je l'ai dit. Cela existe aussi, contrairement à ce que vous pouvez penser. Vous le savez, mais vous ne voulez pas le dire. Cela existe aussi et je dis les choses telles qu'elles sont. Je dis que le rôle de la Ville et des enseignants est sans doute plus important aujourd'hui qu'il ne l'était dans le passé.

Je pense en effet que la formule des 4,5 jours était la meilleure pour beaucoup d'enfants, mais la pression est ce qu'elle est. Il y a une pression des familles pour leur organisation personnelle. On ne peut pas la contester, beaucoup de familles n'étant pas dans une situation facile. Il y a aussi une pression des enseignants parce que beaucoup préfèrent travailler 4 jours plutôt que 4,5 jours. Nous avons pris cette décision en accord avec l'inspecteur de l'Éducation nationale, considérant qu'il fallait rechercher un large consensus et que cela relevait également de notre responsabilité. Mais sachez bien que je partage les interrogations de Monsieur Szykowski. Vous avez parlé de l'idée de faire intervenir des experts. Nous l'avons fait. Nous avons organisé bon nombre de séminaires et de rencontres avant 2017. Effectivement, la conclusion de beaucoup de spécialistes et d'experts était de maintenir la semaine de 4,5 jours, voire même de l'étaler encore davantage. Nous prenons cette décision. C'est une décision de consensus. Cela facilite la vie des familles. Nous prendrons en charge les enfants le mercredi, mais nous ne pourrons peut-être pas le faire pour tous. Beaucoup de familles souhaitent en effet nous confier leur enfant le mercredi et nous les prendrons en charge dans la mesure de nos possibilités d'accueil.

Pourquoi cette charte pour l'Éducation ? Justement parce que nous ne voulons pas, par ce retour aux 4 jours, faire entendre que la Ville se désintéresse de l'éducation. C'est bien une affirmation du rôle de la Ville et de l'ensemble de ses satellites que nous mettons dans cette charte pour l'Éducation. C'est la raison pour laquelle ces deux délibérations ne sont pas dissociables. Elles sont au contraire totalement liées. Nous acceptons de revenir à la semaine de 4 jours pour des raisons de consensus, mais nous n'acceptons pas et nous ne voulons pas marquer un désengagement de notre capacité à accompagner l'éducation des enfants. C'est tout le sujet. C'est pourquoi il n'est absolument pas question de dissocier ces deux délibérations.

Je veux dire que cette charte pour l'Éducation a été établie en complet accord avec l'inspecteur de l'Éducation nationale. Les personnes qui travaillent sur le terrain de l'Éducation nationale sont parfaitement d'accord avec les principes exposés dans cette charte. Elles reconnaissent le rôle éducatif de la Ville et de ces personnels. La preuve en est que nous maintiendrons les tarifs actuels, notamment pour les ateliers de la pause méridienne. Ces ateliers se poursuivront malgré le passage à la semaine de 4 jours. Cela représente coût certain, mais nous les maintiendrons. Ils sont organisés et co-organisés avec les directeurs et directrices d'école d'une part et nos animateurs référents d'autre part. Nous travaillons en collaboration et nous entretenons des relations de grande qualité avec chacun d'entre eux. Nous rencontrons avec Chantal Brault et les cadres municipaux les directeurs et directrices, l'inspecteur et ses collaboratrices de manière très régulière. Les choses se passent de la manière la plus remarquable possible entre nous. Il n'y a aucun problème. Ils le reconnaissent et nous demandent de participer à l'éducation des enfants, pas à la pédagogie, mais à l'éducation des enfants. Et tout ceci se fait en complémentarité.

Madame Wietzerbin a rappelé qu'il existait par le passé plusieurs formules. Il y avait auparavant la semaine de 4 jours et l'école un samedi sur deux, ce qui permettait aux parents de rencontrer les

enseignants. Cela a été supprimé sous le quinquennat de Sarkozy. Je le redis : cette délibération sur le retour de la semaine de 4 jours et celle sur la charte pour l'Éducation sont indissociables. Elles montrent à la fois notre souci de consensus et de facilitation de la vie de famille, même si l'on pense parfois qu'il faudrait faire autrement pour le bien-être de l'enfant. On fait donc ce petit compromis, mais en contrepartie, nous affirmons fermement que nous resterons engagés dans la participation à l'éducation des enfants aux côtés des familles et de l'Éducation nationale. C'est donc une délibération très politique.

Nous passons maintenant au vote. On n'intervient plus.

Xavier TAMBY

Vous ne pouvez pas faire cela. C'est n'importe quoi !

M. le maire

C'est terminé.

Xavier TAMBY

Bien sûr que non, ce n'est pas terminé. Vous refusez de dissocier le vote. C'est un scandale absolu, Monsieur le maire ! Mais quel scandale !

Maud BONTE

Monsieur le maire, je veux pouvoir parler. Vous m'avez mise en cause.

M. le maire

Je vais fermer les micros de tout le monde. Cela va bien ! J'ai compris ce que vous disiez. Ne vous inquiétez pas. J'ai bien compris ce que vous et Monsieur Tamby disiez. Et j'ai répondu à Monsieur Dessanges, Monsieur Szykowski et Madame Wietzerbin. Par conséquent, le débat est terminé. Nous n'allons pas poursuivre par des contenus idéologiques qui n'ont aucune justification pendant des heures. Il est 23 h. Nous avons commencé à 19 h 30. Nous n'avons vu que cinq ou six points. C'est un conseil municipal avec très peu de points. Celui-ci est important, parce qu'il est politique, mais il y a encore toutes les questions orales. C'est donc terminé.

Nous passons au vote. Qui est contre cette délibération ? Si vous êtes contre, levez la main par Internet. Qui s'abstient ?

Maud BONTE

Monsieur le maire, vous m'avez mise personnellement en cause et je souhaite avoir la parole.

M. le maire

Je vous ai mise en cause parce que vous avez mis en cause le maire. Vous avez affirmé que « le maire se gonfle d'importance avec cette affaire ». Je vous ai répondu, Madame Bonté. C'est terminé. Je demande que l'on ferme le micro de Madame Bonté, s'il vous plaît. J'assure la police de l'assemblée et je demande donc que l'on ferme son micro.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Liliane WIETZERBIN

Je m'abstiens.

Christiane GAUTIER

Moi aussi.

M. le maire

Fermez vos micros s'il vous plaît. C'est insupportable. Vous n'êtes pas capables de gérer votre micro.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, restons calme et courtois s'il vous plaît.

M. le maire

Je reste calme et courtois, Monsieur Dessanges.

Nous passons au vote.

Jean-Christophe DESSANGES

Attendez, le groupe ne prend pas part au vote. Nous dénonçons cette mascarade et nous ne prenons pas part au vote.

M. le maire

D'accord. Une mascarade pour les 1 800 familles de Sceaux ? Elles seront ravies de voir que vous ne vous intéressez pas à ces questions.

Monsieur Tamby vote contre ?

Xavier TAMBY

Non. Je vote pour, mais je ferai une précision sur les réseaux sociaux pour dire tout ce que je pense de la charte. Je vote pour, car la délibération principale porte sur le retour à la semaine des 4 jours.
Sceaux, le 20 mai 2021

M. le maire

Très bien. Les réseaux sociaux remplacent donc la démocratie.

Xavier TAMBY

Il n'y a pas de démocratie au conseil municipal.

M. le maire

Il y a une démocratie, puisque vous votez.

Xavier TAMBY

Ce n'est pas glorieux !

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Xavier Tamby ; 2 abstentions :(Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)

M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne prennent pas part au vote.

XI- PETITE ENFANCE

Approbation de la convention de partenariat avec la société « 1001 crèches ».

Chantal BRAULT

Je suis décidément sur la sellette.

Cette convention de partenariat n'est pas nouvelle. Elle est à renouveler. Nous sommes en contact avec la société Babilou depuis quelques années. Babilou est un groupe gérant des structures d'accueil privées de la petite enfance créé en 2003.

En 2010, ce groupe a décidé la création de « 1001 crèches » qui permet aux entreprises de réserver des places en crèche dans les structures publiques ou privées en fonction des besoins de leurs salariés.

« 1001 crèches » propose aux villes volontaires de signer cette convention pour la mise en place de ce partenariat.

Quel est l'intérêt de ce partenariat ? La société Babilou est en contact avec des entreprises qui souhaitent pouvoir faire garder les enfants de leurs salariés et propose aux communes de prendre en charge financièrement l'accueil d'un enfant de Sceaux dont le parent travaillerait dans l'une de ces entreprises. Les entreprises rémunèrent Babilou qui rémunère elle-même la Ville.

Les entreprises y trouvent leur compte parce qu'elles bénéficient d'avantages fiscaux tout en promouvant leur politique sociale. À ce jour, plusieurs communes du département ont signé cette convention : Rueil-Malmaison, le Plessis, Courbevoie, Châtenay, Suresnes.

À Sceaux, nous avons accueilli quatre enfants depuis que nous sommes en lien avec « 1001 crèches », soit un enfant par an, ce qui est très peu. Ce sont des enfants scéens qui figurent sur nos listes d'attente. Ils ont légitimité à être accueillis en crèche. Leurs parents peuvent bénéficier de cet accueil comme tous les parents de Sceaux, l'avantage étant que l'entreprise en contact avec « 1001 crèches » paye à la ville de Sceaux le reste à charge du coût d'une place en crèche, soit 8 200 € par enfant et par an.

Cela représente un enfant par an et encore à peine. Je crois que « 1001 crèches » est en train de revoir son fonctionnement et le partenariat avec la Ville. Je répète que la participation des familles reste inchangée, que les enfants sont Scéens et inscrits sur une liste d'attente. Ils sont pris le moment venu en fonction de leur place sur cette liste d'attente. Il n'y a pas d'avantages particuliers. La seule chose, c'est que ce sont les entreprises qui repèrent un enfant scéen dans nos crèches et qui disent à Babilou qu'elles souhaitent financer une place dans nos structures pour l'un de leurs salariés.

M. le maire

C'est quand même très marginal, puisque cela concerne un enfant par an. Cette année, ils sont quatre, ce qui est exceptionnel.

Chantal BRAULT

Excusez-moi, Monsieur le maire. Ils ne sont pas quatre cette année. C'est quatre depuis que nous sommes en lien avec « 1001 crèches ».

M. le maire

Quatre depuis 2013. Ce n'est même pas un enfant par an. C'est donc tout à fait marginal. Mais si cela peut rendre service, il faut le faire.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Christiane GAUTIER

Je vous remercie, Madame Brault, pour votre présentation.

Afin de mieux comprendre les enjeux de la convention que vous soumettez à l'approbation du conseil municipal, j'ai posé la question à vos services à laquelle je n'ai pas encore eu de réponse, ce que je regrette. Je vais donc vous la poser maintenant. J'aimerais connaître :

- ✓ Le coût pour la Ville d'une place en crèche communale,
- ✓ Le montant de la subvention accordée par la Ville par place dans une crèche privée,
- ✓ Le nombre d'enfants accueillis à temps plein et celui à temps partiel dans les crèches de la ville et celles qui sont subventionnées,
- ✓ Le nombre de demandes n'ayant pas pu être honorées par ces structures chaque année.
- ✓ Les critères retenus (sociaux, familiaux, financiers, autres) pour bénéficier d'une place en crèche, sachant que toutes les demandes ne sont pas satisfaites.

Concernant le partenariat avec « 1001 crèches », si j'ai bien compris les chiffres donnés dans votre présentation, Madame Brault, la contribution de l'entreprise réservataire est de 8 200 € par an et par place. Vous dites que la Ville fait une économie de 47 %, soit 3 854 € par place et 57 810 € pour 15 places prévues par la convention par an ou pour trois ans, peut-être. Je n'ai peut-être finalement pas très bien vu ce point.

Compte tenu de cet avantage, ne doit-on pas craindre que les critères retenus pour sélectionner les familles ne privilégient subrepticement les salariés de ces entreprises réservataires ? Ne doit-on pas craindre également qu'au terme de la durée de trois ans, la Ville ne soit tentée d'augmenter le nombre de places réservées aux entreprises partenaires au détriment proportionnellement des salariés d'entreprises qui ne seraient pas partenaires ?

À ces réserves près, pouvez-vous noter, Monsieur le maire, qu'avant de signer cette convention, nous aimerions avoir l'assurance qu'un bilan chiffré sera présenté chaque année. Merci.

M. le maire

Merci, Madame Gautier.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame Brault, si vous voulez bien répondre à Madame Gautier.

Chantal BRAULT

Je vais répondre à Madame Gautier très précisément.

M. le maire

Avant de répondre, je veux dire à Madame Gautier que la plupart des questions que vous posez ont leurs réponses dans le rapport d'activité. Je me permets de vous conseiller de vous référer au rapport d'activité des services municipaux qui a été voté au mois de mars dernier. Tout cela a déjà été expliqué. Mais ce n'est pas grave. Madame Brault va vous donner les éléments.

Chantal BRAULT

Le coût pour la Ville d'une place en crèche communale est de 17 286 € par place pour l'année 2020 avec un reste à charge de 48 % pour la Ville, recettes déduites. C'est la première réponse à votre question.

Le montant de la subvention accordée par la Ville par place dans une crèche privée. Il n'y a pas de convention avec la crèche privée des Petites Canailles. Il me semble que nous en avons déjà parlé en conseil municipal. En revanche, il y a des subventions accordées aux deux crèches associatives conventionnées avec la Ville qui sont de 1 €/heure, soit un total de 28 234 € qui se déclinent de la manière suivante :

- ✓ 25 342 € pour la crèche Pomme d'Api pour 15 familles en moyenne.
- ✓ 3 491 € pour la crèche parentale Les Fripounnets qui reçoit trois familles.

La convention avec le groupe Babilou permet à la Ville de recevoir 8 200 € par place et par an et de déduire le reste à charge accueil proche d'un coût zéro. Sachant que les familles payent ce qu'elles doivent pour leur place en crèche, mais que c'est la Ville qui reçoit ces 8 200 €.

Vous avez demandé comment se déclinait la nature du contrat passé avec les familles. Les contrats de 5 jours sont largement prioritaires et représentent 69,40 % des familles, contre 15,42 % pour 4 jours, 10,75 % pour 3 jours, 4,6 % pour 2 jours et 0,20 % pour un jour. Il y en a quelques-uns. Nos structures sont des structures multi-accueil, c'est-à-dire que l'on peut dépanner des familles pour une journée seulement en fonction de la nature de la famille et de son emploi du temps. Cela explique que nous avons plus d'enfants que de berceaux, le temps étant réparti pour plusieurs familles.

S'agissant du nombre de demandes honorées par ces structures, en 2020, nous avons recensé 148 demandes actives et 86,5 % des demandes ont été satisfaites. Une vingtaine d'enfants n'a pas pu trouver de place à l'heure dite, mais il faut savoir que nous réactualisons les demandes tout au long de l'année, que des familles changent d'avis ou déménagent. Par conséquent, dès qu'il est possible de réattribuer une place, nous le faisons. Il n'y a donc jamais de place vacante. Mais il est vrai que si un enfant naît en plein hiver ou à l'automne, il est plus difficile d'avoir une place en janvier ou en février, les places étant attribuées en début d'année scolaire. Il n'y a pas de mauvaises dates pour naître, mais en fonction du mois de naissance, il est parfois plus compliqué d'avoir une place en crèche. Le comité technique qui gère l'attribution des places en crèche revoit sans cesse ses possibilités et réattribue immédiatement les places vacantes. Même une journée qui se libère est réattribuée. Les familles qui n'ont pas trouvé de place sont généralement des familles en fin de liste d'attente. C'est ainsi dans toutes les organisations communales d'accueil de jeunes enfants.

S'agissant des critères d'attribution, il faut habiter la commune et nous respectons l'ordre du dépôt de la demande. Les familles font leur première demande à six mois de grossesse. Les places sont ensuite attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée sur la liste d'attente. Les contrats de 5 jours sont

prioritairement attribués aux familles dont les deux parents travaillent. Et nous proposons également un accueil d'urgence, ce qui est une obligation émanant de la CAF. Nous faisons des études de situation de fragilité, de santé ou de handicap que nous portons en partenariat avec le Département et les établissements de santé. Cela représente une place par crèche, guère plus.

S'agissant de « 1001 crèches », je croyais avoir été claire. Il n'y a pas de réservation de places pour « 1001 crèches ». Cette structure nous alerte lorsque l'enfant d'un salarié scéen des entreprises avec lesquelles elle a contractualisé est sur liste d'attente. Si une place se libère et qu'il est le prochain sur la liste d'attente, il obtiendra une place en crèche comme n'importe quel autre enfant. Il n'y a aucune réservation. La famille doit figurer sur notre liste d'attente. Les enfants sont obligatoirement scéens et l'étude du dossier par le comité d'attribution se fait comme pour n'importe quelle famille candidate à l'attribution d'une place en crèche.

Nous avons signé trois contrats avec cette structure depuis 2016. Nous avons un contrat en cours qui a été signé en avril 2021 pour une entrée en septembre 2021.

Voilà ce qu'il en est exactement. Il n'y a donc pas d'inquiétudes à avoir. Il n'y a pas de réservation de places pour « 1001 crèches ». Cela n'existe pas.

Monsieur le maire, je pense avoir répondu aux questions.

M. le maire

Merci, Madame Brault.

J'ajouterai juste un point sur le reste à charge pour la Ville de 48 %. Il s'agit de la situation pour l'année 2020, qui a été une année particulière. Les années précédentes, le reste à charge se situait plutôt entre 35 et 38 %. En 2020, le personnel des crèches était intégralement payé alors même que nous n'avons pas pu bénéficier de la compensation par l'État des pertes de nos recettes tarifaires.

Tout cela figure dans le rapport d'activité qui contient les chiffres de l'année 2020 ainsi que ceux des années précédentes. Je vous recommande donc la lecture de ce document fort intéressant avant de poser des questions. Cela vous fera gagner du temps ainsi qu'à nous.

Christiane GAUTIER

De quel rapport d'activité parlez-vous, Monsieur le maire ? Tous ces chiffres que Madame Brault a eu la gentillesse de nous indiquer ne figuraient pas dans le document joint à la délibération.

M. le maire

Je parle du rapport d'activité des services municipaux 2020 qui vous a été présenté lors de la séance du conseil municipal du mois de mars. Je crois que cela figure à la page 71. C'est un document de 150 pages. Tout n'est peut-être pas dedans, mais il y a quand même beaucoup d'informations.

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- SANTÉ

Répartition des dépenses liées au fonctionnement du centre de vaccination mutualisé contre la covid-19 entre les villes d'Antony, de Sceaux, de Bourg-la-Reine et le centre communal d'action sociale d'Antony – approbation de la convention.

M. le maire

Je vous ai communiqué les chiffres en début de séance. Ce centre a été créé le 15 mars 2021 par arrêté préfectoral du 4 mars. Il a ouvert le 15 mars et est équipé de 8 lits de vaccination, ce qui porte sa capacité d'action à plusieurs milliers d'injections par semaine (environ 3 000). Nous n'en sommes pas très loin, puisque nous en sommes à environ 2 500 injections par semaine, en fonction des doses disponibles. Je vous rappelle qu'il s'agit essentiellement du vaccin Moderna. Il y a eu parfois un peu de Pfizer.

Il a été décidé de répartir les frais de fonctionnement de ce centre entre les trois communes à raison de 60 % pour Antony, 20 % pour Sceaux et 20 % pour Bourg-la-Reine, ce qui correspond à peu près à la proportion de la population de chacune de ces villes.

Les dépenses totales de ce centre sont estimées à environ 500 000 € pour six mois, hors dépenses du personnel municipal mis à disposition du centre. Ces dépenses comprennent les vacations des professionnels de santé, les consommables sanitaires ainsi que les frais de communication.

Nous devrions percevoir une contribution de l'État et de la CPAM pour le remboursement des vacations des professionnels de santé d'à peu près 50 %. Au total, le coût devrait donc s'élever à 250 000 € pour les 6 mois, soit 50 000 € pour Sceaux.

Il faut savoir que le personnel qui s'occupe du centre d'appel est du personnel qui, jusqu'à présent, n'avait plus d'activité en raison de la fermeture de certains services. Je pense notamment aux équipements sportifs ou au cinéma. Les équipes du Trianon étaient en effet très mobilisées sur le centre d'appel. Le cinéma et les équipements sportifs rouvrant prochainement, nous devons faire appel à des vacataires ou payer des heures supplémentaires pour pouvoir faire fonctionner le centre, ce qui occasionnera des frais supplémentaires.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention quadripartite, la ville d'Antony ayant fait le choix de confier au CCAS fonctionnement de la structure.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ?

Christiane GAUTIER

Monsieur le maire, je voulais d'abord vous féliciter pour l'ouverture mi-mars à l'espace Vasarely d'un centre de vaccination mutualisé entre nos trois villes. Je voulais aussi vous remercier d'avoir tenu compte du courrier que je vous ai adressé le 15 mars pour vous alerter sur les difficultés rencontrées par nos aînés ne recevant aucune information écrite ni aucune aide pour prendre un rendez-vous de vaccination, les seules informations disponibles étant sous forme numérique sur le site de la Ville, le Sceaux Mag de mars n'en faisant plus mention. Depuis, nos aînés ont reçu un courrier de vos services avec le numéro de téléphone pour prendre un rendez-vous tandis que le sujet est réapparu dans les deux derniers Sceaux Mag.

Comme suggéré, vous avez aussi rendu plus accessible sur le site numérique de la Ville les publics concernés par la vaccination et la possibilité d'être vacciné par un médecin de ville et la pharmacie qui manquait jusque-là.

Je regrette seulement que la vaccination prioritaire des assesseurs n'ait pas fait l'objet d'une annonce sur le site de la Ville, ni dans la rubrique vaccination ni dans celle des élections.

Concernant le centre de vaccination, vous avez indiqué que 20 000 doses avaient été administrées depuis son ouverture. Sachant qu'il n'y a pas de sectorisation, ce qui a permis aux Scéens, en l'absence de centre dédié à Sceaux, de pouvoir se faire vacciner dans d'autres centres de l'Île-de-France, pourriez-vous préciser comment aujourd'hui se répartissent les doses injectées entre nos trois villes et les villes voisines ?

Quelle est la capacité maximale de vaccination de ce centre par jour ? Vous l'avez peut-être dit, mais je n'ai pas été assez attentive.

Comment se répartissent entre les trois villes les professionnels de santé, médecins libéraux et personnels autorisés à vacciner ?

Seront-ils en nombre suffisant pour assurer la capacité maximale de vaccination du centre si celle-ci s'amplifie dans les prochaines semaines comme annoncé par le gouvernement ?

Voilà, Monsieur le maire. Merci.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vais vous répondre et peut-être que Francis Brunelle pourra apporter quelques précisions. Est-ce que tu veux intervenir, Francis ?

Francis BRUNELLE

Oui, je veux bien, Monsieur le maire.

Effectivement, l'organisation du centre de vaccination Vasarely s'est modifiée depuis son ouverture. Au début, les candidats à la vaccination remplissaient eux-mêmes un formulaire de Sceaux, le 20 mai 2021

diagnostic, étaient ensuite reçus par un médecin, puis une infirmière qui administrait la dose. Afin d'améliorer la fluidité et l'augmentation de la capacité vaccinale de ce centre, nous avons augmenté le nombre d'infirmières par rapport au nombre de médecins, ce qui permet de vacciner un plus grand nombre de personnes. Il y a ainsi 4 médecins pour la consultation et 8 infirmières pour 8 lits ouverts. Cette nouvelle organisation permet la montée en charge de la capacité vaccinale.

S'agissant de la répartition des médecins entre les villes, elle est relativement homogène. J'ai moi-même fait quelques vaccinations dans ce centre. Il y a pour moitié des médecins retraités et pour moitié des médecins en activité. Pour le moment, il n'y a pas de problème. Le centre vaccinal travaille à l'élaboration d'un planning pour l'été en prévision des congés. L'organisation se déroule sous l'égide du CCAS d'Antony, ce qui fonctionne plutôt bien.

Vous savez aussi que je vaccine à l'Hôtel-Dieu.

Comme le disait Monsieur le maire, au tout début, la capacité vaccinale du centre était limitée au nombre de doses disponibles. Jean Castex a annoncé l'arrivée massive de doses. La vaccination chez le médecin traitant ou le pharmacien reste en revanche limitée en raison de la réticence de la population envers le vaccin AstraZeneca. Ces doses sont pour le moment stockées dans les réfrigérateurs des pharmaciens qui ne peuvent pas les distribuer. Un flacon contient en effet 10 à 11 doses et doit être utilisé dans les deux heures suivant son ouverture, ce qui nécessite de trouver 11 personnes volontaires pour recevoir le vaccin dans les deux heures qui suivent l'ouverture du flacon. Vous savez que le gouvernement et la Commission européenne par l'intermédiaire de Thierry Breton ont décidé de ne pas renouveler la commande d'AstraZeneca en raison de la défiance de la population vis-à-vis de ce vaccin.

M. le maire

Merci beaucoup, Monsieur Brunelle.

Pour répondre à votre question sur les personnes à qui s'adresse le centre de vaccination, il n'aurait pas été intéressant d'ouvrir à tous, d'autant plus que le centre fonctionne avec du personnel communal. 80 % des places ont été pré-réservées sur Doctolib et sont passées par nos centres d'appels. Nous nous sommes réparti les créneaux à hauteur de 20 % pour Sceaux, 20 % pour Bourg-la-Reine et 60 % pour Antony sur 80 % des demandes. Nous avons laissé 20 % ouverts à tout public. Quand les gens appellent le centre d'appel, c'est lui qui fixe le rendez-vous et renseigne Doctolib. Cela nous a permis de nous assurer de ne pas avoir un afflux de gens venant de partout, car ce centre était destiné en priorité à nos habitants.

Pourquoi n'avons-nous pas communiqué plus tôt ? Parce que tout cela n'était pas encore au point. Je crois que les courriers sont partis début avril. C'est pour cela aussi que nous n'avons pas communiqué dans le magazine. Nous ne voulions pas risquer d'avoir un afflux que nous n'aurions pas pu gérer. Il nous arrive parfois de réfléchir...

Nous passons au vote sur cette convention.

Philippe SZYNKOWSKI

J'ai une question pour Francis Brunelle.

Est-ce qu'il n'y a pas un risque réel de variants qui remettraient en cause la validité de la vaccination ?

Francis BRUNELLE

Puisque l'on est à une heure avancée, je vais simplement vous dire qu'il n'y aura pas de variant Belge puisque les Wallons et les Flamands ne sont pas parvenus à un accord. C'est une petite plaisanterie.

Aujourd'hui, les études de la HAS et du comité scientifique montrent que les variants actuellement présents sur le territoire français sont parfaitement sensibles à la totalité des vaccins disponibles. La technologie à ARN messager utilisée dans l'élaboration des vaccins Moderna et Pfizer permet d'adapter rapidement un vaccin spécifique en cas de variant résistant aux vaccins actuels. Il n'y a donc pas d'inquiétudes à avoir sur l'inefficacité d'un vaccin. Tous les vaccins disponibles sur le territoire français sont actifs sur la totalité des variants.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, je crois que vous n'avez pas répondu à la dernière question de Madame Gautier concernant la vaccination des assesseurs qui était une demande que nous avons remontée, en tant que conseillers municipaux, au gouvernement par les voies de La République en Marche. Vous voyez, Monsieur le maire, que vous n'avez pas le monopole des bonnes idées.

Nous estimons que c'est une occasion manquée que de ne pas avoir mis en avant cette vaccination prioritaire des assesseurs qui aurait peut-être permis d'en recruter un peu plus.

M. le maire

Monsieur Dessanges, l'Association des maires de France a parlé de la vaccination des assesseurs dès le mois de mars lorsque nous avons évoqué l'organisation des élections. Je ne disconviens pas que La République en Marche ait pu le demander aussi. Ce n'est pas non plus très compliqué. Peu importe. D'abord, tout le monde sait que les assesseurs peuvent être vaccinés. Tout le monde le sait. On en a parlé partout dans la presse. Ce n'est pas propre à Sceaux.

Par ailleurs, j'aimerais vous rappeler que les assesseurs doivent être désignés par les candidats. En ce qui concerne les candidats que je soutiens, nous avons le nombre d'assesseurs nécessaire. Nous attendons maintenant que les autres candidats désignent leurs assesseurs. Il fallait normalement le faire pour le 20 mai.

J'ai cru comprendre que vous étiez candidat. J'attends donc la liste de vos assesseurs avant minuit pour la transmettre au préfet afin qu'il puisse établir les attestations. Mais si vous me donnez la liste la semaine prochaine, je fournirai quand même des attestations pour qu'ils puissent se faire vacciner. Les possibilités de se faire vacciner sont désormais plus nombreuses. Il n'y a donc pas de souci.

Nous passons au vote sur cette convention.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- DOMAINE COMMUNAL

Mur mitoyen situé 3bis rue Marguerite Renaudin - cinéma le Trianon :

- **Désaffectation et déclassement,**
- **Vente du mur mitoyen et autorisation de déposer un permis de construire.**

M. le maire

Le dossier suivant est une affaire d'urbanisme... et de densification. C'est M. Pattée qui va nous expliquer cela.

Patrice PATTEE

Vous m'introduisez assez mal, Monsieur le maire !

Cette délibération vise à autoriser le maire à vendre une parcelle de 4 m² dans le centre de Sceaux qui n'a aucune affectation aujourd'hui pour un prix de 12 000 €.

Lorsque le Trianon a été reconstruit au début des années 2000, la parcelle sur laquelle est implanté le Trianon est séparée de la propriété voisine du 30 rue des Écoles par un mur mitoyen en pierre.

La Ville a décidé lors de la reconstruction du Trianon de ne pas s'appuyer sur le mur de clôture, celui-ci ne paraissant pas assez solide, mais de construire contre ce mur.

Il se trouve que le propriétaire du 30 rue des Écoles a déposé un projet de permis de construire consistant à rehausser le bâtiment existant dans l'épannelage du Trianon afin de créer un nouveau logement. Le propriétaire est intéressé par la demi-épaisseur de ce mur qui appartient à la Ville. Il fait son affaire de l'appui de cette construction sur ce mur. Et nous avons considéré qu'il était raisonnable de ne pas laisser un interstice de l'épaisseur d'un mur entre le Trianon et cette nouvelle construction. La Ville et le propriétaire du 30 rue des Écoles se sont donc mis d'accord sur la vente de ce demi-mur de 4 m² pour la somme de 12 000.

Bien évidemment, l'acquéreur prendra à sa charge toutes les dépenses afférentes à cette session, à savoir les frais de géomètre en particulier puisqu'il a fallu créer une parcelle (parcelle n° 104) après division de la parcelle du Trianon.

Ce mur n'a pas d'affectation. Il convient donc de le sortir du patrimoine de la Ville et de prononcer son déclassement. C'est donc une délibération en deux temps. Il faut d'abord déclasser cette parcelle qui n'est pas affectée et ensuite la vendre.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée. Est-ce qu'il y a des interventions sur cette affaire importante ?

Xavier TAMBY

Vous avez raison. Vous avez bien introduit le sujet. Quand un projet de délibération est présenté par l'adjoint à l'urbanisme, je suis toujours méfiant. Je voulais savoir quelle est la hauteur de la construction prévue.

Patrice PATTEE

Comme je l'ai dit, Monsieur Tamby, mais peut-être que vous n'écoutez pas ou alors je n'ai pas été assez précis, la hauteur de la construction sera dans l'épannelage du Trianon. Ce ne sera pas plus haut que le Trianon.

M. le maire

Je crois que l'on ne peut pas aller plus haut de toute façon.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV- VŒUX PROPOSES PAR LE MAIRE

Vœu de soutien au peuple birman.

Christian LANCRENON

Certains d'entre vous ont peut-être assisté à la conférence organisée pour la défense du peuple birman. Il faut savoir que la responsable de l'Association des Birmans de France habite Sceaux. Elle nous a saisis et l'on a bien évidemment accepté sa demande. On a organisé cette conférence. On a été sensible à tous ses arguments.

La Birmanie est un pays d'Asie dans lequel la junte militaire a pris le pouvoir. Il est important de connaître trois chiffres. La Birmanie, dont la superficie est plus grande que celle de la France, compte 56,6 millions d'habitants, 135 ethnies et 14 régions.

Vu la souffrance que vit en ce moment le peuple birman, nous avons décidé de faire ce vœu. Il ne s'agit pas de demander quelque chose, mais d'insister sur la complexité de ce pays qui est composé de tant d'habitants et dont la souffrance est immense par rapport à cette junte militaire qui est au pouvoir.

On vous demande donc de bien vouloir voter ce vœu de manière à sensibiliser la population de Sceaux sur les souffrances du peuple birman.

M. le maire

Merci, Monsieur Lancrenon. Je crois que Monsieur Szykowski souhaite intervenir. Il a la parole.

Philippe SZYNKOWSKI

Le coup d'État en Birmanie et ses nombreuses victimes nous interpellent toutes et tous. Il est bon que l'on sache que la municipalité sceenne n'est pas indifférente à cette dramatique situation, d'autant que des Scéens et Scéennes d'origine birmane dont la présidente de l'Association des Birmans de France vivent à Sceaux. Il y a donc un rapport direct.

Mais je crois utile d'enrichir le projet présenté à deux points de vue. Dans la note de présentation, je suggère après le mot « *impunément* » d'ajouter : « *comme elle (l'armée birmane) l'a fait dès 2016 en expulsant et massacrant la minorité musulmane des Rohingyas* ». Le reste, sans changement. Ainsi l'on comprend mieux à qui l'on a affaire.

Enfin, à la fin du vœu de soutien, il conviendrait selon moi de rajouter : « *demande que la France suspende ses relations diplomatiques et commerciales avec la junte tant que le pouvoir n'aura pas été rendu aux civils* ».

Suspendre n'est pas rompre, mais geler, prendre de la distance. Et puis, des sociétés françaises comme Total ou Voltalia du Groupe Mulliez collaborent économiquement avec l'assentiment des autorités militaires birmanes alors même qu'en 2020, le conseil de l'ONU a clairement affirmé que les relations économiques étrangères dans lesquelles les militaires birmans ont des intérêts présentent un risque élevé de contribuer ou d'être lié à des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

De nombreuses sociétés internationales ne coopèrent plus avec l'armée birmane, mais il y a celles qui privilégient en particulier l'activité économique, l'éternel débat entre l'économique, les considérations morales et le politique.

Voilà ce que je voulais dire en particulier sur ce point. Merci de votre attention.

M. le maire

Merci. On vous a très bien entendu. C'était parfait. Continuez ainsi. Ne changez pas les réglages. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Christian LANCRENON

Monsieur Szykowski, j'ai bien compris vos remarques. On a bien pesé le pour et le contre. Ce vœu n'était pas évident à rédiger pour différentes raisons. On n'a pas voulu citer de noms, à part celui de la Scéenne qui dépense beaucoup d'énergie pour animer son association. On a estimé que la Ville n'avait pas à donner des instructions à l'État sur le plan diplomatique. Il y a ce qui se voit, comme l'ambassadeur de France en Birmanie qui est allé au-devant des manifestants pour les soutenir, montrant ainsi l'engagement de la France, et il y a ce qui se passe dans les coulisses. Et nous savons que les milieux diplomatiques exercent des pressions.

On comprend ce que vous dites, mais cela ne rentre pas dans le cadre d'un vœu que peut émettre la ville de Sceaux, pas de manière aussi précise. S'il s'agissait de Sceaux, nous pourrions demander quelque chose, mais pas lorsqu'il s'agit d'un vœu d'ordre général.

Je rappelle par ailleurs la complexité de ce pays d'Asie. Vous parlez d'une communauté, mais je vous rappelle qu'il y a 135 ethnies au total. Vous parlez d'une communauté, mais l'on pourrait en citer bien d'autres. L'initiative pour sensibiliser la population par l'intermédiaire de ce vœu est déjà une très bonne chose, comme vous le dites. Selon moi, et c'est également ce que pense la majorité, il vaut mieux s'en tenir là.

Emmanuel GOUJON

Juste un petit point concernant les entreprises en réponse à Monsieur Szykowski. Si une entreprise se retire totalement, c'est aussi la double peine. Et pour des entreprises qui utilisent beaucoup la main-d'œuvre locale, se retirer complètement et arrêter ses activités, c'est pénaliser les personnes qui tentent de survivre dans ce contexte très complexe.

Et comme l'a dit Monsieur Lancrenon, il est très compliqué de comprendre ce pays de loin. Le vœu que l'on formule est déjà très important surtout en rapport avec les Scéens d'origine birmane qui se sont exprimés sur le sujet.

Philippe SZYMKOWSKI

Il y a en France des municipalités qui n'hésitent pas à dire ce que je suggérais. Pour autant, je comprends aussi que ce soit très compliqué sur le plan diplomatique. Quoi qu'il en soit, nous sommes tous d'accord pour dire que cette situation est tout à fait déplorable. On voit ce qui se passe tous les jours dans l'actualité. Supporter une pareille situation, non seulement pour les Birmans de

Sceaux, mais de façon générale pour l'humanité qui n'accepte pas ce type de vendetta militaire, est très compliqué.

Espérons que la Birmanie retrouvera bientôt le chemin de la démocratie. Comme le disait Monsieur Lancrenon, la conception de la démocratie n'est pas forcément la même. 135 ethnies coexistent en Birmanie, mais l'on sait aussi ce qui se passe avec les Rohingyas qui ont été obligés de fuir au Bangladesh. Il y a beaucoup de problèmes qui se posent d'un point de vue religieux. Ce sont des choses très complexes.

Christian LANCRENON

Vous avez raison. Je rajouterai, pour terminer, qu'il ne faut pas oublier que la Birmanie a des frontières communes avec huit pays d'Asie, dont la Chine. C'est un argument dont tiennent compte les milieux diplomatiques dans lesquels on ne peut pas s'immiscer. Les enjeux géopolitiques sont beaucoup trop importants.

M. le maire

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu demandant le maintien du bureau de poste dans le quartier des Blagis.

M. le maire

Le vœu suivant demande le maintien du bureau de poste dans le quartier des Blagis.

J'ai reçu une question orale de Madame Wietzerbin sur le sujet, mais je pense que le vœu est préférable, la question orale ne donnant pas lieu à un vote.

Ce qui se passe avec ce bureau de poste n'est pas une surprise. Ceux qui disent le contraire ne connaissent pas le fonctionnement de la Ville, car La Poste exprime le souhait de fermer ce bureau depuis des années. Elle le ferme d'ailleurs de manière inopinée. Il a ainsi été fermé trois jours au début de la semaine dernière, parce qu'il n'y avait plus de personnel. Et l'on vient de recevoir une information selon laquelle il sera fermé tous les après-midi pendant l'été. Et c'était déjà le cas les années précédentes. La Poste ne fait donc strictement aucun effort pour maintenir ce bureau ouvert avec des horaires d'amplitude normale.

Je me suis sans cesse opposé à cela. J'ai eu de nombreuses discussions avec la direction départementale de La Poste, mais aussi avec le président du Groupe La Poste, Philippe Wahl, et nous avons obtenu gain de cause jusqu'à présent. Mais la pression d'une fermeture est de plus en plus forte et le bureau est de plus en plus souvent fermé. La situation se dégrade.

Sceaux, le 20 mai 2021

La fermeture de ce bureau de poste, surtout si elle était totale, sans substitution d'une manière ou d'une autre, marquerait évidemment un nouveau recul de la présence postale en milieu urbain et la disparition d'un service public important. Vous le savez, je ne vais pas m'attarder sur ce sujet, tout le monde comprenant l'enjeu de la présence de La Poste.

Le vœu formulé est donc le suivant : *« Les élus du conseil municipal de Sceaux demandent au Groupe La Poste de maintenir en activité le bureau de poste Sceaux —Les Blagis situé dans le quartier des Blagis, au représentant de l'État dans le département des Hauts-de-Seine, à savoir le préfet, de solliciter les représentants de l'État au conseil d'administration du Groupe La Poste pour obtenir ce maintien en activité »*. Je vous rappelle à cet égard que les deux actionnaires de La Poste sont l'État à 34 % et la CDC à 66 %. L'État étant actionnaire à 100 % de la CDC, La Poste, c'est l'État. On peut toujours raconter ce que l'on veut, le président de La Poste prend ses instructions auprès du Premier ministre qui lui définit sa feuille de route. C'est la raison pour laquelle il est important de demander *« au gouvernement français de mettre en accord ses engagements récents dans le cadre notamment du programme "Services publics +" avec ses actes, en demandant au Groupe La Poste un moratoire de son programme de fermeture des bureaux de poste »*.

Je crois qu'il est envisagé la fermeture de 7 bureaux de poste dans les Hauts-de-Seine pour cette année 2021.

Voilà ce que je vous propose, mes chers collègues.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Liliane WIETZERBIN

Merci, Monsieur le maire pour cette explication. Nous voterons évidemment ce vœu, mais je voudrais quand même soulever quelques points d'attention.

Le premier, vous l'avez dit, c'est que la fermeture d'un bureau de poste n'est pas du tout un épiphénomène pour un quartier. Un bureau de poste, c'est un service public extrêmement important pour de nombreuses personnes. Aller à la poste pour toucher une partie de sa pension, pour récupérer un colis, se faire aider pour affranchir une lettre, ce sont autant de services de proximité essentiels. Il est donc extrêmement important de mettre tous les moyens nécessaires pour éviter que ce bureau de poste ne ferme.

La présence du bureau de poste, c'est aussi éviter que de nouveaux départs de commerce aient lieu. Et certains s'annoncent dans le quartier des Blagis.

Comme je l'ai dit, nous voterons bien évidemment ce vœu, mais je m'étonne toutefois d'apprendre si tardivement la nouvelle de la fermeture de ce bureau de poste. Vous dites connaître cette menace depuis longtemps. Nous sommes étonnés de l'apprendre si tard et les habitants, surtout, ont été très

étonnés de l'entendre. Si je l'ai dit, ce n'est pas juste pour le rapporter. Pour avoir discuté avec eux, je sais qu'ils ont éprouvé un sentiment d'abandon. Ils n'ont pas compris que la Ville était solidaire, que la Ville les soutenait. En tout cas, cela n'apparaît pas du tout ainsi. Ils sont aussi surpris que le sujet n'ait pas été davantage abordé lors de la concertation « Parlons ensemble des Blagis ». C'est vraiment un point d'alerte que je soulève. Ils veulent savoir ce que la Ville a fait pour éviter cette situation, quelles actions elle engage aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé cette question orale à laquelle je vous propose de toute façon de répondre. Il est en effet important que les gens sachent ce qui se fait et ce qui se fait notamment en concertation avec les villes voisines de Fontenay et Bagneux qui sont, elles aussi, touchées.

La transparence est importante. Écrire cette semaine aux habitants, comme vous l'avez fait, votre inquiétude, c'est bien, mais c'est un peu tardif. C'est sans doute aussi un peu insuffisant. Par ailleurs, je sais qu'il y a eu un conseil du territoire cette semaine et je ne crois pas qu'un vœu ait été déposé. Cela aurait pu être une occasion de défendre le maintien de ce service public important.

Au-delà des habitants, je pense qu'il serait également utile d'informer les élus. Comme vous le savez, Sceaux en commun se mobilise auprès des habitants. Nous avons lancé une pétition. Certains d'entre vous l'ont signé et je vous en remercie. Nous avons en outre contacté les élus de Fontenay et de Bagneux, parce que nous sommes convaincus que la fermeture peut être évitée. Je regrette un peu que nous ne nous soyons pas mobilisés plus tôt avec vous, Monsieur le maire, avec tous ceux qui le souhaitent d'ailleurs, car dans ce domaine nous ne sommes pas du tout sur des clivages politiques, mais tous ensemble sur la défense de ce service public si important pour le quartier des Blagis.

On a un peu travaillé et je vous soumetts une proposition. Elle est peut-être à côté, mais vous en saurez plus que moi. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait peut-être une possibilité de sauver ce bureau de poste avec un levier juridique qui pourrait être actionné au regard de l'article 6 du contrat de présence postale 2020-2022. Que dit cet article ? Il cadre le dialogue entre le maire et La Poste pour l'évolution du réseau des bureaux de poste. Il rend l'accord du maire obligatoire dans le cas de l'article 6a. L'avis du maire n'est que consultatif dans le cas de l'article 6 b. Cet article 6a indique notamment que l'évolution du statut des points de contact situés dans les quartiers de la politique de la ville et les bureaux de poste à priorité sociétale, c'est-à-dire les bureaux de poste dans lesquels au moins 30 % des clients présentent des fragilités financières et sociétales, est soumise à l'accord du maire. Avec cette précision que les bureaux de poste à priorité sociétale peuvent intégrer des territoires adjacents aux quartiers de la politique de la ville présentant des fragilités. Ainsi, nous nous demandons si le quartier des Blagis qui était auparavant un quartier prioritaire de la ville, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, et le quartier Tertres – Cuverons de Bagneux, toujours classifié quartier prioritaire de la ville, ne pourraient pas rentrer dans cette catégorie de l'article 6 a, ce qui rendrait impossible la fermeture du bureau de poste des Blagis sans votre accord.

C'est une idée que nous vous proposons d'explorer, mais vous l'avez peut-être déjà fait. Et nous vous précisons à nouveau, Monsieur le maire, que Sceaux en commun sera en appui de toutes les initiatives que vous pourrez prendre pour le maintien de ce bureau de poste des Blagis.

Maud BONTE

C'est en effet un sujet très préoccupant. Je m'inscris dans le suivi des propos de Madame Wietzerbin. C'est une poste qui a une âme, qui fait partie du quartier, que nous connaissons depuis si longtemps. J'avoue que cela porte un coup très grave au quartier.

Lors d'un conseil municipal précédent, je m'étais permis de vous alerter sur la fermeture prochaine du LCL et vous m'aviez traitée à l'époque d'oiseau de mauvais augure. C'était il y a peu de mois. Dès lors, saviez-vous vraiment si La Poste fermait ou pas, ou vouliez-vous nous maintenir dans l'ignorance ? On a déjà la Caisse d'épargne qui a été fermée. Maintenant, la poste ferme. Le LCL va partir. Où seront les distributeurs de billets ? Ils sont la plupart du temps accolés à une banque. Qu'il s'agisse des commerçants ou des clients, ce sera encore un moyen pour le quartier des Blagis de s'effondrer, de s'effriter petit à petit. Et c'est vraiment extrêmement fâcheux. Après le coup dur que nous avons subi avec le départ du commissariat de police construit, comme vous le rappeliez précédemment, sur un terrain de la Ville, c'est le deuxième service public qui s'en va, tous les deux étant des services de proximité. La poste est un lieu d'échange. On rencontre beaucoup de gens que l'on connaît. Pour les commerces et la proximité, c'est vraiment tout à fait regrettable.

Je voulais vous suggérer une autre idée que celle de Liliane. J'ai su qu'il existait à Fontenay une poste municipale. Je ne connais pas vraiment ce mécanisme. Pourrions-nous éventuellement faire la même chose à Sceaux ?

Je vous remercie.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

Sur ce sujet, et je pense que c'est un peu l'avis général, tout du moins d'après ce que j'ai pu en comprendre au gré des différentes interventions, il faut faire fi de tous clivages politiques. Autant j'ai des choses à vous reprocher sur les Blagis en termes de sécurité, autant sur ce sujet, une fois n'est pas coutume, je suis plutôt d'accord avec vous. Je pense qu'il y a vraiment un sujet du côté de l'État.

Je voterai bien évidemment ce vœu. Je n'ai eu aucun problème à signer la pétition de Sceaux en commun. Et Dieu sait pourtant combien nos idées sont différentes. Je suis prêt à aller, avec tout le conseil municipal réuni, au siège de La Poste à Paris pour demander à rencontrer le patron de La Poste et exiger le maintien du bureau de poste des Blagis.

Cela a une résonance particulière pour moi, car j'ai grandi aux Blagis. Ce bureau de poste, je le connais par cœur. Je l'ai vu tout au fil de mon enfance et de mon adolescence. Je le dis vraiment clairement. On peut avoir des différences sur un tas de sujets, mais pour ce qui concerne le maintien de ce bureau de poste, je pense que ce serait une belle mobilisation que l'ensemble du conseil municipal se rende au siège du DG de La Poste.

Maud Bonté l'a bien dit, c'est un signal parmi d'autres du délitement de ce quartier. Encore une fois, je pense que la Ville n'est bien évidemment pas seule responsable. Il y a une multitude de facteurs qui échappent complètement au pouvoir du maire. C'est tout ce que je voulais dire.

Philippe SZYNKOWSKI

(Inaudible)... parce que ce serait mieux pour tout le monde et qu'il n'y aurait pas assez d'activité, ce qui justifierait donc une fermeture... *(Inaudible)*... se déplacer quand elles ont une transaction à faire dans un bureau de poste... *(Inaudible)*...

Qu'est-ce qui doit prévaloir ? Est-ce l'humain ou est-ce la machine ? ... *(Inaudible)*...

Si d'aventure le bureau de poste des Blagis devait fermer, quelles solutions la Ville pourrait-elle prendre pour faire en sorte que les activités postales restent ...*(Inaudible)* et dans ce cas, dans quel contexte ?

M. le maire

Merci. On a à peu près compris ce que vous disiez.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Monsieur Dessanges ? Vous devez appuyer sur la main....

Jean-Christophe DESSANGES

Chers collègues, merci. Je tiens à préciser que je n'ai pas de main sur votre superbe outil. C'est pour cela que je lève la main. J'en suis désolé.

M. le maire

Ah bon ? C'est étrange parce que tout le monde l'a trouvé.

Jean-Christophe DESSANGES

Deux sur quatre ont des mains. Mais ce n'est pas le sujet. Je vais essayer d'être court et ne pas en rajouter.

Je pense que cette poste qui disparaît est effectivement un problème essentiel. Cela vient s'ajouter à d'autres disparitions. Et l'âme du quartier des Blagis, comme le disait Xavier, est en danger.

Je pense qu'il faut être plus ambitieux, Monsieur Laurent. Vous êtes un maire avec un certain entregent. Je pense notamment à l'Association des maires de France. Il serait par conséquent intéressant de travailler avec les maires des autres villes, le maire de Fontenay, le maire de Bagneux, le maire de Bourg-la-Reine, comme le suggérait Liliane. Et pour faire une synthèse entre Liliane et Xavier, même si c'est un peu ambitieux, je pense qu'il serait bien que les conseillers municipaux de ces quatre villes aillent manifester devant le siège de La Poste. Cela aurait encore plus de « gueule » que d'y aller uniquement avec la ville de Sceaux. C'est un problème qui dépasse Sceaux. J'ai été prévenu par des camarades de Bagneux qui m'interrogeaient sur la fermeture de ce bureau de poste. Bagneux vient à la poste de Sceaux. Il en est de même pour Bourg-la-Reine. Je m'arrêterai là. Je vous remercie.

M. le maire

Merci beaucoup. Nous allons d'abord voter ce vœu, si vous le voulez bien. Cela me paraît être la première étape et une étape indispensable.

Pour répondre à Madame Wietzerbin, je connais très bien les articles 6a et 6 b que vous avez mentionnés, puisque j'étais l'un des négociateurs du contrat de présence postale. Le dernier contrat voté pose d'ailleurs des difficultés dans son évaluation. L'AMF considère en effet que ce contrat n'est pas respecté par La Poste et a demandé à rencontrer M. Wahl, ce qui devrait se faire prochainement.

Madame Wietzerbin a tout à fait raison de mettre l'accent sur la possibilité pour le maire de s'opposer dans certaines conditions. Mais il eut fallu pour ce faire que le quartier des Blagis demeurât un quartier prioritaire de la politique de la ville. C'est d'ailleurs lorsque ce quartier est sorti de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville qu'a été évoquée la fermeture du bureau de poste, avec effectivement la proposition d'installer un bout de guichet chez Auchan. J'ai su que La Poste avait démarché Auchan pour installer un bout de guichet moyennant 600 € par mois pour distribuer trois ou quatre timbres et proposer des services très basiques. Évidemment, Auchan n'en a pas voulu. Cela s'est arrêté, puis il y a ces fermetures inopinées. Je suis désolé, mais ces fermetures inopinées sont bien la marque d'un pourrissement organisé. S'il s'agit de conserver un bureau une fois sur deux avec un préavis de trois heures, cela ne me paraît pas intéressant. Il existe peut-être d'autres pistes, mais pour que cela fonctionne et que les financements soient le plus importants possible, il faut faire pression sur la non-fermeture du bureau de poste. J'ai essayé de me faire comprendre clairement, sans trop en dire, car il y a des choses que vous ne pouvez pas dire lorsque vous négociez.

Il est très difficile d'invoquer l'article 6a du contrat de présence postale si le bureau de poste n'est pas situé sur un territoire de la politique de la ville, et ceci même s'il est situé à proximité de quartiers en difficulté.

La deuxième chose qui nous a fait du tort, et cela a d'ailleurs été dit par un adjoint au maire de Fontenay en réponse à une question orale posée par M. Mergy, il a quelques mois, c'est l'ouverture d'une agence postale communale rue Scarron. Elle n'est pas située à proximité immédiate des Blagis, mais cela a contribué à affaiblir la position du bureau de poste des Blagis. C'est très bien d'aller chercher des appuis, mais les gens vous disent ce qu'ils vous disent, et font par ailleurs ce qu'ils font. Je ne leur en veux pas. C'est ainsi.

Nous verrons ce que nous ferons pour la suite, mais je crois important de s'adresser au Groupe La Poste ainsi qu'au préfet qui a aussi un rôle de protection à jouer dans cette affaire. C'est un rôle qui peut être positif pour la suite. Nous verrons ce qu'il en est et nous verrons comment les choses évoluent dans les semaines à venir.

Quant à manifester devant le siège de La Poste à Paris, je peux vous dire que la direction de La Poste n'en a absolument rien à faire. Je vous le dis. L'objectif de La Poste est clair dans les Hauts-de-Seine : 80 bureaux de poste pour 1,6 million d'habitants, soit 1 bureau pour 20 000 habitants. Il y en a deux à Sceaux, ce que la Poste ne considère pas comme normal.

J'ai entendu dire à cet égard que le maire sacrifiait le bureau de poste des Blagis pour maintenir celui de Sceaux centre. Ceci est totalement méconnaître le fonctionnement des choses. Le bureau de poste de Sceaux centre n'a aucun risque de fermer demain, car il draine un maximum d'argent pour la Banque postale. Le bureau de poste de Sceaux centre n'existe que par la présence de la Banque postale. C'est le raisonnement tenu par La Poste. Le courrier, tout le monde s'en moque, y compris au sein du Groupe La Poste. Et cela fait d'ailleurs partie des négociations très difficiles entre La Poste et l'État. L'État lui dit qu'elle doit équilibrer ses comptes. Pour le faire et compte tenu de la chute du courrier et des activités postales classiques, La Poste ferme des bureaux. C'est une stratégie industrielle. La Poste n'est plus dans une stratégie de service public. Après, on peut se faire plaisir. On peut se raconter des histoires romantiques, mais cela ne va pas régler le problème. Sans doute que d'autres solutions existent, comme Madame Bonté l'a évoqué. Il ne s'agit pas de postes communales, mais d'agences postales communales dont le personnel est payé par les communes.

Pour l'instant, je vous propose simplement de voter ce vœu. Et nous aurons sans nul doute l'occasion d'en reparler.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. le maire

Je vous remercie. Nous le porterons auprès des personnalités en question. Et Madame Wietzerbin, j'insisterai à nouveau pour que l'évolution de ce bureau nécessite l'accord du maire et non pas simplement un avis.

XV- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS**Motion en faveur de l'apprentissage****Jean-Christophe DESSANGES**

Il s'agit d'un vœu en faveur de l'apprentissage en alternance pour les élèves en CAP et BEP jusqu'aux étudiants de niveau Bac+2 à Bac+4/5.

Notre groupe, saisi par des Scéens qui font malheureusement face à la difficulté de leurs enfants, élèves en CAP et BEP ou étudiants de niveau Bac+2 à Bac+4/5 à trouver des stages de longue durée, a été sollicité afin de porter ce vœu.

En effet, le contexte de la crise actuelle a rendu plus difficile la recherche de stages d'apprentissage, de stages dits longs.

Aussi, le groupe des élus Sceaux Ensemble demande que la Ville s'engage dans une politique d'accueil de stagiaires en apprentissage, de niveau CAP ou BEP à des niveaux bac+2, bac+4/5.

Cet engagement se traduira par un nombre de nouveaux apprentis ambitieux pour les années à venir. Ces stagiaires de longue durée viendront s'ajouter aux stagiaires de courtes et moyennes durées que la Ville accueille déjà dans certaines de ses filières, notamment la filière communication.

Dans un souci de transparence, nous souhaiterions que ces stages fassent l'objet d'une publicité accessible à tous, sous une rubrique prévue à cet effet.

S'agissant de la motion elle-même.

L'apprentissage a pour vocation à la fois de permettre aux jeunes d'accéder à une qualification, en combinant des périodes d'emploi en entreprise et des périodes en centre de formation, et de rapprocher les besoins des entreprises des compétences des jeunes. Les mesures encadrant le dispositif ont été régulièrement remaniées au cours des trois dernières décennies. Récemment, la politique publique de l'apprentissage et de la formation professionnelle a été profondément transformée par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel avec l'ambition d'en rationaliser l'organisation et d'en favoriser le développement, grâce notamment à des dispositifs de formation et d'apprentissage rénovés. La mobilisation des gouvernements successifs en faveur l'apprentissage, un des moyens les plus efficaces d'accès des jeunes à l'emploi, a permis d'atteindre pour la première fois le seuil des 500 000 contrats d'apprentissage signés en

2020, contre 353 000 en 2019. La France compte aujourd'hui près de 450 000 apprentis, contre 160 000 dans les années 70.

Bien que cette hausse traduise pour partie un rééquilibrage entre apprentissage et contrat de professionnalisation, on peut estimer qu'il y a eu création nette en 2020 de 60 000 places supplémentaires en alternance, sous la forme de contrats d'apprentissage. C'est la conséquence d'un accroissement des subventions, mais surtout d'une réforme qui a simplifié et les modalités de création des centres de formation des apprentis et les circuits de financement.

Cette croissance s'est accompagnée d'évolutions structurelles importantes, marquées notamment par le recul de la prépondérance du CAP parmi les certifications visées, et la diffusion de l'apprentissage aux spécialités de services, en particulier pour les niveaux de diplômes les plus élevés.

Les apprentis sont aujourd'hui plus âgés et mieux dotés scolairement qu'ils ne l'étaient il y a vingt ans. Certains d'entre eux entament leur contrat après une année de lycée, voire pour clore un cursus d'enseignement supérieur. Comparé à l'enseignement professionnel, l'apprentissage a un effet favorable sur l'insertion sur le marché du travail : les jeunes qui en ont bénéficié accèdent plus rapidement à l'emploi. Il est démontré que leurs salaires sont légèrement plus élevés et que leurs compétences sont recherchées, car ils ont une meilleure connaissance du monde de l'entreprise, un réseau relationnel plus efficace et les mécanismes expliquant cet impact positif sont probablement multiples.

La progression de l'apprentissage en 2020 est tirée par l'enseignement supérieur, et notamment pour partie par les qualifications de niveau bac+2, qui représentent de l'ordre de 22 % des contrats.

S'agissant des secteurs, on observe un développement important de l'apprentissage dans les commerces de gros et de détail et dans les services ainsi qu'un maintien des secteurs historiques de l'apprentissage tels que le BTP, l'industrie et l'artisanat, et ce malgré l'impact de la crise sanitaire et économique sur ces secteurs.

Mais il reste des axes d'améliorations, notamment en faveur des formations de niveau CAP et BEP. En effet, l'accroissement de l'apprentissage concerne essentiellement l'enseignement supérieur. Alors que les formations de niveau CAP et BEP représentaient 67 % de l'apprentissage en 2000, elles ne comptent plus que pour 26 % en 2020. Aujourd'hui, l'apprentissage est surtout l'apanage des jeunes préparant un diplôme de l'enseignement supérieur, qui compte pour 57,5 % des contrats signés. Les ressources consacrées au développement de l'apprentissage profitent donc pour l'essentiel à des jeunes de niveau de qualification élevée, dont les taux de chômage sont les plus faibles. Il nous paraît donc important dans le contexte de crise que nous connaissons de mobiliser de nouvelles ressources pour que les jeunes de niveau CAP et BEP y aient davantage accès, au nom de la solidarité.

Les collectivités locales emploient plus de 1,9 million d'agents, dont près d'un million travaille au sein des communes françaises selon une récente étude du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

D'après cette étude, les villes de plus de 10 000 habitants, dont Sceaux fait partie, comptent en moyenne plus de 250 agents répartis dans un large éventail d'activités professionnelles au sein dans les filières administrative, technique, culturelle, sportive, médico-sociale, animation, voire même la sécurité.

Certaines communes, comme celle de Sceaux, proposent déjà quelques stages de courte et moyenne durée pour des Bacs+2, voire Bacs+4/5, d'autres proposent en plus des contrats d'apprentissage pour des jeunes de niveau CAP ou BEP jusqu'à des niveaux Bac+4/5. Ces contrats d'apprentissage permettent aux jeunes de se frotter au monde de l'emploi dans des conditions souvent plus favorables qu'en entreprise, avec des conséquences très positives sur leur intégration dans le monde du travail.

La ville de Sceaux, qui emploie environ 400 agents équivalents temps plein dont 40 % dans la filière technique, 18 % dans la filière médico-sociale et 12 % dans la filière animation, pourrait être à même de recevoir ces stagiaires.

Aussi, nous proposons que la Ville s'engage dans une politique l'accueil de stagiaires en apprentissage, de niveau CAP ou BEP à des niveaux Bac+2 à Bac+4/5, dans toutes les filières et notamment dans la filière technique, qui offre des débouchés intéressants, en particulier pour les élèves de CAP ou de BEP.

Nous souhaitons donc que la Ville fixe un nombre de nouveaux apprentis ambitieux à horizon 2023. Ces apprentis s'ajouteraient aux stagiaires de courte et moyenne durée déjà conventionnés par la Ville. Il s'agira aussi de publier tous les stages sur le site de la Mairie www.sceaux.fr sous une rubrique créée à cet effet.

Enfin, la politique d'accueil de stagiaires de la Ville pourrait faire l'objet d'un rapport d'activité chaque année auprès du conseil municipal en plus du rapport d'activité des services.

Je vous remercie.

M. le maire

Quelques mots, non pas en réponse, mais en complément de ce que vous avez dit. Sur le fond, nous partageons en effet l'importance de l'apprentissage.

S'agissant d'abord de la Ville, je voulais vous dire que nous n'avons pas attendu le gouvernement actuel pour soutenir l'apprentissage et le mettre en œuvre au sein des services. Par une délibération du conseil municipal du 9 décembre 2010, nous avons en effet décidé d'expérimenter le recours à

l'apprentissage bien que les communes ne bénéficient pas d'aides aussi importantes que celles perçues par les entreprises.

Vous avez raison, la Ville est sollicitée par de nombreux jeunes, notamment scéens, qui souhaitent suivre une formation en alternance pour se former à différents métiers, dans toutes les catégories et tous les niveaux de formation. Et nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'accueillir des apprentis permet d'offrir la possibilité à des jeunes d'acquérir des compétences immédiatement opérationnelles et de s'insérer rapidement sur le marché du travail.

Ces dernières années, nous avons accueilli régulièrement des apprentis. Je crois que nous en avons actuellement trois dans les services. Nous avons un programme d'accueil qui porte sur un stock de 10 apprentis, ce qui est très important. Dans les collectivités territoriales, il y a l'heure actuelle 14 000 apprentis en stock. Si la ville de Sceaux parvenait à accueillir 10 apprentis, elle ferait par conséquent quatre à cinq fois plus, compte tenu de ses effectifs, que la moyenne des collectivités locales. Il s'agit donc d'un programme ambitieux.

Je vous donne le détail de ce programme : 5 postes en crèche, un poste de chargé de mission réseaux sociaux, un poste de jardinier, deux postes liés aux systèmes d'information et un poste pour la Maison du tourisme.

Plusieurs conditions sont nécessaires au bon déroulement de l'apprentissage. D'abord, il faut trouver des candidats. Il faut également trouver des maîtres d'apprentissage, et ceux-ci bénéficient d'ailleurs d'une rémunération supplémentaire pour assurer cette mission. La règle existe à Sceaux. Il n'y a là aucune difficulté en la matière, mais un sujet me paraît très important et c'est un sujet national. Dans le passé, les régions finançaient la formation des apprentis et percevaient à ce titre la taxe d'apprentissage. Même si les collectivités locales ne payaient pas la taxe d'apprentissage, les régions finançaient quand même la formation des apprentis des collectivités locales. Le gouvernement actuel a décidé de réformer l'apprentissage en enlevant cette compétence aux régions pour la confier à une agence appelée France Compétences financée par la taxe d'apprentissage. Les collectivités locales ne payant pas de taxe d'apprentissage, France Compétences a décidé de ne pas financer la formation des apprentis au sein des collectivités locales. Il y a donc eu une diminution en 2019 et 2020 du recours aux apprentis au sein des collectivités locales, celles-ci refusant de payer l'intégralité de leur formation. La formation d'un apprenti coûte en effet entre 6 000 et 10 000 €.

Une négociation a été engagée avec l'État qui a abouti à un premier accord, le CNFPT et l'État prenant en charge une partie des frais de formation des apprentis recrutés par les collectivités locales. Une prime de 3 000 € a par ailleurs été accordée par l'État pour les collectivités locales, en sachant que celle-ci s'élève à 7 000 € pour les entreprises, ce qui est tout de même particulier. Cela veut dire qu'un apprenti pour une collectivité locale coûte beaucoup plus cher à l'employeur qu'un apprenti pour une entreprise, ce qui est tout à fait anormal.

Nous avons engagé des négociations avec l'État, avec d'un côté Mme de Montchalin et de l'autre Mme Borne. Je le sais, car je mène ces négociations en tant que président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et coordonnateur des employeurs territoriaux. J'ai d'ailleurs signé aujourd'hui une lettre destinée à Mesdames Borne et de Montchalin proposant un nouvel équilibre du financement entre France Compétences, l'État, le CNFPT et les collectivités territoriales, la proposition étant de créer une taxe d'apprentissage pour les collectivités territoriales à hauteur de 0,1 % de la masse salariale. Ceci correspond d'ailleurs à la différence entre la cotisation de 1 % versée il y a quelques années au CNFPT et la cotisation actuelle à 0,9 %. Nous sommes donc prêts à revenir à 1 %, dont 0,1 % fléché sur l'apprentissage afin que l'on parvienne à un système de financement de l'apprentissage pérenne dans les collectivités territoriales. Voilà où nous en sommes.

Vous voyez, Monsieur Dessanges, que vous avez bien fait de poser votre question. Cela m'a permis de briller une fois de plus.

Qui souhaite intervenir sur cette motion ?

Je la soumets à votre vote. En ce qui me concerne, je m'abstiendrai. Je considère en effet que cette motion donne des leçons à notre commune qui n'a pas besoin d'en recevoir. Elle ne présente donc pas beaucoup d'intérêt. Je m'abstiendrai donc.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La motion est adoptée à l'unanimité des votants avec 7 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Xavier Tamby) et 26 abstentions (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant).

Vœu en faveur d'itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sur les départementales.

Christiane GAUTIER

C'est un vœu en faveur d'itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sur les départementales de la ville et sur la RD60, c'est-à-dire la rue Houdan, passage de la future ligne Grande Couronne du RER V, à Sceaux.

Le groupe Sceaux Ensemble a fait du développement des mobilités douces pour tous un de ses axes d'action au service de tous les Scéens. Devant la demande grandissante des habitants de Sceaux,

de pouvoir circuler à vélo, en toute sécurité, sur des pistes cyclables en propre, comme l'ont exprimé plus de 250 signataires de la pétition en ligne « SCÉENS, ENSEMBLE, DEMANDONS DES PISTES CYCLABLES INDÉPENDANTES, CONTINUES ET SÉCURISÉES ! » et de la volonté de la Région, de mettre en place le RER V, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver un vœu en faveur d'itinéraires cyclables pourvus d'aménagements, sur les voies départementales de la ville et sur la RD 60, en particulier, afin de garantir la continuité de la ligne RER V Grande Couronne qui reliera le Plessis-Robinson à Créteil en passant par le centre-ville de Sceaux.

Il est proposé de porter ce vœu auprès du président du Territoire Vallée Sud Grand Paris, du président du Département des Hauts-de-Seine, et enfin de la présidente de la Région Paris Île-de-France.

Lors des conseils municipaux précédents et dans la droite ligne de nos engagements en faveur des mobilités douces pour tous, nous avons interpellé à plusieurs reprises, le conseil municipal, sur la nécessité de mettre en place des pistes cyclables sécurisées en centre-ville, afin de favoriser la pratique du vélo, alors que la ville reculait entre 2018 et 2020 de la première à la quatrième place, dans son classement par la FUB (fédération des Usagers de la Bicyclette), de meilleure ville cyclable de France de moins de 20 000 habitants.

Favoriser la pratique du vélo répond aux objectifs du plan vélo national, soutenu financièrement par la Région, le Département, VSGP et l'État.

Ce plan en faveur de la transition écologique prévoit le triplement de l'usage du vélo d'ici à 2024.

Dans cet objectif, afin de résoudre le frein de la discontinuité des axes cyclables, pour que les cyclistes se sentent en sécurité tout au long de leur trajet, le collectif associatif Vélo Île-de-France a proposé en 2019, un projet innovant, le RER Vélo développé sur le modèle des transports en commun.

Ce projet prévoit la réalisation de neuf grandes lignes cyclables interconnectées de 680 km, indépendantes de la circulation automobile, reliant entre elles les grands pôles de la région. Approuvée par la Région Île-de-France par délibération le 27 mai 2020, la Région a débloqué une enveloppe de 300 millions d'euros pour le développement de ces itinéraires, dont cinq devraient être prêts pour 2025, les quatre autres en 2030. Valérie Pécresse, présidente actuelle de l'Île-de-France et candidate à sa réélection, s'engage à soutenir le projet RER V, partie intégrante de son programme.

Le RER V concerne la ville de Sceaux. Il prévoit entre autres un anneau GC (Grande Couronne), dont le tracé est/ouest passe par Sceaux et suit la rue Houdan et l'avenue Camberwell.

Lors des précédents conseils municipaux et dans nos tribunes, le groupe Sceaux Ensemble, s'est prononcé en faveur de la création de la ligne GC du RER V, passant par l'axe principal de la ville, la RD60 (rue Houdan).

C'est pour Sceaux un choix stratégique : la RD 60, passant par la gare de Robinson et la nouvelle gare routière, favorise l'intermodalité entre RER et bus. Desservant les deux grands lycées de la ville, l'IUT et la faculté, c'est plus de 14 000 jeunes encouragés à utiliser le vélo sur cet axe sécurisé. Facilitant les déplacements vers le centre commerçant et le parc de Sceaux, fréquentés par plus de 3,5 millions de visiteurs par an, c'est l'attractivité commerciale et touristique de la ville qui est renforcée.

Nous observons depuis avec satisfaction, la mise en place provisoire par VSGP et le département des Hauts-de-Seine, de la ligne GC du RER V à Sceaux, qui préfigure la ligne GC définitive sur la RD60 dont l'échéance de réalisation est annoncée par la Région pour 2025.

Or le projet de requalification de la place Charles de Gaulle à l'entrée du centre-ville et à l'intersection des RD 60 (rue Houdan) et RD 67 (rue Voltaire), qui nécessite pour sa réalisation, la désaffectation et le déclassement préalable du domaine public de 118 m² de voies départementales, constitue dans l'état actuel du projet, un verrou pour la réalisation d'itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sur le rond-point lui-même et les RD 60 et RD 67.

Les élus Sceaux Ensemble, le collectif Sceaux à Vélo, de nombreux Scéens réunis en association ou non, ont contribué à l'enquête publique préalable à ce déclassement, en soulignant notamment l'impossibilité de créer des aménagements cyclables sur une partie de la RD 60 et de la RD 67, la place Charles de Gaulle, en contradiction avec la loi LOM du 24 décembre 2019 - art. 61 qui impose leurs créations lors de toutes les modifications de la voirie.

Suite à l'enquête publique, le commissaire-enquêteur, dans son rapport, émet un avis favorable au déclassement avec trois réserves à lever avant validation du projet d'exécution définitif. Ces réserves sont les suivantes :

- ✓ Rue Houdan Est, établir un passage sécurisé pour les vélos dans les 2 sens ;
- ✓ Place du Général de Gaulle, assurer la traversée des vélos en toute sécurité ;
- ✓ Sur la RD 67 dans l'axe Nord/Sud, définir un projet de circulation des vélos en établissant un itinéraire réaliste et sécurisé.

De même, concernant l'avenue Camberwell, il émet la recommandation d'engager dès à présent la réflexion sur l'aménagement de passages sécurisés pour les vélos, afin de permettre la poursuite cohérente de cet itinéraire cyclable vers le jardin de la Ménagerie et le lycée Lakanal.

Nous ne doutons pas que ces réserves seront levées par le Département, par la ville de Sceaux qui a publié sur son site numérique en septembre 2020, un article en faveur du RER V à Sceaux intitulé

La ville de Sceaux met un coup d'accélérateur en faveur du RER V et par Philippe Laurent, maire de Sceaux, candidat aux élections régionales sur la liste de Valérie Pécresse qui soutient ce projet.

Compte tenu de ces considérations, le groupe Sceaux Ensemble propose que la Ville porte le vœu de mettre en place des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sur les départementales de la ville et sur la RD 60 afin de garantir la continuité de la ligne RER V Grande Couronne qui reliera le Plessis-Robinson à Créteil en passant par le centre-ville de Sceaux.

M. le maire

Merci, Madame Gautier. Peut-être que Monsieur Pattée souhaitera intervenir. Cela le réveillera.

Patrice PATTEE

Effectivement, la présentation de ce vœu ne peut que me réveiller.

Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit. Je reprendrai néanmoins quelques points. Comme vous le savez, la ville de Sceaux a engagé une politique très volontariste en faveur du vélo depuis plusieurs années. En 2006, le maire a décidé que la vitesse serait limitée à 30 km/h sur les voies municipales. Cette décision a vraiment été le prérequis à tout ce qui a été développé ensuite. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été fait, mais je peux vous indiquer que la ville de Sceaux recevra demain le label « Ville prudente », confirmant ainsi que cette ville ne compte pas d'accidents mettant en cause des cyclistes sur son territoire.

Par ailleurs, vous avez sans doute suivi l'événement Mai à vélo lancé par Élisabeth Borne l'an dernier. J'imagine donc que cela ne vous est pas étranger. Dans le cadre de Mai à vélo, un challenge a été organisé entre les villes qui consistent à comptabiliser les kilomètres parcourus par les cyclistes dans chacune de ces villes. Vous pourrez trouver le classement de ces villes sur le site Internet Mai à vélo. Je vous invite à le visiter. Vous pourrez constater que la ville de Sceaux, sans pistes cyclables, caracole en tête dans la catégorie des villes de moins de 30 000 habitants avec 12 000 km parcourus alors que la deuxième ville de cette catégorie est à seulement 6 000 km.

Vous dites que la ville de Sceaux a perdu la première place du baromètre des villes cyclables entre 2017 et 2019. Mais il faut regarder de plus près ce qui s'est passé. En fait, le baromètre 2017 a surpris tout le monde, à commencer par la ville de Sceaux qui a découvert qu'elle figurait sur la première place du podium. Cela a réveillé un certain nombre de villes qui ont décidé de faire quelque chose. On joue dans la cour des communes de moins de 20 000 habitants, c'est-à-dire avec des communes rurales. Il est vrai que l'on s'est fait damner le pion par de petites villes qui sont passées devant nous. Sceaux reste néanmoins la première ville cyclable en Île-de-France. Ne dites donc pas que la ville de Sceaux s'est endormie sur ses lauriers.

Je veux bien que vous fassiez une autoroute cyclable entre Créteil et le Plessis-Robinson, mais la ville de Sceaux a toujours refusé le transit. Elle s'est notamment opposée à la construction de

l'autoroute A10. Elle entend rester une ville accueillante, une ville dans laquelle on vit. Vous imaginez bien que l'aménagement d'une autoroute vélo traversant Sceaux irait à l'encontre de ce que chacun apprécie dans cette ville. Néanmoins, il ne vous a pas échappé que nous nous sommes intéressés au développement de l'usage du vélo, y compris sur la voirie départementale, raison pour laquelle le maire a pris un arrêté le 1^{er} avril pour limiter la vitesse à 30 km/h sur les voies départementales. Depuis le 1^{er} avril, toutes les rues de Sceaux sont limitées à 30 km/h.

Je vous invite à consulter un document qui va devenir une Bible. Le CEREMA a diffusé récemment un cahier intitulé : *Rendre sa voirie cyclable, les clefs de la réussite*. Je vous invite à consulter ce document téléchargeable et gratuit. Vous y lirez un certain nombre de conseils pour développer l'usage du vélo. La page 7 préconise notamment d'utiliser les possibilités réglementaires. Vous pourrez constater que nous avons appliqué toutes les possibilités réglementaires listées dans ce document : le cédez le passage aux feux rouges, le contresens cyclable, les zones de rencontre, etc. La Ville s'est saisie de tous ces aménagements dès que la réglementation du Code de la route nous a permis de le faire. Sur ce point, je pense que l'on ne pouvait pas faire plus.

La question qui se pose est ensuite de choisir entre séparation et mixité. Est-ce que l'on fait circuler tout le monde dans le même tuyau ou est-ce que l'on sépare les flux ? Ce point est traité en pages 8 et 9 du document du CEREMA. Trois critères sont à prendre en compte. Le premier est la vitesse des véhicules motorisés. Et je reviens sur ce que j'ai dit précédemment : le maire de Sceaux par une première décision en 2006, puis une seconde en 2021 a limité la vitesse sur toutes les voies à 30 km/h. Le deuxième critère, c'est le volume des véhicules motorisés versus le volume des vélos. Un tableau précise que le partage est possible dès lors qu'il y a moins de 4 000 UVP (unité de véhicule particulier) par jour sur une voie et peu de cyclistes. En revanche, s'il y a beaucoup de vélos, la question de la séparation des flux entre la voiture et le vélo peut se poser.

Aujourd'hui, même si l'on roule beaucoup à vélo à Sceaux, il n'est pas nécessaire d'aménager une piste cyclable sur l'avenue Camberwell par exemple. Cette avenue compte quasiment 4 000 véhicules par jour, mais les deux voies sont séparées par un petit muret. Si vous l'empruntez à vélo, vous pourrez constater que la circulation se passe bien. Dans 90 % des cas, si ce n'est plus, les voitures acceptent de se caler sur la vitesse des cyclistes. Elles acceptent d'ailleurs tout autant de s'arrêter lorsqu'une voiture fait une manœuvre pour stationner sur les places de stationnement de l'avenue Camberwell. Je crois donc que la circulation sur cette avenue fonctionne très bien avec une mixité entre les vélos et les voitures.

Pourquoi ne pas aménager une piste cyclable dédiée sur Camberwell ou sur la rue Houdan ? Simplement, parce qu'il faut une continuité cyclable. Cela nécessiterait de réaliser un carrefour à la hollandaise place de Gaulle qui deviendrait ainsi un carrefour très routier et non plus urbain alors que l'objectif du réaménagement du centre-ville consiste précisément à donner davantage de place aux vélos et surtout aux piétons. On ne va quand même pas pourrir la vie des piétons alors que les voies piétonnes sont un marqueur de la ville. Je vous rappelle que la ville de Sceaux a été la Sceaux, le 20 mai 2021

première ville à sanctuariser une voie pour la réserver aux piétons. On ne va quand même pas pourrir la vie des piétons avec des anneaux de vitesse pour les cyclistes sur la place de Gaulle. On irait à contresens de la politique conduite depuis 1975 qui fait aujourd'hui la qualité de notre Ville. L'idée est donc de réduire la vitesse des voitures pour la rendre compatible avec la circulation des vélos.

On peut très bien défendre la ligne GC qui va emprunter la RD 60, mais tout le monde n'habite pas en bordure de la RD 60. M. Dessanges, par exemple, habite rue Bertron, très loin de cet axe vélo. Comment va-t-il faire pour aller de la rue Bertron à la rue Houdan en toute sécurité ? Simplement, en empruntant la voirie partagée avec les voitures comme cela fonctionne aujourd'hui. C'est donc un non-sens d'aménager des pistes cyclables spécialisées dans la ville de Sceaux compte tenu de sa typologie.

L'objectif consiste donc à réduire la vitesse. Depuis le 16 avril 2021, les feux « récompense » sont autorisés. Ce sont des feux intelligents qui passent au rouge si les véhicules ne respectent pas les vitesses et passent au vert si les véhicules respectent les vitesses. C'est aussi un dispositif qui permettrait de réduire la vitesse des voitures si l'on considère que les voitures ne respectent pas la limitation fixée à 30 km/h.

On peut effectivement considérer que la Ville n'a pas fait ce qu'il fallait faire dans le domaine de la mobilité douce et que vous arrivez avec votre cheval blanc pour nous apprendre ce qu'est la vie et comment développer les mobilités douces, mais je vous rappelle quand même notre politique très volontariste en la matière depuis 2006. Et s'agissant du baromètre 2017 des villes cyclables, je vous rappelle que ce sont les cyclistes eux-mêmes qui ont procédé au classement de leur ville. Aujourd'hui, en mai 2021, ce sont encore les cyclistes qui classent la ville. Si Sceaux est sur le podium des villes sur lesquelles on fait le plus de kilomètres à vélo, ce n'est pas nous qui avons payé qui que ce soit. Les 500 ou 600 cyclistes qui aujourd'hui enregistrent leurs kilomètres le font spontanément. Et nous allons poursuivre nos actions parce que c'est un vrai sujet. Là où je vous rejoins, c'est que la part modale du vélo ne cesse d'augmenter, qu'il faut l'accompagner et la promouvoir, mais pas en aménageant des pistes cyclables réservées de 2,20 m ou de 4 m si elles sont bidirectionnelles, sur Camberwell ou sur la rue Houdan. Vous m'expliquerez comment aménager le centre de Sceaux avec des pistes cyclables de ce gabarit.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée, de toutes ces précisions sur la politique que la Ville a suivie et entend continuer à suivre.

Évidemment, comme tous les nouveaux convertis, tout le monde veut prendre la parole. Qui souhaite intervenir ? Madame Wietzerbin, mais elle n'est peut-être pas une nouvelle convertie et Madame Bonté que l'on ne voit pas souvent à vélo.

Liliane WIETZERBIN

Je ne serai pas longue. Je vais donner mon opinion de néophyte sur ce sujet. Je suis très loin d'être aussi experte que Monsieur Pattée, mais selon moi ce projet ne peut se faire qu'en concertation avec les villes voisines, la Région et le Département. C'est un sujet complexe et très technique. Monsieur Pattée le démontre également, les solutions ne semblent pas clairement définies. On constate que les études ne sont pas abouties, qu'il y a sans doute des compléments à réaliser pour bien étayer les décisions et les prendre en concertation, car c'est un sujet qui ne concerne pas uniquement Sceaux. Le RER V concerne plusieurs régions. Il est normal qu'il faille encore déterminer le meilleur tracé et en identifier les conséquences avant de prendre une décision. Je sais que le collectif vélo d'Île-de-France n'a pas tranché quant à l'inclusion dans le tracé du RER V de la RD 60 (l'avenue Camberwell) versus la D75 des Blagis. C'est quelque chose qui est encore en réflexion.

Ma position consiste simplement à dire que nous sommes pour la concertation entre tous les acteurs. On sait que l'association Sceaux à vélo y travaille et nous lui faisons plutôt confiance. Je sais que la Ville y travaille. Et ce que l'on souhaite, c'est que le travail se poursuive et qu'on nous soumette lorsqu'il sera abouti, les études techniques, les tracés, les conséquences et l'on pourra alors avoir peut-être une position claire. Je pense que l'on a tous le même objectif, mais que l'on n'est pas mûrs aujourd'hui pour décider d'une solution.

Maud BONTE

Merci, Monsieur le maire.

En ce qui concerne ce sujet, il y a effectivement un certain nombre d'acteurs qui réfléchissent aux différents tracés. Ce dont parle Madame Wietzerbin, ce sont deux visions du vélo. Au niveau de la Région ou au niveau des associations, il y a cette idée de développer le vélo en tant que vélo de transit pour les trajets domicile/travail en remplacement de la voiture. Dans ce cas, l'on peut comprendre que l'on emprunte la rue du bas de Sceaux, l'avenue des grands peupliers, l'avenue Jean Perrin jusqu'aux Blagis. C'est une stratégie qui n'est pas mauvaise et qui peut effectivement se discuter. Néanmoins, elle ne doit pas exclure le RER V qui sera utilisé par les gens qui n'ont pas la condition physique pour effectuer de longs trajets à vélo ou qui travaillent en grande banlieue. Ils se rendront à l'une des stations RER en vélo pour ensuite se rendre à leur travail en train. La Région prône le développement du RER V pour que les gens puissent à la fois utiliser les transports en commun et prendre ensuite leur vélo pour effectuer les quelques kilomètres qui vont les relier au Plessis, à Châtenay ou à Fontenay en remplacement de leur voiture.

Le haut de la rue Houdan, là où il y a le RER Robinson, est à ce titre un élément prédominant, puisque l'on peut ensuite aller vers Châtenay et Bourg-la-Reine. C'est un trafic plus local, mais qui a toute sa puissance. Mme Gautier expliquait tout à l'heure à quel point il était utile pour la ville de Sceaux d'avoir des pistes cyclables sécurisées pour que les jeunes puissent se rendre à Marie Sceaux, le 20 mai 2021

Curie ou à Lakanal à vélo en toute sécurité. J'ai moi-même fait du vélo. Et je ne suis pas une convertie de la dernière heure, puisque j'en ai fait dès l'âge de 10 ou 12 ans. Lorsque le vélo cohabite avec la voiture, en cas d'accrochage, la voiture n'a pas grand-chose, ce qui n'est pas le cas de la personne à vélo. Mais pour la personne à vélo comme moi, c'était le bras cassé. Ce que je veux dire, c'est que ces deux systèmes ne doivent pas s'opposer.

Je veux ajouter que cela peut avoir un attrait touristique. Cela permet en outre d'accéder au centre-ville sans trop de difficulté pour ceux qui ne peuvent pas emprunter le Paladin.

J'ai visité le site dont a parlé Monsieur Pattée. Il est effectivement précisé les largeurs des pistes cyclables, 2,5 m et 4 m en cas de voies bidirectionnelles, ce que l'on comprend bien. On voit bien qu'il faut une continuité de la piste cyclable. On dit aussi qu'il faut assurer « une séparation efficace avec la chaussée générale ». Quand on lit l'intégralité du document, Monsieur Pattée ayant été très long, j'ai eu le temps de le lire, on voit qu'il faut au contraire un trottoir conséquent, une piste cyclable et une voie pour la voiture. C'est donc cette mixité sans risque pour la santé qui est une vraie prudence. Ce n'est pas de dire aux autres de rouler à 30 km/h. Même à 30 km/h, un vélo contre une voiture est perdant.

Je pense qu'il faut absolument étudier le schéma dont a parlé Monsieur Pattée. On peut aménager un rond-point place Charles de Gaulle avec des pistes cyclables organisées. Cela ne pose pas de problème.

Le problème que Monsieur Pattée n'a pas évoqué à dessein, c'est que le fait de rétrécir les voies et de faire en sorte que les vélos soient sur l'unique voie des voitures permet de laisser des mètres carrés de voies publiques disponibles pour les promoteurs. La raison pour laquelle Sceaux ne veut pas de pistes cyclables, c'est tout simplement pour que les promoteurs puissent construire. Il ne s'agit pas de favoriser les cyclistes ou les piétons. Et cela, je tiens à le dénoncer. Monsieur le maire, je ne fais aucune mimique lorsque vous vous adressez à nous. J'aimerais le même respect de votre part. Je vous remercie de votre écoute.

M. le maire

On a bien écouté, mais c'était un peu long. Nous avons 10 points à examiner à l'ordre du jour et il est déjà une heure du matin.

Maud BONTE

C'est une question de santé, Monsieur le maire. Mais je peux comprendre qu'après un certain nombre de mandats, l'on fatigue.

M. le maire

M. Szyrkowski a la parole s'il le veut bien.

Philippe SZYNKOWSKI

On apprécie la politique de la Région pour ce qui concerne le vélo. On se souvient du budget participatif régulièrement organisé qui a permis à Sceaux de bénéficier d'un certain nombre d'installations ou d'amélioration d'installations existantes, comme des arceaux, etc. Nous apprécions également le RER V qu'elle souhaite mettre en application. Mais il n'y a pas que cela (*Inaudible*).

Si l'on apprécie la politique vélo de Madame Pécresse, on n'apprécie pas le reste de sa politique et c'est pour nous tout à fait rédhibitoire. Je tiens à vous dire honnêtement que nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. le maire

Merci, Monsieur Szykowski. On va maintenant refaire un nouveau tour de piste avec Madame Gautier.

Christiane GAUTIER

Merci, Monsieur le maire.

Je voulais revenir sur les arguments de Monsieur Pattée. Il a évoqué les cahiers de la CEREMA. C'est très utile, puisque la CEREMA indique que lorsque le trafic dépasse 4 000 véhicules par jour, les zones 30 et les espaces partagés sont en fait dangereux pour les cyclistes. Or, il se trouve que sur la place du Général de Gaulle, le trafic quotidien s'élève à plus de 10 000 véhicules par jour dans chacun des sens de la voirie. Cela veut dire que l'espace partagé, la zone à 30, que vous souhaitez mettre en place au niveau du carrefour de la place du Général de Gaulle ne pourra pas être sécurisé, à cause du rétrécissement de la voirie, prévu par le projet Charles de Gaulle centre-ville. C'est d'ailleurs ce que souligne l'enquêteur public en disant que l'on ne pourra pas assurer la sécurité des cyclistes, puisqu'il n'y aura pas d'espace possible pour faire cohabiter en sécurité les piétons, les voitures et les vélos. Il est par conséquent très important de bien remettre tout cela en perspective.

Vous avez dit par ailleurs que l'usage du vélo allait en s'amplifiant, ce qui correspond à une volonté nationale, mais également de la Région d'augmenter les mobilités douces en faveur de la transition écologique. Cette volonté de tripler l'usage du vélo, ce n'est pas seulement pour aller faire une petite course dans le centre de Sceaux. Il s'agit de favoriser l'usage du vélo pour les déplacements domicile/travail. Cela ne concerne pas les cyclistes de la ville de Sceaux qui font leur petite promenade en passant par les voies communales, ce qui ne pose effectivement pas de problème de sécurité. En revanche, lorsque les axes départementaux seront empruntés par nombre de cyclistes pour aller travailler d'une ville à l'autre, le trafic sera extrêmement important. Il s'agit là de la sécurité des gens, ce que vous n'envisagez pas.

Vous évoquez les labels. Il est facile d'en obtenir. J'ai intentionnellement évoqué le classement par la FUB qui m'a beaucoup amusée, la ville de Sceaux passant de la première à la quatrième place. Vous savez bien que d'autres villes de la région ont fait des efforts en matière de pistes cyclables, ce qui peut expliquer le recul de ce classement, mais l'on sait aussi que ce label est voté par une petite centaine de cyclistes que l'on a interrogés. Je ne sais donc pas quelle valeur on peut accorder à ce label et à d'autres labels que la ville a obtenus. Voilà les deux points que je voulais souligner.

M. le maire

Bien, s'il n'y a pas d'autres interventions, on va peut-être essayer d'en rester là.

Franchement, était-il utile d'écrire trois pages sur cette question alors que globalement tout le monde est d'accord sur l'intention. Vous enfoncez des portes ouvertes, pardonnez-moi de vous le dire. La culture vélo, c'est vraiment autre chose qu'un bout de piste cyclable. La culture cyclable, c'est l'éducation des enfants au vélo, c'est le permis cycliste, c'est le vélo-école qui sera mis en place à Sceaux pour les adultes qui ont peur de faire du vélo, car ils n'en ont pas fait depuis longtemps. Ce sont les règles de circulation, comme l'a rappelé Patrice Pattée tout à l'heure. C'est le développement du vélo à assistance électrique pour les gens qui n'ont pas la forme physique suffisante. C'est aussi le soutien financier que nous proposons pour inciter à l'achat d'équipements de sécurité, ce qui marche d'ailleurs très bien. Nous avons reçu plusieurs centaines de demandes. C'est cela la culture vélo. Ce n'est pas un bout de piste cyclable. Pourquoi pas, mais ce n'est pas là-dessus que cela va se jouer. Ou alors il aurait fallu attendre qu'il y ait des autoroutes partout pour développer la bagnole. C'est la même chose. Ce ne sont pas les pistes cyclables qui vont permettre de développer le vélo. Ceux qui croient autre chose se trompent.

Tout cela est absolument navrant ! Je suis désolé de vous le dire, mais vous n'êtes pas au niveau. La majorité ne participera pas au vote sur ce vœu. Faites ce que vous voulez. Adoptez-le et vous direz que le conseil municipal l'a adopté grâce à vous. Cela m'est égal, mais je ne jouerai pas à ce jeu. Cela fait 20 ans que l'on travaille sur cette question très sérieusement. Nous travaillons avec d'autres villes, avec les associations qui s'occupent de ces questions. Nous sommes extrêmement investis. Nous prenons des initiatives. Nous avons été souvent à la pointe des initiatives et nous le serons encore à l'avenir. Sceaux est l'une des rares villes à aider les gens à acheter des équipements de sécurité, ce qui est extrêmement important. Vous n'avez donc pas de leçons à nous donner. Je n'ai pas l'intention de vous laisser nous donner des leçons plus longtemps alors que vous ne portiez aucune attention aux affaires municipales il y a encore deux ans.

Nous passons donc au vote sur ce vœu, la majorité ne participant pas au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité des votants avec 4 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) ; 2 abstentions (M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin).

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant ne prennent pas part au vote

Le vœu est adopté avec quatre voix. Bravo !

XVI- QUESTIONS ORALES

M. le maire

Nous passons ensuite aux questions orales. La première question orale est celle de Liliane Wietzerbin. On va faire un peu de répétition, mais ce n'est pas grave.

Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN

Monsieur le maire, la décision semble prise par La Poste de fermer définitivement et dès cet été le bureau de poste des Blagis. Après de multiples abandons de commerces et le départ du commissariat, cette fermeture serait un nouveau coup dur pour le quartier.

Les habitants ont appris de manière fortuite cette décision et elle a été très peu évoquée par la municipalité – alors même qu'une communication importante était déployée à l'occasion des rencontres « Parlons ensemble des Blagis ».

Cette situation fait suite aux décisions de La Poste de fermer temporairement le bureau des Blagis au motif de la situation liée à la COVID. Il n'y aurait ainsi plus de Banque postale ni de services postaux aux Blagis, mais un simple distributeur et un relais postal communal comportant des machines à affranchir pour le courrier ordinaire : la commune a été nécessairement informée.

La disparition du service public de la poste des Blagis serait une aberration pour les habitants du quartier. Nombre de personnes âgées se rendent au guichet pour toucher leur retraite, les habitants y récupèrent leurs colis et leurs recommandés ; il est faux de croire que les services numériques permettront de pallier ces manques : ainsi 20 % des Français rencontrent des difficultés d'accès à Internet ou ne sont pas des familiers des procédures numériques.

Les habitants des Blagis devraient de ce fait parcourir 1,5 km et consacrer au moins 45 min de leur temps au trajet poste - centre-ville de Sceaux, que ce soit à pied, ou via le Paladin qui ne compte

qu'un passage toutes les 1/2 h. La poste de Bagneux ne sera pas davantage accessible à partir des Blagis.

À noter que des élus de Fontenay-aux-Roses ont également dénoncé cette fermeture qui va affecter de nombreux Fontenaisiens résidant aux Blagis

Monsieur le maire, nous sommes certains que vous ne cautionnez pas cette situation, mais nous sommes surpris de la découvrir si tardivement : nous souhaitons avoir connaissance des actions entreprises pour empêcher la fermeture du bureau de poste des Blagis et nous vous remercions également de nous faire connaître celles menées actuellement.

Vous savez également que les habitants se mobilisent ; nous les accompagnons dans leur combat. Nous soutiendrons également les actions que vous pourrez mener.

M. le maire

Madame Wietzerbin, merci de votre question qui reprend naturellement ce dont nous avons déjà débattu un peu plus tôt lors de ce conseil municipal.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité un vœu. Je l'en remercie. Ce vœu, nous allons évidemment le porter. Il dit l'engagement de chacune et chacun des élus dans cette affaire.

Pour répondre à une question que vous posez, à savoir est-ce que la Ville était au courant ? Cela fait cinq ans que nous savons que le bureau de poste des Blagis est menacé de fermeture. Ce n'est un secret pour personne, en tout cas celles et ceux qui s'intéressent à la vie de la Ville savaient que c'était une possibilité. Ils le voyaient d'ailleurs concrètement par les fermetures inopinées du bureau de poste décidées ainsi que par les restrictions horaires décidées par La Poste pendant les mois d'été. Ce n'est donc pas une surprise. Et chacun connaît la politique du Groupe La Poste qui consiste à fermer de manière importante des bureaux de poste existants en milieu rural ou urbain, pour de simples raisons d'équilibre financier.

Évidemment, il y a la possibilité de créer des agences communales proposant des services plus ou moins développés. Des négociations devront s'engager si La Poste maintient sa volonté de fermer ce bureau afin de maintenir la présence de ce service public aux Blagis. La Ville devra évidemment se mobiliser sur ce sujet. Mais elle sera amenée à payer....

Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI

Philippe SZYNKOWSKI

Merci, Monsieur le maire.

Cette question concerne les écoles dites « Oasis »

Depuis plusieurs années, l'élévation des températures liée au changement climatique nécessite des adaptations non seulement des bâtiments, mais aussi des cours d'école qui, lors des épisodes caniculaires, se transforment en îlots de chaleur difficiles à supporter par les enfants, enseignants, le personnel qui y travaille.

Le 1^{er} budget participatif lié à l'environnement a retenu un projet présenté par Stanislav Podser et Anne-Laure Ligozat intitulé « Oasis de fraîcheur à l'école des Blagis » et permis la création d'une surface naturelle engazonnée entourée d'une clôture en bois et la plantation d'un arbre.

Mais il existe aussi un projet Oasis porté par la ville de Paris pour faire face au défi climatique via les cours d'école en contrant les îlots de chaleur tout en favorisant le lien social. Ce projet est soutenu et cofinancé par le fonds de l'Union européenne FEDER VIA (Actions Innovatrices Urbaines).

Sont associés à ce projet outre la mairie et la communauté éducative, les enfants, parents, assemblées citoyennes.

Comprenant un jardin pédagogique, des arbres locaux, des ombrières, un brumisateur et (ou) une fontaine divertissante et rafraîchissante, on y trouve aussi des espaces de jeux, des équipements plus ludiques et « non-genrés » pour habituer les enfants dans ce cadre spécifique à pratiquer des divertissements communs aux filles et aux garçons afin d'éviter l'émergence de stéréotypes d'expression sociale dès les premiers âges de la vie. Les cours sont débitumées et recouvertes de matériaux plus naturels, de revêtements clairs qui rejettent la chaleur, avec des reliefs et espaces de jeux que les enfants peuvent s'approprier dans un endroit inclusif.

En outre, cette école s'ouvre vers l'extérieur. Il est prévu que, pendant les périodes de forte chaleur, dans un cadre sécurisé, elle peut accueillir des personnes vulnérables, avoir des activités communes dans son quartier d'implantation, avec des espaces de partage, d'échanges, de convivialité, en accord avec les personnels d'éducation et conformément aux règles de l'Éducation nationale.

De la sorte, les écoles scéennes avec leurs cours réaménagées, adaptées au changement climatique, rénovées, accueillantes aux enfants, ouvertes sur l'extérieur, seraient en phase avec les évolutions contemporaines, en synergie avec les travaux de rénovation énergétique pour les écoles élémentaires des Clos Saint-Marcel, des Blagis et du centre de loisirs des Blagis dont la demande de subvention par l'État a été adoptée par le conseil municipal du 4 février dernier.

Monsieur le maire, pourriez-vous engager la transformation des cours d'école de Sceaux selon cette méthode des cours Oasis, dans l'intérêt de tous ?

Merci de votre réponse.

M. le maire

Ainsi que vous le rappelez, notre Ville met déjà en œuvre le dispositif Oasis, suite à la sélection par les Scéens d'un projet en ce sens dans le cadre du budget participatif.

Cette première expérience est conduite à l'école des Blagis et nous pourrions évaluer l'été prochain les effets de ce dispositif.

D'autres projets en ce sens pourront être soutenus s'ils sont réalisables et sélectionnés dans de futures éditions du budget participatif, ce qui est le cas pour l'école des Clos Saint-Marcel, puisqu'un projet de végétalisation de la cour a été retenu dans le cadre du budget participatif. Nous allons donc dans le sens de ce que vous souhaitez.

Je veux toutefois vous rappeler que la mise en œuvre de tels projets suppose une configuration appropriée des espaces concernés. Il n'est donc pas certain que le concept puisse être mis en œuvre dans toutes les cours d'école, certaines étant un peu justes par rapport aux effectifs scolaires. C'est le cas notamment de l'école élémentaire du Centre.

D'autres mesures peuvent néanmoins contribuer à la réalisation de cet objectif. Ainsi, des brumisateurs ont été mis en place dans chaque école depuis 2020.

En outre, dans le cadre des demandes de travaux annuels portant sur les cours des établissements accueillant des enfants, les espaces verts sont privilégiés par rapport aux espaces bitumés ou aux sols souples. Là aussi, la doctrine change. On préconisait il y a quelques années les sols souples plutôt que les espaces verts, notamment dans les crèches, pour des raisons de sécurité. La doctrine est en train de changer et c'est tant mieux.

Ces choix supposent d'ailleurs que les travaux réalisés soient compatibles avec les normes de sécurité applicables aux espaces à usage des enfants et notamment des plus petits. Sur ce point, la doctrine change, mais les anciennes convictions demeurent. C'est un peu la même chose que pour les pistes cyclables.

En ce qui concerne les potagers pédagogiques, les expériences passées n'ont pas été complètement concluantes dans la durée. Elles reposent en effet souvent sur la volonté des professionnels à l'initiative du projet et ne perdurent pas toujours au départ des personnes en question. Il est également difficile de les faire vivre dans les établissements qui ferment à chaque période de vacances. Néanmoins chaque fois qu'un projet est présenté, nous y sommes attentifs et l'accompagnons ; des projets sont ainsi à l'étude dans les écoles des Clos Saint-Marcel et du Petit Chambord.

Puisque vous évoquez des équipements non genrés, je vous précise que l'égalité filles/garçons fait partie des axes que la Ville met en œuvre dans ces structures en lien avec le label « Ville amie des enfants » que nous avons obtenu.

Quelqu'un ayant fait toute à l'heure une remarque un peu désagréable sur le label « Ville amie des enfants », je voudrais dire qu'il ne s'agit pas seulement de s'acquitter de l'adhésion. Nous sommes inspectés régulièrement par ces associations. Si nous adhérons à ce dispositif, c'est justement pour nous inciter à toujours faire mieux, à garder les bonnes pratiques que nous avons développées. Il est donc injurieux à l'égard de celles et ceux qui font vivre ce label de dire qu'il suffit de s'acquitter du montant de l'adhésion pour l'obtenir. Cela traduit une ignorance assez triste de la manière dont les choses fonctionnent.

Enfin, j'ai bien noté votre suggestion, Monsieur Szykowski, d'une ouverture des écoles aux personnes vulnérables, mais j'appelle votre attention sur le fait qu'en lien avec les dispositifs Vigipirate, nous sommes plutôt amenés à restreindre les possibilités d'accès à ces espaces.

Il existe en revanche d'autres dispositifs mis en place par la Ville, notamment à destination des seniors : une salle aux Imbergères, l'ouverture d'une 2^e salle aux Blagis depuis 2020, le jardin des Imbergères, des sorties dans les parcs.

Un mot pour terminer sur le plan de relance. Nous avons fait des demandes de subventions, mais nous n'avons pour l'instant aucune nouvelle de ce plan de relance. J'ai relancé le préfet qui m'a dit être toujours en attente d'informations. Voilà pour le plan de relance vu du côté d'une petite collectivité locale. Naturellement, dans les grandes régions et dans les grandes entreprises, les choses fonctionnent sans doute beaucoup mieux.

Question orale de M. Fabrice BERNARD

Fabrice BERNARD

Monsieur le maire, chers collègues, j'interviens à nouveau sur le sujet du soutien à la biodiversité et sur le développement exponentiel du frelon asiatique, espèce classée nuisible, comme déjà mentionné dans ma question orale au conseil municipal du 17 décembre 2020.

Tout d'abord, c'est avec satisfaction que j'ai pu lire un article consacré au frelon asiatique dans le dernier numéro de Sceaux Mag, auquel je rends hommage. Malheureusement, celui-ci ne fait que quelques lignes : il se limite à rappeler les nuisances provoquées par cet insecte et à demander aux habitants de contacter l'une des entreprises de destruction de nids de frelons sur fredonidf.com en cas de découverte de nids sur leur terrain.

De nombreuses collectivités locales ont décidé de s'impliquer fermement dans cette lutte contre ce nuisible depuis quelques mois de façon concrète. En effet, c'est maintenant, au moment du printemps, qu'il faut agir pour limiter le développement de ce nuisible :

Soit en distribuant des pièges à frelons asiatiques gratuitement aux habitants, comme l'ont fait les villes de Biarritz (64) Roscoff (29) ou Surgères (35), par exemple.

Soit en finançant totalement ou en partie le coût de la destruction du nid supporté par leurs habitants. Je me limiterai à quelques exemples notés en Île-de-France : villes de Yerres (91), Argenteuil (95), Montfermeil (93) ou plus près de nous, Colombes (92).

En ce début mai, des nids de frelons commencent à être signalés à Sceaux et dans ses environs. Un couple de Scéens s'est manifesté sur Voisins vigilants il y a quelques jours après avoir découvert un nid dans son jardin.

La ville de Sceaux compte-t-elle s'engager également dans cette lutte contre cet insecte qui tue les abeilles, bien sûr, mais aussi beaucoup d'autres insectes tels que les papillons, les bourdons, etc., et qui affaiblit donc la biodiversité, en mettant en place l'un des dispositifs évoqués ci-dessus ? Cela sans compter le risque de nids et de piqûres pour les habitants.

Enfin, nous avons déjà signalé le nouveau cadre réglementaire imposé aux Scéens depuis l'arrêté municipal du 16 septembre 2020, qui impose désormais de nouvelles conditions concernant l'installation de ruches sur le territoire de Sceaux. L'une de ces conditions consiste en l'obligation d'adresser à la ville de Sceaux une copie de la déclaration de ruches annuelle obligatoire.

Cette obligation de déclaration auprès du ministère de l'Agriculture ayant pour date limite le 31 décembre 2020, la Ville doit donc aujourd'hui avoir reçu la copie des déclarations des Scéens pour 2020.

Aussi, combien de ruches ont été recensées sur le territoire de Sceaux ?

Comme déjà demandé, y aura-t-il une cartographie des ruches implantées sur la ville, permettant aux apiculteurs de connaître le nombre de ruches présentes dans leur périmètre, avant l'installation de toute nouvelle ruche, comme le demande cet arrêté ?

Comment y accéder ?

Merci, Monsieur le maire.

M. le maire

Merci, Monsieur Bernard.

En réponse à votre question, je vous rappelle en premier lieu que la Ville ne communique pas uniquement au travers de Sceaux Mag, mais aussi au travers du site Internet.

Des informations concernant les frelons asiatiques sont disponibles sur le site de la Ville : <https://www.sceaux.fr/actualites/nid-de-frelons-asiatiques>.

Les frelons asiatiques sont présents dans notre région et les modalités de lutte contre ce nuisible doivent être appropriées.

Les pièges peuvent ainsi sembler une solution adaptée, mais ils posent des difficultés pour les écosystèmes dans la mesure où de nombreux insectes sont pris dans ces pièges et pas seulement des frelons asiatiques. Le piège parfait ne semble pas encore exister.

C'est pourquoi nous avons, pour ce qui nous concerne, privilégié les dispositifs qui empêchent les frelons asiatiques d'entrer dans les ruches, à savoir des muselières avec à proximité des pots comprenant un mélange de bière, cassis et vin blanc.

Quand des Scéens nous signalent la présence de nids, des conseils leur sont donnés sur la manière de les éliminer, mais il est vrai qu'à ce jour, aucun dispositif d'aide spécifique n'est encore mis en place pour lutter contre les frelons asiatiques et nous pouvons naturellement y réfléchir.

Certaines villes ont mis en place des dispositifs d'aide conditionnés au fait de faire appel à une entreprise agréée. Cette démarche peut permettre de mieux évaluer le nombre de frelons et de mieux connaître leur localisation.

Ainsi que vous le soulignez, j'ai adopté un arrêté le 16 septembre 2020 afin d'obliger à déclarer la présence de ruches. Peu de déclarations me sont pour l'instant parvenues et un rappel sera effectué prochainement afin de préciser le recensement des ruches et ainsi pouvoir mener une action plus complète à l'égard des frelons asiatiques dans le cadre d'une information globale mettant en évidence les enjeux de l'ensemble des actions que chacun peut mener pour contribuer à préserver la présence d'abeilles sur notre territoire.

Si vous avez la possibilité de convaincre les Scéens que vous connaissez afin que nous puissions établir une cartographie complète... Je sais pouvoir compter sur votre aide, Monsieur Bernard.

Question orale de Mme Maud BONTE

Maud BONTE

Monsieur le maire, la concertation « Parlons ensemble des Blagis » a été lancée en mars dernier, suscitant à la fois espoirs et scepticisme.

Bien que déjà connues depuis longtemps, les inquiétudes émanant de la population ne sont pas prises en compte par les différents acteurs : Ville, Hauts-de-Seine Habitat, Département, Police.

Des projets, tels que la création d'ateliers d'artistes, la construction de 15 logements intermédiaires et celle d'une salle de 350 m², ont été annoncés avant toute concertation.

Dans quel sens ce projet a-t-il évolué et comment répondra-t-il aux problématiques actuelles des Blagis ? Comment le projet s'articule-t-il financièrement ?

Je vous remercie des éléments que vous voudrez bien fournir à ce sujet.

M. le maire

Ainsi que vous le rappelez, une démarche d'écoute de la population a été engagée. Je suis heureux que cela ne vous ait pas échappé.

Celle-ci n'ayant pas encore donné lieu à la définition d'un plan d'action, je ne vois pas comment vous pouvez conclure au fait que les préoccupations qui auraient été exprimées ne seraient pas prises en compte.

Dans le cadre de cette démarche, les habitants ont été nombreux à souligner les richesses de ce quartier et notamment ses talents.

Les artistes de Bloc House participent d'ailleurs de cette richesse du quartier.

Ainsi que vous l'avez peut-être noté, ceux-ci exercent depuis quelques années leurs activités dans un petit immeuble vétuste qui ne pouvait plus être affecté à usage d'habitation.

L'acquisition en 2018 de la propriété contiguë qui appartenait à la famille Simonneaux permet d'envisager de reconstituer des ateliers d'artistes plus compatibles avec les activités exercées.

Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, SEM de la Ville, travaille sur la faisabilité d'une opération dans l'emprise de cette unité foncière selon des orientations exposées au conseil municipal en mai 2019.

Je précise que ces orientations étaient données pour information dans le cadre de la présentation d'un autre projet. Aucune délibération n'a acté de quoi que ce soit. La Ville est propriétaire de deux terrains, le terrain où se situe l'immeuble utilisé par les artistes de Bloc House et le terrain qui appartenait à la famille Simonneaux. Ces terrains sont limitrophes du sentier qui rejoint la place des Ailantes en face de l'ancien commissariat de police. Il y aura probablement une opération sur ce terrain qui pourrait éventuellement comprendre quelques logements, une salle de quartier et des ateliers d'artistes. Ceci est tout à fait envisageable, mais le travail de définition n'est pas terminé. Nous avons d'autres priorités et l'on ne peut pas tout faire en même temps.

Ces orientations restent générales et seront bien entendu précisées en fonction des suggestions et réflexions émises dans le cadre de la démarche « Parlons ensemble des Blagis ».

L'opération ayant vocation à être mise en œuvre par la SEM, celle-ci versera à la Ville un loyer en fonction de la teneur et de la durée du bail à construction qui sera signé et dont vous aurez connaissance en temps voulu.

Question orale de Mme Christiane GAUTIER**Christiane GAUTIER**

C'est une question qui concerne le château de l'Amiral.

Le château de l'Amiral, que la ville de Sceaux a racheté en 2017 au Département pour 4,08 M€, devrait accueillir, après réhabilitation du site, une école des arts culinaires du groupe Galiléo Global Éducation, la deuxième de ce groupe après l'Institut Culinaire de France créé à Bordeaux en 2019.

Le bail à construction qui devrait lier la Ville aux investisseurs engagera Sceaux pour les 60 ans à venir.

Depuis nous avons appris l'ouverture de deux centres de formation culinaire, par des chefs prestigieux, à proximité immédiate de Sceaux :

- ✓ À Meudon depuis septembre 2020, par le chef Alain Ducasse, l'ouverture de son nouveau campus principal de l'École Ducasse, qui occupe des locaux d'une superficie de 5 000 m², appelé à devenir « la référence mondiale de la formation en arts culinaires et en pâtisserie ».
- ✓ À Rungis depuis le 5 avril 2021, par le chef Alain Lenôtre, 20 ans d'expérience à la tête de la première école française de gastronomie, le Culinary Institut Lenôtre aux USA, qui installe une école sur 2300 m², à proximité de l'un des plus grands marchés de fournisseurs de gastronomie.

Mes questions seront les suivantes :

Dans l'immédiat, si le groupe GALILEO se désiste face à cette concurrence inédite, quels sont les engagements des investisseurs vis-à-vis de la Ville ? Que devient le projet de l'Amiral ?

Si le groupe GALILEO maintient malgré tout son projet, mais que l'école au bout de quelque temps ne résiste pas à la proximité de concurrents expérimentés et de renom, quelles seraient alors les conséquences pour la Ville si les investisseurs renonçaient à ce stade au projet ?

M. le maire

Madame Gautier, je veux bien parler à chaque conseil municipal de la même chose, mais je vous rappelle que j'ai déjà répondu sur ce sujet à une question posée lors de la séance du 4 février par Madame Wietzerbin. Je vais donc simplement vous renvoyer à cette réponse, puisque les accords intervenus avec le Groupement qui travaille sur le projet de la place du général de Gaulle prévoient un point à échéance du 30 juin 2021, avec éventuellement une prolongation au 15 octobre 2021.

Je n'ai donc pas d'éléments complémentaires à apporter par rapport à eux que j'ai exposés lors de notre séance du 4 février.

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire,

Je vous réitère ma question écrite du 3 février 2021 concernant les investissements pluriannuels de la Ville à laquelle vous n'avez pas trouvé le temps de répondre.

Sceaux, le 20 mai 2021

Il s'agit, Monsieur le maire, de connaître, comme cela se fait dans toutes les villes convenablement gérées, les investissements prévus par la Ville lors des 5 prochaines années afin vous aider à mieux anticiper les impacts des dépenses de la Ville sur sa dette.

Il s'agit de donner au conseil municipal les éléments nécessaires afin que celui-ci puisse, par ses décisions, éviter que la Ville ne se retrouve dans la situation de 2018 où vous n'avez eu d'autre choix que d'augmenter les impôts, la dette et de vendre des actifs de la Ville pour financer des investissements mal programmés.

Aussi, en ce début de mandat, et dans un souci de transparence vis-à-vis des conseillers municipaux et des Scéens, nous vous demandons à avoir connaissance des orientations envisagées par la Ville en matière de programmation d'investissements, notamment en ce qui concerne la prévision des dépenses et des recettes — même si celles-ci peuvent évoluer -, sur les projets que la Ville compte mener à bien lors de la mandature 2021-2026 et en particulier ;

- ✓ Le projet de réaménagement de la place Charles de Gaulle dans sa totalité tel que la Ville l'a présenté aux Scéens lors du précédent mandat. Ce projet changera certainement de physionomie, mais nous souhaitons connaître les prévisions de dépenses et de recettes sur ce projet sur lequel la Ville travaille depuis plus de 2 ans.
- ✓ Le projet de remise en état et d'ouverture de la maison Lurçat, qui s'avère ambitieux compte tenu des contraintes liées à son classement ;
- ✓ Le projet de réaménagement des espaces publics au centre-ville (rues des Écoles et des Imbergères, parvis de l'église, qui devrait voir le jour en 2022, d'après les éléments communiqués dans le rapport d'orientations budgétaires de février 2021, sur lequel n'avons aucun élément de prix), à Robinson et aux Blagis, sur lequel nous n'avons aucune information précise ;
- ✓ Le programme d'aménagement du quartier des Quatre-Chemins, avec notamment la rénovation de la place de la Gare ;
- ✓ Le projet de déploiement de caméras de vidéosurveillance en supplément de celles déjà existantes et de celles annoncées en 2021, pour atteindre le nombre de 100 caméras, mentionné dans votre programme, ainsi que la mise à niveau du Centre de surveillance urbaine ;
- ✓ Le projet d'agrandissement de la salle de fitness des Blagis et de création d'une salle destinée aux cours collectifs, mentionné dans votre programme ;
- ✓ Le projet de rénovation des bâtiments mis à disposition de la MJC, mentionné dans votre programme ;
- ✓ Le projet de création d'une ludothèque, lieu d'accueil des familles pour des activités partagées, mentionné dans votre programme ;
- ✓ Le projet de développement de bornes de recharge de véhicules électriques, mentionné dans votre programme ;
- ✓ Le projet de rénovation et d'agrandissement des installations sportives de l'école municipale des Clos-Saint-Marcel et du stade des Clos Saint-Marcel, mentionné dans votre

- programme et déjà présenté dans les grandes lignes à certains des adhérents du club de basket ;
- ✓ Le projet de cuisine centrale intercommunale avec les villes de Bourg-la-Reine, Fontenay-Aux-Roses et Montrouge, qui est censé être opérationnel avant 2023, mentionné dans votre programme ;
 - ✓ Le projet de construction d'un bâtiment multi-usages aux Blagis, qui comprendra une salle polyvalente de 350 m², 15 logements, sur le terrain du Block House, qui borde la crèche et le centre de loisirs, face à la rotonde, objet de l'opération « Parlons ensemble des Blagis » (parcelles 158, 269 et 77), et déjà évoqué lors d'un conseil municipal de 2019 ;
 - ✓ Le projet de reconstruction de l'école du petit Chambord, si celui-ci est toujours d'actualité au cours du présent mandat ;
 - ✓ Le projet de rénovation du gymnase des Imbergères, si celui-ci est toujours d'actualité pour le mandat 2021-2026 ;
 - ✓ Le projet de rénovation structurelle de l'école des Clos Saint Marcel, pour faire face au vieillissement d'une structure qui a plus de 50 ans et à l'augmentation du nombre d'élèves, si ce projet est toujours d'actualité pour le mandat 2021-2026 ;
 - ✓ Le projet de rehaussement des clôtures du jardin de la Ménagerie, objet d'une étude réalisée lors du précédent mandat sous le numéro d'inventaire T11ETU19 ;
 - ✓ Et bien sûr, tout autre projet d'investissement dont nous n'aurions pas connaissance à ce jour et qui par son ampleur impactera les finances de la Ville sur la période 2021-2026.

Nous vous remercions de bien vouloir préciser pour chacun des projets, l'enveloppe budgétaire définie par la Ville, l'estimation de la répartition entre les moyens de financement (fonds propres, dette, subventions, recettes).

Enfin, nous souhaitons connaître votre estimation de la trajectoire de la dette de la Ville sur la période 2021-2026 compte tenu de tous les projets que vous comptez réaliser lors de votre quatrième mandat.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

M. le maire

Je suis vraiment très heureux que vous nous rappeliez ainsi un certain nombre d'éléments du programme que mon équipe et moi-même avons présenté aux Scéens et sur lequel ils nous ont élus. Je conclus du fait que vous en fassiez une telle promotion que vous en approuvez les grandes lignes, ce dont je me réjouis.

Ainsi que vous avez pu le noter dans le cadre de la présentation du budget, mais peut-être que vous n'étiez plus là, différentes études sont prévues et auront pour objet de mettre au point différents projets, parmi ceux que vous avez listés.

Les projets que nous mettrons en œuvre feront évidemment l'objet de délibérations le moment venu et vous aurez alors la possibilité de prendre connaissance des éléments précis les concernant et d'émettre votre avis.

XVII- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

M. le maire

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne nuit. Il est 2 h du matin. C'est un conseil municipal avec une dizaine de points. Je vous laisse imaginer ce que seront les conseils municipaux classiques avec une vingtaine de points à l'ordre du jour.

La séance du conseil municipal est levée à 1 h 49.